

DEJURE

**dossier  
du centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications**

## **l'échec au baccalauréat**

**ses conséquences  
dans l'éducation  
et la vie active**

**Juin 1978**

**DOSSIER N° 18**

**CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 577.10.04 - 577.20.55

Directeur : Ducray (Gabriel)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education, qui en assure la tutelle, le ministre des Universités, le ministre du Travail et de la Participation et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions. Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès d'organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

**CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

**HUIT MEMBRES DE DROIT**

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Education.
- Blanchard (Alain), directeur des affaires financières, Ministère de l'Education.
- Constant (Gilbert), directeur général de l'enseignement des études et de la recherche au Ministère de l'Agriculture.
- Wissocq (François de), directeur des mines, Ministère de l'Industrie.
- Vught (Gabriel) directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère des Universités.
- Rezeau (Michel), chef du service des études et de la statistique au Ministère du Travail et de la Participation.

**NEUF MEMBRES DESIGNES  
REPRESENTANT**

- Le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- Le Secrétariat général de la Formation professionnelle.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques.
- L'Institut national d'études démographiques.
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Economie
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Education.
- L'Agence nationale pour l'Emploi
- Le Centre national de la recherche scientifique.

**DEUX MEMBRES ELUS PAR  
LE PERSONNEL SCIENTIFI-  
QUE DU CENTRE.**

(Renouvellement annuel)

**CINQ PERSONNALITES  
COOPTES EN RAISON DE  
LEUR COMPETENCE.**

- Bienaymé (Alain), professeur à l'Université de Paris IX
- Durand (Claude), directeur du Groupe de sociologie du travail à l'Université de Paris VII
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Education de l'Université de Dijon.
- Michard (Robert), directeur des Affaires sociales françaises au Groupe Schlumberger
- Mouret (Jean-Claude), délégué général du Centre d'enseignement supérieur des affaires.

**CONFERENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS  
DES SYNDICATS ET PROFESSIONS**

Blondeau (ACCI)  
Bonhomme (représentant la  
CGT au Conseil d'adminis-  
tration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)  
Cayeux (de) (CNPF)  
Terry (UIMM)  
Cheramy (FEN)  
Galpin (CGT-FO)

Guillaume (FNSEA)  
Mlle Richard (APCM)  
Roussel (APCA)  
Darmais (CFDT)  
Teboul (CGC)

# **L'ÉCHEC AU BACCALAURÉAT**

**Ses conséquences  
dans l'éducation et la vie active**

*Ce dossier a été réalisé par Jean-Luc PIGELET et Khang PHAM-KHAC dans le cadre des travaux du Département « Formations et Carrières »*

La Documentation Française, Paris 1978  
ISBN : 2-11-000198-4

# AVANT-PROPOS

En 1978, 236 567 jeunes gens et jeunes filles se sont présentés au baccalauréat de l'enseignement général. En 1977, ils étaient 227 856 et pour 73 337 soit 32,2 % d'entre eux, cette épreuve s'est soldée par un échec.

Mais alors que cet échec est redouté, comme peut l'être une déception où la famille bien autant que le candidat malheureux éprouvent un sentiment de déchéance, les conséquences universitaires et professionnelles n'en avaient jamais été systématiquement étudiées.

C'est pourquoi, compte tenu de la place occupée par le baccalauréat dans le système éducatif français, à la charnière des enseignements secondaires et supérieurs, le CEREQ a cherché à retrouver, trois années après, les candidats malheureux au baccalauréat de l'enseignement général de 1971.

Le dossier n° 18 décrit les résultats de cette enquête, qui, d'une manière générale, restituent à l'échec au baccalauréat son importance, plus restreinte dans les faits qu'on le pense couramment.

Il montre d'abord que, en tenant compte des sessions ultérieures, huit sur dix des candidats à l'examen parviennent à l'obtenir, ce qui signifie que le baccalauréat est beaucoup moins sélectif que les études secondaires et les orientations qui les accompagnent après le collège.

Deuxièmement, on constate qu'un sur deux candidats malheureux parvient néanmoins à poursuivre ses études.

Enfin, celui qui, après son échec, a définitivement abandonné la vie scolaire, trouve généralement, et avec les mêmes aléas, un emploi de bureau dans le secteur public ou dans le secteur privé qui n'est pas sensiblement différent de celui occupé par le bachelier quittant l'Université en cours de 1<sup>er</sup> cycle supérieur (1). Seuls les candidats au baccalauréat C et E trouvent un travail qui exige une qualification technique particulière.

Cette information conduit à deux observations :

— la première concerne les élèves des lycées : l'échec au baccalauréat, sans avoir la gravité redoutée, sera à coup sûr pour eux la cause de difficultés qu'ils ne parviendront à surmonter que par un effort plus grand et prolongé. Le res-

---

(1) Dossier n° 14 CEREQ. **Les Universités et le marché du travail.** Enquête sur les étudiants à la sortie des Universités et sur leurs débouchés professionnels. Mai 1977, La Documentation Française.

serrement du marché du travail, qui ne s'était pas encore manifesté au moment de l'enquête, devrait donc les inciter à prévenir ce risque par le choix de formations dont le contenu scientifique et technique peut les placer dans une meilleure situation pour entrer directement dans une profession et occuper plus rapidement un emploi stable ;

— la seconde s'adresse tout à la fois à l'école et à l'entreprise : si l'achèvement des études secondaires se traduit par l'acquisition d'un niveau de connaissances générales, qui, même sans le baccalauréat, permet d'entreprendre des études complémentaires et finalement de trouver un emploi, l'insertion professionnelle des non-bacheliers peut être directement améliorée en leur offrant la possibilité de trouver simultanément un emploi et une formation complémentaire.

L'analyse des conséquences de l'échec au baccalauréat révèle ainsi une réalité souvent inconnue que le CEREQ s'efforce désormais de faire plus complètement connaître en généralisant ses études sur le passage de l'enseignement au travail dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, qu'il anime depuis 1976.

Gabriel DUCRAY  
Directeur du Centre  
d'études et de recherches  
sur les qualifications

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> : Les conséquences scolaires d'un échec au baccalauréat de l'enseignement général .....	15
<b>Chapitre I : Les probabilités objectives de réussite au baccalauréat de l'enseignement général</b> .....	19
1. Quelques données récentes sur le baccalauréat : l'évolution des effectifs et des taux de réussite .....	19
2. Les résultats ultérieurs au baccalauréat .....	23
3. L'obtention du Certificat de fin d'études secondaires .....	31
<b>Chapitre II : La poursuite d'études différentes de celles conduisant au baccalauréat</b> .....	33
1. Les taux de poursuite d'études .....	33
2. Les conditions de la poursuite d'études .....	39
3. La réussite dans la poursuite d'autres études et les diplômes obtenus ..	39
<b>Chapitre III : Bilan des poursuites d'études</b> .....	49
1. Les conséquences scolaires immédiates d'un échec au baccalauréat ...	49
2. Le bilan global .....	50
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> : Les conséquences professionnelles d'un échec au baccalauréat de l'enseignement général .....	53
<b>Chapitre I : Les taux d'activité</b> .....	57
1. La prise d'activité .....	57
2. Les raisons de non-prise d'activité .....	60
3. La cessation d'activité professionnelle .....	61
<b>Chapitre II : L'entrée dans la vie professionnelle</b> .....	63
1. Les emplois à l'embauche .....	63
2. L'activité économique de l'établissement d'accueil .....	69
3. Le statut de l'emploi d'embauche .....	70
4. La quête du premier emploi .....	73
5. L'échelonnement des entrées sur le marché du travail .....	75

<b>Chapitre III : La mobilité professionnelle</b> .....	79
1. Le cadre d'analyse .....	79
2. Les emplois d'embauche et les retours à l'inactivité .....	81
3. Les changements d'emploi .....	83
4. Les changements d'établissement .....	84
5. Les changements de statut .....	85
6. Le bilan de l'emploi à la date de l'interrogation .....	86
<b>Chapitre IV : Les salaires</b> .....	91
1. Les salaires à l'embauche .....	91
2. Les salaires actuels .....	93
<b>CONCLUSION</b> .....	95
<b>ANNEXE</b> .....	101

# INTRODUCTION

Que l'échec scolaire pose en lui-même un sérieux problème, la simple lecture des chiffres suffit à s'en convaincre. Encore ne saurait-on le réduire, pour en apprécier l'importance, à sa définition la plus courante : la non-réussite à l'examen. Au-delà de cette forme brutale d'autres modalités se manifestent, non moins, sinon plus déterminantes dans le cours de la scolarité et de la vie professionnelle.

Avec le temps, en effet, le système d'enseignement français a connu une diversification accrue : la croissance démographique, l'évolution technologique, mais aussi la pression de la demande sociale d'éducation, ont suscité un gonflement des effectifs scolarisés ainsi qu'une transformation profonde des structures et de la logique interne du système lui-même. La création de nouvelles filières, l'élaboration de règles et de procédures d'orientation, l'effet de nombre ont amplifié, sinon déterminé, une évolution plus qualitative et par là-même affiné et diversifié les formes de la sélection.

Dans cette perspective, on peut moins que jamais considérer isolément telle étape de l'itinéraire sans la référer à un ensemble qui lui confère sa signification. A l'examen proprement dit se conjuguent donc d'autres phénomènes, plus diffus, dont on doit reconnaître l'importance : abandons, réorientations en cours d'étude avec bifurcation souvent vers des filières courtes, procèdent de handicaps cumulés au long des années. Réussir dans une filière, c'est le plus souvent satisfaire à un ensemble de conditions hors desquelles la probabilité d'une issue heureuse apparaît fort réduite. Certaines relèvent directement de l'appareil éducatif, d'autres au contraire de facteurs économiques et sociaux, si tant est que la réussite scolaire se donne en réalité comme « un aspect particulier de la réussite sociale dans son ensemble. » (1) Raisonnable, comme la rigueur l'impose, en termes de classe d'âge, c'est-à-dire comme l'ont tenté notamment les études de l'Institut National d'Etudes Démographiques, en suivant le devenir d'une génération entrée telle année dans le système d'enseignement, on s'aperçoit vite que l'image d'un parcours linéaire et uniforme ne reflète que très partiellement la réalité. Redoublements, réorientations, abandons, jalonnent l'histoire scolaire et permettent de mesurer, avec le taux d'échec à l'examen, les probabilités objectives d'accès aux différents niveaux.

Certaines étapes, même si elles ne peuvent être dissociées de l'itinéraire antérieur, s'affirment néanmoins plus décisives que d'autres. Or le baccalauréat

---

(1) J. Rousselet, J.-P. Faguer, I. Kandel, F. Dossou. **Les Jeunes et l'emploi. L'entrée des jeunes dans la vie active : la génération de 1955.** Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 7, PUF, 1975, p. 198.

d'enseignement général, couronnement de plusieurs cycles d'études, qui au demeurant se définissent essentiellement par rapport à lui, figure par excellence l'une de ces étapes. Créé en 1808, il constitue une pièce maîtresse du système d'enseignement secondaire et la croissance continue du nombre des candidats et des bacheliers n'a cessé, jusqu'aux années récentes, de confirmer cette importance. On formulera pourtant deux remarques. La multiplication des effectifs de bacheliers, qui coexiste, à peu d'exceptions près, avec une remarquable stabilité des taux d'admission, ne saurait dissimuler qu'en dépit d'une certaine évolution, le baccalauréat demeure d'un accès difficile. Etudiant le devenir d'une cohorte d'élèves entrés en sixième après l'année 1961-1962, A. Girard et H. Bastide (1) concluaient que 21,5 % d'entre eux seulement se retrouveraient, quelques années plus tard, bacheliers.

Cette sélection continue au long de plusieurs cycles d'études, n'a guère empêché une relative dévalorisation d'un diplôme moins recherché pour lui-même que comme condition nécessaire d'accès à d'autres enseignements. De fait, en 1972, 80,7 % des nouveaux bacheliers de l'enseignement général poursuivaient des études supérieures, dont 52,2 % à l'université, 9,6 % dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, 7,2 % dans les Instituts Universitaires de Technologie, tandis que parmi les 19,3 % qui prenaient une autre orientation, la plus grande part entrait dans un certain nombre d'écoles, une petite minorité accédant à la vie active. Cette fonction objective du baccalauréat général, déduite des statistiques, se retrouve d'ailleurs intériorisée au niveau des représentations élaborées par les différentes catégories sociales. Une enquête par panel menée au cours des trois années 1967, 1968, 1969, sous la direction de R. Boudon, sur « les choix professionnels des lycéens du second cycle et des classes terminales » (2) confirme bien que le baccalauréat s'intègre comme une étape dans un itinéraire scolaire, même si les catégories sociales les plus défavorisées considèrent en plus forte proportion qu'un tel diplôme clôt définitivement le cycle des études. Pour P. Bourdieu et J.-Cl. Passeron d'autre part (3) « la représentation, déjà admise depuis longtemps dans les classes supérieures, qui fait du baccalauréat un simple droit d'accès à l'enseignement supérieur (ce que dit négativement la formule « le bac ce n'est rien »), tend à se répandre au niveau des classes moyennes », et donc à confirmer la réputation déjà traditionnelle et solidement établie du diplôme.

Ces indications d'ordre général soulignent par ailleurs les lacunes de l'information en la matière. Or celles-ci ne sont pas sans rapport avec la fonction que continue d'assumer le baccalauréat, d'accès vers d'autres formations. On connaît à travers une pluralité d'études (4) l'orientation des bacheliers qui poursuivent leurs études, leur répartition entre les différentes filières puis leur devenir professionnel. Mais que devient le petit nombre de ceux qui entrent, après l'obtention de leur diplôme, dans la vie active ? Quelles conséquences entraîne

---

(1) A. Girard et H. Bastide. « Orientation et sélection scolaires », n° spécial de « Population », 1969.

(2) « Les choix professionnels des lycéens, du second cycle et des classes terminales », Rapport DGRST.

(3) P. Bourdieu et J.-Cl. Passeron. La reproduction 1970, Edit. de Minuit, 1970, p. 263.

(4) Et notamment celle d'A. Charlot. Les Universités et le marché du travail. Dossier du CEREQ, n° 14, La Documentation Française, Mai 1977.

du point de vue scolaire et professionnel un échec au baccalauréat, provisoire ou définitif ? Comment s'opère, et à quel moment dans la diversité des situations ainsi créées, l'entrée dans la vie active ? Ces questions dessinent les axes de la présente étude.

Il reste cependant, avant d'entrer plus avant dans leur formulation, à répondre de deux choix : celui de l'année où est intervenu l'échec, celui du type de baccalauréat.

Le choix de l'année, en l'occurrence 1971, satisfait à plusieurs exigences :

- couvrir une année donnée une « promotion » dont on puisse suivre par la suite l'évolution (aux fins notamment d'évaluer les probabilités objectives de réussite ou d'échec) ;

- disposer dans cette intention d'une durée suffisante entre le moment de l'échec initial et celui de l'interrogation (fin 1974 - début 1975) ;

- accéder, sans trop de difficultés, aux adresses des individus retenus dans l'échantillon.

Comme il ne pouvait s'agir d'autre part d'englober en une seule étude, le baccalauréat général et celui de technicien on a préféré s'en tenir au premier. Deux raisons en outre y incitaient : son ancienneté, mais surtout (à l'opposé du baccalauréat de technicien) sa faible portée professionnelle, que révèlent tout à la fois son contenu et la fonction objective qu'il continue d'assumer.

L'objet de l'étude ainsi délimité, on pouvait au départ formuler l'hypothèse que ceux qui avaient subi un échec au baccalauréat d'enseignement général se diviseraient, après plus de trois années, en plusieurs populations distinguées selon les critères combinés de la poursuite d'études et de l'activité professionnelle.

Si l'on envisage en premier lieu la poursuite d'études, à travers laquelle se manifestent les conséquences scolaires de l'échec, on constate qu'elle s'analyse en fonction de deux dimensions essentielles : celle tout d'abord de l'échec ou de la réussite ultérieurs au baccalauréat ; celle des études autres que celles conduisant directement à ce dernier diplôme.

Entre 1971 et la date de l'enquête, on peut ainsi opérer à la lecture des résultats, un premier partage entre ceux qui ont obtenu leur baccalauréat l'année suivante, ou plus tardivement encore, et ceux qu'on pourrait appeler, en l'absence de termes plus adéquats, les « recalés définitifs ». Parmi ces derniers, un certain nombre n'ont pas représenté l'examen après 1971 tandis que les autres, au terme d'une classe terminale, ont essuyé à nouveau un échec, qu'on peut à bon droit et sauf exception, considérer comme définitif.

La poursuite après 1971 d'études distinctes du baccalauréat introduit un second type de différenciation. Il s'agit du fait de poursuivre ou de ne pas poursuivre des études, mais également, dans le premier cas, du type d'études poursuivies et du niveau atteint.

La combinaison du résultat définitif au baccalauréat et de la poursuite d'autres études délimite ainsi quatre sous-populations schématisées ci-après :

	Poursuite d'études autres que le BAC	Non poursuite d'études
Reçus au baccalauréat après échec en 1971	A	B
Recalés définitifs au baccalauréat	C	D

Les populations C et D sont constituées de ce qu'on a convenu d'appeler les « recalés définitifs », par opposition aux deux autres populations, A et B, qui, elles, se distinguent notamment de l'ensemble des bacheliers par un âge moyen au baccalauréat plus élevé.

On aurait pu concevoir de limiter l'étude aux seules sous-populations C et D, ou d'une manière plus restrictive encore, à la sous-population D, définie exclusivement, en l'absence de diplôme, par son niveau d'études. Mais s'il était par ailleurs impossible, avant d'avoir interrogé les recalés, d'isoler cette sous-population, un tel choix excluait la possibilité de comparaisons, et donc la mise en évidence des différences (rôles respectifs du niveau et du diplôme, de la poursuite d'études autres que le baccalauréat, etc.).

A ne considérer que la première dimension de la poursuite d'études, l'échec ou la réussite ultérieurs au baccalauréat, il apparaît que l'un et l'autre dépendent d'abord de la propension à représenter l'examen l'année suivante ou une autre année. Or, la force de cette propension se déduit aisément de la nature et du rôle du baccalauréat, moins, on l'a vu, diplôme de fin d'études que voie de passage vers d'autres formations. Sans doute ici encore ne saurait-on négliger le poids de l'itinéraire antérieur et des handicaps toujours susceptibles d'influer sur les performances.

Au-delà, la poursuite d'études distinctes du baccalauréat, mais aussi le type d'études poursuivies, dépendent du résultat ultérieur à cet examen. En cas d'échec, l'éventail des filières se révèle restreint, excluant (sauf exceptions) les filières universitaires.

L'obtention ultérieure du diplôme n'en constitue pas moins un handicap dans la mesure où l'âge règle, ici comme ailleurs, les probabilités objectives d'accès à certains types de formation mais aussi celles de réussite dans les études entreprises.

Les itinéraires délimités, les formations recensées, il devient possible d'aborder l'analyse de l'emploi. Encore faut-il, au préalable, en tracer les frontières.

Une analyse du cheminement professionnel dégagant les trajectoires et mettant en évidence l'articulation dynamique des formations aux emplois n'a pas été recherchée ; on connaît la complexité d'un tel phénomène, particulièrement accentuée par la nature des formations concernées, aux finalités professionnelles incertaines.

Sans doute n'accordera-t-on à l'opposition entre formation générale et formation professionnelle qu'une valeur toute relative, et grosse d'ambiguïté : « les

TABLEAU N° 1

Devenir scolaire de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général. Hommes + Femmes (candidats libres exclus)

205 597							
<b>Reçu en 1971</b> <b>Echec en 1971</b>							
Série A	57 954 41	Série A	22 222 34				
Série B	13 948 10	Série B	6 184 9				
Série C	23 694 17	Série C	11 238 17				
Série DD	38 562 28	Série DD	22 478 34				
Série E	5 527 4	Série E	3 790 6				
TOTAL	139 685 100	TOTAL	65 912 100				
<b>Reçu après l'échec de 1971</b> <b>Echec définitif</b>							
Série A	10 894 30	Série A	11 328 39				
Série B	2 863 8	Série B	3 321 11				
Série C	7 780 21	Série C	3 458 12				
Série DD	13 358 36	Série DD	9 120 31				
Série E	1 852 5	Série E	1 938 7				
TOTAL	36 747 100	TOTAL	29 165 100				
<b>Poursuite</b> <b>Non poursuite</b>		<b>Poursuite</b> <b>Non poursuite</b>					
Série A	8 309 27	Série A	2 585 43	Série A	5 852 38	Série A	5 476 40
Série B	2 289 7	Série B	574 10	Série B	1 766 11	Série B	1 555 12
Série C	7 045 23	Série C	735 12	Série C	1 921 12	Série C	1 537 11
Série DD	11 549 38	Série DD	1 809 30	Série DD	5 191 33	Série DD	3 929 29
Série E	1 515 5	Série E	337 5	Série E	868 6	Série E	1 070 8
TOTAL	30 707 100	TOTAL	6 040 100	TOTAL	15 598 100	TOTAL	13 567 100

transferts de connaissance » d'un système à l'autre, les équivalences officielles, les succès et les échecs de leurs élèves dans l'industrie, montrent que l'enseignement technique a souvent la signification d'un enseignement général de niveau moins élevé (1). Si « les distinctions attribuées par l'école n'impliquent pas immédiatement la reconnaissance d'une capacité de travail effective » (2), il est toujours possible de dénier à une formation une valeur professionnelle, même si celle-ci se trouve utilisée concrètement dans la pratique. Plus fondamentalement, c'est la notion même de formation qui se trouve mise en cause. Au demeurant, le jugement porté sur une formation, qui se traduit principalement par sa position sur le marché du travail, procède de multiples critères de référence, toujours susceptibles d'évoluer en eux-mêmes et dans leur combinaison. Tour à tour décriées ou invoquées, les sanctions de l'école ne recouvrent que de loin celles de la vie professionnelle. N. de Maupeou Abboud (3) a montré sur quelques exemples, et notre étude semble le confirmer, que les bacheliers sans autre formation ou les candidats malheureux au baccalauréat pouvaient être affectés à des emplois (tertiaires notamment) qui mobilisaient effectivement un savoir acquis lors des études secondaires, mais non obligatoirement reconnu en matière de classification et de rémunération.

C'est dire que la notion de correspondance entre formation et emploi ne doit être nullement conçue dans une perspective étroite et quasi mécaniste. On cherchera, associant surtout certains niveaux de formation à certains types d'emplois, d'une part à évaluer le taux d'activité des populations étudiées, d'autre part à préciser les points d'accès sur le marché du travail.

Mais là encore, surgissent plusieurs difficultés. Sans évoquer les incertitudes de la notion d'« activité », dont témoigne à cet égard la variété des « coutumes statistiques » (4), il est clair que l'entrée des jeunes sur le marché du travail, particulièrement de ceux qui ont subi un échec au baccalauréat et que leurs projets initiaux vouaient pour la plupart à une poursuite plus ou moins longue d'études, ne s'opère pas toujours selon un processus linéaire et irréversible. Bien plus, la diversité des caractéristiques individuelles et des environnements économiques et sociaux rend particulièrement malaisée la description de phénomènes qui participent en réalité d'une phase qu'on pourrait qualifier de transition ou d'adaptation progressive.

L'étude des points d'accès sur le marché du travail d'autre part fournit des indications précieuses. Mais l'analyse ne peut préjuger des évolutions ultérieures ni surtout formuler des hypothèses qui exigeraient une connaissance plus approfondie des emplois et de leur environnement. Aussi bien les ressemblances ou les différences possèdent-elles une valeur d'autant plus relative qu'il s'agit d'emplois tertiaires pour la plupart, dont certains se trouvent très mal repérés dans les nomenclatures existantes.

---

(1) P. Rolle. *Introduction à la Sociologie du Travail*. Edit. Larousse, 1973, p. 243.

(2) P. Rolle, *Ibid.*, p. 243.

(3) N. de Maupeou-Abboud. *Entre l'école et l'entreprise. Etude de dix actions de formation en alternance destinées à des publics jeunes sans qualification initiale*. Groupe de sociologie du Travail. CNRS, Université Paris VII, 1977.

(4) J. P. Courthéoux. La notion d'activité selon la coutume statistique, *Revue française de Sociologie*, n° 12, 1971.

Ces réserves établies, l'étude de l'activité s'articule selon deux axes principaux : le premier emploi, ou emploi d'embauche, qui se confond dans un certain nombre de cas avec l'emploi occupé à la date de l'interrogation ; l'emploi actuel, étudié essentiellement sous l'angle de la mobilité, c'est-à-dire par comparaison avec le premier emploi. En dehors des raisons invoquées plus haut, qui traduisent les difficultés rencontrées pour mettre en lumière les dimensions significatives de l'activité professionnelle, la durée limitée de la période d'activité n'a permis de procéder ici, quand elles s'avéraient possibles, qu'à des descriptions nécessairement schématiques.

\*  
\*\*

Tout au long de l'étude enfin, certaines variables, dont l'influence sur l'itinéraire scolaire et l'activité professionnelle n'a plus à être démontrée, ont été prises en considération. Sans parler de la formation proprement dite (résultat ultérieur au baccalauréat, poursuite d'autres études) sur laquelle se fonde au départ la partition en un certain nombre de populations distinctes, le sexe, l'origine sociale, la région, l'âge, constituent autant d'éléments qui, par delà les critiques adressées à la pertinence de certaines définitions, suggèrent la variété et la complexité des processus tout autant que leur interaction.

Il reste enfin à justifier ici l'absence des candidats libres, c'est-à-dire de ceux qui ont échoué en 1971 sans avoir fréquenté au préalable une classe terminale (7 % de l'ensemble des recalés) : leurs caractéristiques propres (et d'abord un âge nettement plus élevé) imposaient un traitement spécifique. Par souci de ne pas surcharger à l'excès l'exposé on a choisi délibérément de les exclure de ce dossier.

Cette étude, d'autre part, a fait l'objet de l'édition du Document n° 29 du CEREQ (1). On y trouvera, avec une brève présentation des principaux résultats, toute une série de données statistiques portant notamment sur ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat.

---

(1) Document du CEREQ, n° 29. Le devenir scolaire et l'activité professionnelle des recalés au baccalauréat de l'enseignement général. Février 1977.

Première partie

# **LES CONSÉQUENCES SCOLAIRES D'UN ÉCHEC AU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

## LA NOTION DE POURSUITE D'ÉTUDES

C'est essentiellement à travers la poursuite d'études qu'on évaluera les conséquences scolaires de l'échec, en 1971, au baccalauréat d'enseignement général. Celle-ci doit être étudiée d'une double manière ou à un double niveau : celui du baccalauréat lui-même et de l'éventualité d'une nouvelle tentative, assortie ou non d'un redoublement de la classe terminale, pour obtenir le diplôme et donc surmonter l'échec antérieur ; celui des études post-secondaires, entreprises avec ou sans baccalauréat, mais dont la signification et la portée dépendent du résultat définitif à ce même examen.

On ne peut toutefois procéder à l'analyse des résultats sans élucider cette notion qui ne va pas sans poser quelques problèmes. Les uns renvoient moins à la définition de la notion de poursuite qu'à celle des critères capables de la mesurer ; les autres aux différents facteurs qui viennent l'influencer. Encore distinguera-t-on le redoublement de la classe terminale, qui ne soulève guère de questions et les études post-scolaires, distinctes de celles que sanctionne le baccalauréat.

On caractérisera d'abord la poursuite d'études par le **contenu de la formation** suivie que désignent les notions de discipline ou de spécialité : relativement claires dans le cas de formations recensées dans les nomenclatures officielles, ces notions le paraissent beaucoup moins s'il s'agit des enseignements dispensés par des écoles, souvent privées, qui se donnent pour objectif d'assurer le plus rapidement possible la transition vers le marché du travail. C'est le cas tout particulièrement des études poursuivies par les non-bacheliers dont les appellations imprécises ou volontiers valorisantes recouvrent des réalités fort diverses.

Le **niveau** d'autre part, permet de situer les études dans une hiérarchie, préalable indispensable à toute comparaison. Mais là encore on distinguera ce qui est connu de ce qui l'est moins, ce qui procède d'un classement toujours relatif mais dont le caractère officiel avoue clairement ses présupposés, de ce qui relève d'assimilations mal contrôlables.

La **durée des études** constitue un autre élément d'appréciation ; on ne saurait pourtant la confondre avec le niveau. Qu'on évoque, par exemple, le rythme inégal des parcours de filières, par la possibilité notamment des redoublements, on s'apercevra qu'une même durée d'étude peut s'interpréter différemment selon les cas.

L'explication, dans un deuxième temps, invoque l'action de variables, les unes directement liées au système d'enseignement, les autres le débordant largement.

Si l'on ne considère tout d'abord que le système d'enseignement, on comprend que la poursuite d'études comme la nature des études poursuivies, ne sont pas indépendantes de l'itinéraire antérieur et des caractéristiques propres à une formation donnée.

Pour rester dans le cadre du seul enseignement secondaire, où s'inscrit cette étude, il est clair qu'une formation du type et du niveau du baccalauréat général ne se suffit guère, du moins du point de vue « professionnel », et appelle

un prolongement. Aussi la poursuite d'études se trouve-t-elle en quelque sorte virtuellement postulée par la nature même de la formation reçue, comme on le constate du reste au travers des représentations qui voient surtout dans le baccalauréat une étape de la scolarité. A plus forte raison, la non-réalisation de ce qu'on peut considérer comme un objectif minimal, l'obtention du diplôme, doit être ressentie avec une particulière sévérité.

Sans doute tiendra-t-on compte également de l'origine scolaire, ici les séries du baccalauréat, que hiérarchise le nombre des filières auxquelles elles donnent éventuellement accès. Quant à l'itinéraire antérieur, générateur ou non d'handicaps (au nombre desquels l'âge occupe une place importante) on ne saurait non plus en méconnaître l'effet.

Sans la vouloir limitative, une telle énumération montre assez qu'à chaque type de scolarité et de formation correspond, en proportion variable, un certain nombre de contraintes qui orientent ou déterminent les décisions ultérieures.

Enfin les attitudes et les comportements en matière d'éducation traduisent l'action d'une pluralité de facteurs culturels, sociaux, économiques.

Très généralement, l'accroissement de la demande sociale d'éducation, inséparable d'ailleurs de la conviction plus ou moins explicite que la « réussite professionnelle » n'est pas sans rapport avec la durée du séjour dans l'appareil scolaire, encouragement, inégalement certes selon les niveaux, la poursuite d'études. L'ouverture de certaines filières modifie sensiblement les équilibres et les hiérarchies du système d'enseignement et provoque plus ou moins une certaine dévalorisation des diplômes désormais possédés par un nombre accru d'individus. Aussi bien, ceux qui en ont la possibilité, se trouvent-ils incités à poursuivre plus loin une scolarité jugée insuffisante pour accéder, dans de bonnes conditions, à la vie professionnelle. Il faut compter du reste avec les modèles culturels à l'œuvre également en ce domaine : on le voit bien notamment à travers la différenciation sexuelle qui s'associe ici à une différenciation des itinéraires.

Toutes les statistiques démontrent d'autre part que l'origine sociale joue en ce domaine un rôle important. Pour les différentes catégories sociales, l'accès à l'éducation, les positions mais, également, la durée du séjour à l'intérieur du système, dépendent très largement de l'héritage socio-culturel, des aspirations, du niveau de ressources. Passés certains niveaux, la poursuite d'études devient pour beaucoup problématique ou ne demeure possible qu'au prix d'orientation vers des filières courtes et moins valorisées.

Présente déjà dans le niveau de ressources, la variable économique intervient directement quand il s'agit des possibilités d'accès au marché du travail. V. Isambert-Jamati a montré quelle influence la conjoncture économique ou plus exactement la perception par les intéressés et leurs familles des caractéristiques du marché du travail, exerçait sur la décision de continuer ou non des études (1).

Enfin on ne saurait oublier que la poursuite d'études, la nature des études poursuivies, dépendent également des équipements scolaires disponibles.

---

(1) Développement scolaire et développement économique, comparaison entre deux régions françaises. *Sociologie du travail*, n° 1, Janvier-Mars 1971.

## LES PROBABILITÉS OBJECTIVES DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Quelles chances un individu qui se présente au baccalauréat une année donnée, en l'occurrence 1971, a-t-il d'y réussir ? Ou pour parler autrement comment mesurer les probabilités objectives d'un candidat d'obtenir le diplôme cette année là ou ultérieurement ? Répondre à de telles questions, c'est procéder à une double démarche : prendre en compte les résultats au terme de l'année initiale (1971) et donc la distribution des taux d'échec et de réussite ; évaluer, plusieurs années après, la proportion de ceux qui, candidats malheureux au départ, ont par la suite surmonté leur échec en obtenant le baccalauréat.

A de rares exceptions près, un candidat qui n'a pas obtenu trois années plus tard son diplôme a peu de chances de représenter l'examen et d'y réussir : les non-bacheliers à la date de l'enquête exercent une activité professionnelle ou bien poursuivent d'autres études ; aucun, pratiquement, ne tente à nouveau de s'y présenter.

Sans interpréter par ailleurs l'itinéraire scolaire comme un parcours uniforme et progressif, au risque d'en méconnaître les discontinuités, il ne peut être question d'analyser isolément des résultats et d'évaluer des probabilités objectives qui dépendent à l'évidence d'étapes antérieures de la scolarité. Au seuil d'un exposé qui se donne pour objet de dresser un bilan limité au baccalauréat d'enseignement général, on comprendra qu'on ne puisse, préalable à toute comparaison, se dispenser de dessiner certaines lignes d'évolution ni d'esquisser à grands traits le cadre général qui permet d'apprécier l'échec au baccalauréat dans ses véritables dimensions.

### 1. Quelques données récentes sur le baccalauréat : l'évolution des effectifs et des taux de réussite

6 647 en 1907, 61 500 en 1960, 151 200 en 1976, la montée du nombre des bacheliers (1) participe du double phénomène plus général de croissance démographique et d'expansion de la scolarisation.

---

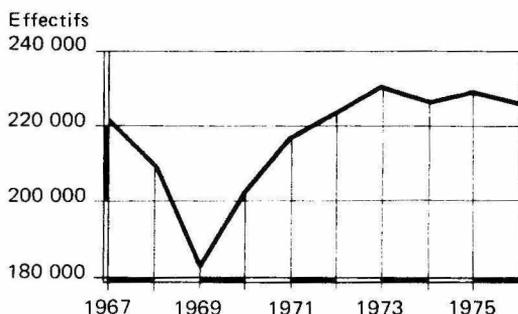
(1) Et il s'agit là du seul baccalauréat général.

Qu'il s'agisse cependant encore d'une minorité en quelque sorte « privilégiée », on le comprendra si on rappelle par exemple qu'en 1968 les possesseurs du baccalauréat et d'un diplôme supérieur à celui-ci ne représentaient que 7,9 % de la population active. L'accroissement n'en demeure pas moins considérable, responsable sans doute de l'évolution des représentations associées à un diplôme qui reste aujourd'hui la clé de l'enseignement secondaire.

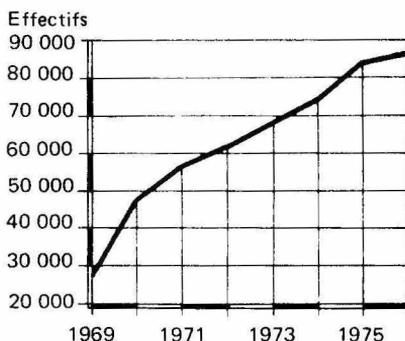
Un regard rétrospectif sur les dix dernières années permet de dégager plusieurs constatations.

Entre 1967 et 1976, pour ne retenir que le seul nombre des candidats à l'examen, on observe tout d'abord une décroissance rapide de l'ensemble des effectifs : de 220 000 au départ ceux-ci passent en 1969 à 180 000 et ne reprennent leur niveau initial qu'en 1972 pour le conserver par la suite. Cette décroissance doit être évidemment rapprochée de la réforme en 1969 du baccalauréat de technicien, elle-même liée à celle du second cycle du secondaire, mise en place à partir de 1965. C'est ainsi que de 1969 à 1976 les candidats à ce nouveau type de baccalauréat sont passés de 26 000 à 86 000, soit un taux d'accroissement de 328 %.

**EVOLUTION DU NOMBRE DES CANDIDATS  
AU BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT  
GENERAL (1967-1976)**



**EVOLUTION DU NOMBRE DES CANDIDATS  
AU BACCALAUREAT DE TECHNICIEN  
(1969-1976)**



De la ventilation par série de baccalauréat (1) du nombre des candidats, on peut par ailleurs conclure à une stabilité remarquable de la part des séries scientifiques, essentiellement des séries C et D, le cas de la série E relevant d'une analyse spécifique en raison d'une position et de caractéristiques proches semble-t-il du baccalauréat de technicien proprement dit. En comparaison on

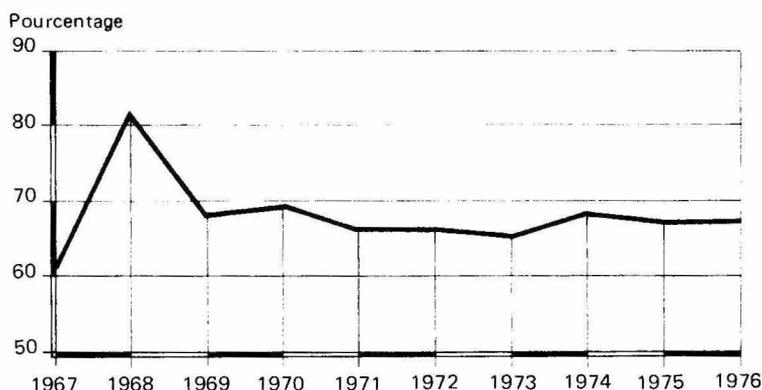
(1) La dénomination des séries s'établit comme suit :

- A. Philosophie, lettres.
- B. Economique et social.
- C. Mathématiques et Sciences physiques.
- D. Mathématiques et Sciences de la nature.
- D'. Sciences agronomiques et techniques.
- E. Mathématiques et technique.

assiste à partir de 1969 à un déclin très sensible et continu de la série A. A ce déclin, qu'on peut estimer de l'ordre de 22 %, correspond une croissance régulière de la série B, de création récente (1967), dont le nombre des candidats (3 400 initialement) atteint 31 500 en 1976.

C'est une même stabilité qu'on perçoit dans les taux d'admission. Au cours de la même période, et à l'exception de l'année 1968, où une brusque pointe vers le haut répercute les circonstances exceptionnelles d'alors, la courbe avoisine de très près l'horizontale.

EVOLUTION DES TAUX D'ADMISSION AU BACCALAUREAT  
D'ENSEIGNEMENT GENERAL (1967-1976)



Tout au plus l'analyse par série montre un léger avantage des séries littéraires (A et B) sur les séries scientifiques. Encore, distinguera-t-on ici la série C, très proche de la moyenne des séries DD' ou E.

Si l'on compare les taux d'admission au baccalauréat général et au baccalauréat technique, on s'aperçoit que la sélection joue plus fortement dans le second cas : en 1976, le taux d'admission pour l'ensemble des candidats au baccalauréat général atteignait 67 % ; il n'était que de 59 % pour le baccalauréat technique.

Pour être vraies, de telles analyses qui imposent l'idée d'une assez grande homogénéité appellent un complément. Elles ne tiennent pas compte d'un environnement scolaire et de hiérarchies qui tout autant que l'évolution du nombre des candidats ou celle des taux d'admission risquent de moduler sensiblement les conséquences de l'échec ou de la réussite.

Considérer, en premier lieu, le baccalauréat indépendamment de l'itinéraire qu'il vient sanctionner, c'est encore une fois oublier qu'aucune étape de la scolarité ne peut être interprétée en elle-même sans remonter aux étapes qui l'ont précédées. Il suffit de s'en tenir au second cycle du secondaire pour constater

l'importance de plus en plus décisive revêtue par l'orientation, dès la classe de seconde, à travers les séries. A la stabilité des taux d'admission correspond, d'une certaine manière, une diversification accrue, mais aussi un accroissement du rôle de l'orientation. La puissance de la tradition, l'emprise des modèles culturels, n'ont pas empêché par exemple que l'institution d'une classe de seconde technique ne figure, de pair avec la réforme du baccalauréat de technicien, une tentative de dérivation des effectifs du baccalauréat général vers un baccalauréat de type nouveau, jugé plus « professionnel » et dont la vocation ne serait plus essentiellement de constituer une voie d'accès vers l'enseignement supérieur (1).

Entre les séries, et à l'intérieur de chaque série, comme on le voit pour la série A où les options dessinent des profils distincts, l'analyse repère des hiérarchies qui ne sont pas réductibles au seul contenu de la formation ou au nombre des filières accessibles, mais se fondent également sur un type spécifique de recrutement (origine sociale, sexe, âge). Avec les années, la prééminence des séries scientifiques, où se détache nettement la série C, n'a cessé de se renforcer ; éventail des débouchés scolaires, possibilités éventuelles de réorientations, ce sont elles qui offrent le plus de garanties. En regard, les séries littéraires, et en premier lieu la série A, l'une des plus importantes par les effectifs, apparaissent tout à la fois comme les plus « générales » par leur contenu et les plus spécialisées par leurs débouchés. De fait, cette opposition entre les séries « nobles » et les autres induit par ailleurs une différenciation sexuelle et un recrutement social spécifique.

La féminisation du baccalauréat, assez considérable pour assurer, à partir de 1968, une part prépondérante aux effectifs féminins, n'a pas concerné à un même degré, toutes les séries. Majoritaires en A (65 % des effectifs de la série), en B (60 %) et en D (52 %), les filles ne représentent que 35 % des effectifs de C, série particulièrement valorisée. Aussi les taux de réussite supérieurs ne compensent-ils pas une sélectivité de l'orientation à l'œuvre bien avant les classes terminales. Les toutes récentes statistiques sur l'origine sociale des bacheliers confirment le recrutement social spécifique des séries les plus valorisées : ainsi en 1976 les enfants des catégories « professions libérales et cadres supérieurs » représentaient 20 % des candidats de la série A mais 30 % de ceux de la série C. L'âge enfin, qui se combine avec les deux précédentes variables (sexe et origine sociale), modifie moins ce partage qu'il ne vient l'accentuer : les séries scientifiques ne se distinguent pas seulement par des proportions importantes de candidats d'un âge sensiblement inférieur à la moyenne ; il semble aussi qu'on réussisse d'autant plus au baccalauréat qu'on accède plus tôt à l'examen lui-même.

Diversité de la formation, inégales possibilités scolaires, variété du recrutement (qu'il s'agisse du sexe ou de l'origine sociale), on voit qu'en toute rigueur on ne peut considérer le baccalauréat général comme un tout absolument homogène et n'assigner à la différenciation par série qu'un rôle secondaire. Dès lors

---

(1) Depuis, un certain nombre de mesures ont été prises, destinées à faciliter l'entrée des bacheliers du technique dans l'enseignement supérieur.

se dessinent les grandes lignes des analyses qui vont suivre et qui tenteront, à travers l'exposé des résultats ultérieurs au baccalauréat, comparés autant que possible aux données disponibles ailleurs, de préciser les différentes conséquences sur l'itinéraire scolaire ultérieur de l'échec en 1971.

## 2. Les résultats ultérieurs au baccalauréat

A la fin de 1974, c'est-à-dire après plus de trois années, 56 % de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général ont obtenu en définitive leur diplôme. Un tel taux de réussite, tout inférieur qu'il soit à celui de 1971 (68 % si on exclut les candidats libres) n'en apparaît pas moins relativement important. A la date de l'enquête ce sont donc plus de huit dixièmes de la population des candidats de 1971 qui se retrouvent bacheliers : la probabilité objective de réussite au baccalauréat apparaît donc très élevée.

TABLEAU N° 2

**Taux de réussite ultérieure au baccalauréat d'enseignement général de ceux qui ont échoué en 1971 à cet examen, selon le sexe et la série du baccalauréat**  
(en pourcentage)

Sexe \ Série	A	B	C	DD'	E	Ensemble
Hommes .....	47	46	69	59	49	57
Femmes.....	50	46	70	60	41	55
Ensemble.....	49	46	69	59	49	56

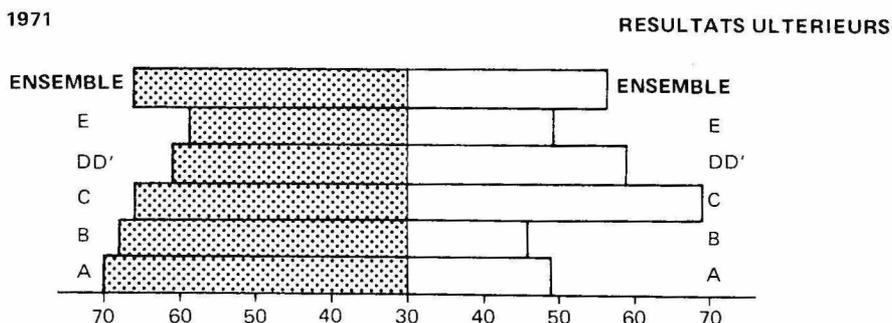
Ces résultats globaux masquent cependant des différences dont la signification s'éclaire à la lumière de ce qu'on vient de rappeler plus haut brièvement.

### — SELON LA SÉRIE

Contrairement à ce qu'on observe en 1971, ce sont les séries scientifiques qui l'emportent nettement sur les séries littéraires. Il suffit de comparer les deux figures ci-dessous, taux de réussite en 1971 de l'ensemble des bacheliers, taux de réussite ultérieure de ceux qui ont subi quatre ans plus tôt un échec, pour constater qu'à un profil régulier et décroissant (au demeurant assez proche de l'horizontal) se substitue, dans le second cas, une irrégularité très accentuée, conséquence de la chute très sensible des taux dans les séries A et B. D'une série à l'autre et singulièrement des séries littéraires aux séries scientifiques, l'échec de 1971 n'entraîne nullement les mêmes conséquences. Bien plus le

léger avantage des premiers se trouve compensé et au-delà par des écarts qui atteignent, si on prend comme seule référence la série C, jusqu'à vingt points et davantage.

**COMPARAISON DES RESULTATS ULTERIEURS PAR SERIE (TAUX D'ADMISSION)  
AU BACCALAUREAT GENERAL DE CEUX QUI ONT ECHOUÉ EN 1971 A CET EXAMEN  
AVEC LES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DES CANDIDATS DE CETTE MEME ANNEE**



— SELON LE SEXE

C'est un semblable renversement de tendance que dessine l'analyse par sexe. L'avantage sensible des femmes sur les hommes, perceptible en 1971 dans les sept points d'écart entre les taux globaux d'admission, disparaît si on ne considère que les seuls résultats ultérieurs. Les hommes dominent cette fois de peu (57 % de réussite contre 55 % pour les femmes). Ce processus d'égalisation correspond en réalité à deux mouvements d'inégale ampleur : chez les femmes en effet l'écart entre le taux de 1971 et le taux définitif dépasse du double celui qui peut être constaté chez les hommes. Tout se joue donc comme si les premières ressentaient avec une particulière sévérité les conséquences de leur échec en 1971 et contredisaient par des résultats relativement médiocres les meilleurs résultats obtenus quelques années auparavant. Que cette inégalité de performance ne puisse être attribuée au sexe lui-même, c'est ce qu'on vérifie quand on constate que les femmes se trouvent très fortement concentrées dans la série A, dont les scores ultérieurs s'avèrent singulièrement médiocres pour les deux sexes. C'est dire que les meilleurs résultats des hommes procèdent surtout de leur appartenance en plus grand nombre aux séries scientifiques, essentiellement à la série C, pour laquelle les chances d'obtenir le baccalauréat après un échec sont nettement plus élevées.

On ne saurait oublier pourtant que les résultats définitifs au baccalauréat recourent des situations et des comportements très différents selon que l'examen a été ou non présenté une nouvelle fois.

## — SELON LE NOMBRE DE PRÉSENTATIONS A L'EXAMEN

Le nombre de présentations à l'examen constitue un phénomène susceptible d'interprétations moins contradictoires que distinctes ou complémentaires. Il peut ainsi signifier la plus ou moins grande importance attachée à l'obtention du diplôme, des tentatives répétées dénotant à cet égard une forte valorisation. Il peut également mesurer la difficulté éprouvée pour réussir à l'examen. Enfin on ne saurait méconnaître que les possibilités de représenter l'examen ne sont pas indépendantes de déterminismes culturels, sociaux, économiques qui s'imposent aux individus.

Ainsi, près de la moitié (48 %) de ceux qui se déclarent trois ans après sans baccalauréat en sont restés à leur échec de 1971, et n'ont pas représenté l'examen l'année suivante ou au cours des années ultérieures. Pour ceux-là, le premier échec détermine une réorientation de leur itinéraire vers la vie active ou la poursuite d'autres études.

Dans l'immense majorité des cas on ne va guère au-delà de deux tentatives. Parmi ceux qui sont devenus bacheliers après avoir échoué en 1971, 90 % ont obtenu leur diplôme à la deuxième présentation.

Echec ou réussite, les comportements à cet égard diffèrent sensiblement d'une série à l'autre. Si le premier échec détermine chez les littéraires une proportion importante d'abandons (52 % en A, 59 % en B), son effet dissuasif apparaît nettement moins important pour les scientifiques qui sont également les plus nombreux à représenter l'examen trois fois ou plus.

Cet effet dissuasif au demeurant s'exerce plus souvent sur les femmes que sur les hommes : 42 % des premiers ont échoué pour n'avoir tenté qu'une fois l'examen, mais 55 % des secondes. Avec des écarts sensiblement moins accusés dans le cas des reçus, on constate tout de même que les femmes obtiennent plus souvent que les hommes leur examen au cours de la deuxième tentative (92 % contre 89 %) ; or ceci doit être rapproché de l'avantage qu'elles possèdent déjà sur les hommes en 1971.

Parmi toutes les séries c'est incontestablement en C que les comportements des hommes et des femmes se rapprochent le plus. Comme il s'agit d'une série à très forte dominante masculine on peut penser que la sur-sélection antérieure dont les femmes ont été l'objet bien avant leur entrée en terminales favorise par la suite une certaine égalisation des chances.

Plus généralement la comparaison par sexe des résultats de 1971 et des résultats ultérieurs suggère plusieurs remarques. Si les femmes, dans toutes les séries, obtiennent en 1971 en plus grand nombre le baccalauréat, elles hésitent davantage en contrepartie à représenter l'examen. Or dans la mesure où une tendance inverse se dessine chez les hommes, pour lesquels la possession du baccalauréat s'impose avec plus de force encore comme l'objectif minimal à atteindre, le bilan définitif des résultats place les deux sexes dans une situation de quasi-égalité. Au delà, il apparaît qu'on ne saurait conclure d'une différence des résultats à une différence des performances. Sans nier ce que d'autres études paraissent établir, et notamment une précocité plus grande chez les fem-

mes de la réussite au baccalauréat, comme en témoigne la distribution des âges moyens, il est bien évident que ce qui compte ici c'est moins la composante biologique proprement dite que « les stéréotypes de la masculinité ou de la féminité, même intériorisés sous forme de goûts ou de vocation. » (1)

Quelle que soit l'évolution, les modèles culturels gardent en ce domaine toute leur force. Orientés dans leur majorité dès le départ, c'est-à-dire bien avant les classes terminales, vers des formations littéraires dont les débouchés scolaires et professionnels deviennent incertains, les femmes franchissent avec plus de difficulté les étapes dont le caractère décisif se révèle pour elles encore plus accentué.

Est-il besoin de rappeler qu'à une inégalité selon les formations s'ajoute une autre inégalité perceptible qui tient à leur sous-représentation selon les niveaux au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie du système d'enseignement.

Pour revenir aux résultats qui viennent d'être exposés, on constate que le handicap des femmes ne s'explique guère par leurs performances à l'examen (supérieures au total à celles des hommes) mais plutôt par les disparités de la répartition entre les sexes que renforce une moindre propension à présenter une nouvelle fois l'examen.

## — SELON LES RÉGIONS

Adopter comme cadre d'analyse régionale, les huit Zones d'Etudes et d'Aménagement du Territoire (ZEAT), c'est inévitablement se résigner à une approche schématique et sans doute laisser dans l'ombre des phénomènes isolables au prix d'une autre méthode et d'un autre découpage. Comme il ne pouvait être question d'envisager une étude spécifique des conséquences à ce niveau de l'échec scolaire, étude qui en elle-même constituerait un tout et imposerait une redéfinition du champ en fonction de variables, jugées à cet égard plus pertinentes (taux de scolarisation, type d'équipement scolaire et universitaire, degré d'urbanisation etc) ; on s'est volontairement borné à repérer quelques tendances.

Du bref examen des taux de réussite en 1971, il ressort que les écarts entre régions n'apparaissent guère plus importants que les écarts entre séries. Deux régions cependant se distinguent particulièrement : l'Est où 75 % des candidats réussissent alors à obtenir le baccalauréat ; la Région parisienne où ceux-ci n'atteignent plus que 62 %. D'une manière générale, la distribution régionale des taux esquisse une partition verticale entre l'Est et le Centre-Est, où figurent les meilleurs scores, et l'Ouest dont les résultats paraissent davantage proches de la moyenne.

Plus de trois années après, à ne considérer que les seuls taux de réussite de ceux qui ont échoué en 1971, la situation s'est modifiée sensiblement : si la

---

(1) J. C. Prêcheur. Les déterminants de la réussite au baccalauréat. Doc. ronéo. Juin 1976.

Région parisienne se maintient dans une position toujours défavorisée, avec un taux global qui la relègue à la dernière place, il n'en va pas de même ailleurs où s'amorce un phénomène de compensation. C'est ainsi que les taux les plus élevés de réussite se rencontrent dans les régions qui se caractérisaient au contraire trois années auparavant par des performances moyennes ou médiocres. L'Est qui l'emportait largement dépasse alors de peu la moyenne ; inversement le Nord qui arrive en tête n'offrait en 1971 qu'un taux relativement modeste.

TABLEAU N° 3

**Taux de réussite après 1971 au baccalauréat par région (1) et par sexe**

(en pourcentage)

Région	Sexe	Hommes	Femmes	Ensemble
Région parisienne.....		55	52	54
Bassin parisien.....		56	58	57
Nord.....		59	62	60
Ouest.....		56	57	56
Est.....		58	56	57
Sud-Ouest.....		58	54	56
Centre-Est.....		56	56	56
Méditerranée.....		58	52	55
France entière.....		57	55	56

(1) Il s'agit des Zones d'Études et d'Aménagement du Territoire (ZEAT).

On aurait pu penser que l'inégale représentation des différentes séries à travers les régions, et notamment pour les séries littéraires où l'échec de 1971 se révèle définitif dans un plus grand nombre de cas, exercerait d'une manière ou d'une autre quelque influence sur le résultat final. Visible dans le cas de la Méditerranée (où la seule série A regroupe, en 1971, 45 % du nombre des candidats pour une moyenne nationale de 40 %), le lien paraît beaucoup moins évident ailleurs. Il s'inverse même en Région parisienne où la sous-représentation de la série A et la plus forte représentation de la série C n'empêchent pas qu'en 1971, comme en 1974, les taux de réussite soient nettement en deçà de la moyenne. Ce sont d'ailleurs dans les régions où les résultats se situent pour la plupart des séries à un niveau élevé que les littéraires atteignent les meilleurs scores au cours de ces années : ainsi en va-t-il par exemple du Centre-Est, de l'Est et du Nord.

L'inégalité régionale des taux de réussite concerne surtout deux séries : la série C, dont les scores se maintiennent à un niveau élevé avec cependant des pointes dans le Nord et le Sud-Ouest ; mais surtout la série B où les taux de 1975 ne dépassent 50 % que dans trois régions et connaissent un très net fléchissement dans l'Est.

## — SELON L'ÂGE

L'âge constitue sans doute — et l'histoire de la notion d'« aptitude » largement utilisée en psychologie comme dans l'orientation scolaire le démontre (1) — l'un des critères majeurs de jugement des performances et de leur degré de normalité. Mais s'il mesure d'une certaine manière la réussite scolaire, à travers notamment la vitesse de parcours des filières, sa signification n'est pas indépendante pour autant d'un environnement socio-culturel, voire économique, comme le donnent à penser les études qui établissent le lien entre la précocité scolaire et l'appartenance sociale. Considéré à chaque étape de la scolarité, l'âge exerce une influence incontestable sur l'orientation ultérieure : mais également sur les chances de réussir les études entreprises. On sait qu'au terme des études secondaires, les probabilités d'accès à certaines filières dépendent à la fois de l'origine scolaire mais tout autant de l'âge d'obtention du baccalauréat et qu'un âge élevé accroît considérablement les risques d'abandons ou d'échecs.

Revenant à l'objet propre de l'étude, on comprendra l'importance de l'âge lors de l'échec en 1971. Plus qu'un éclairage sur les performances ou les handicaps antérieurs, et donc sur la vitesse de parcours des cycles secondaires, on cherchera ici les liens avec le comportement ultérieur (nombre de présentations au baccalauréat) et par là-même avec les résultats définitifs au baccalauréat.

Les statistiques de 1975, partielles mais suffisamment représentatives pour être prises en considération, révèlent que 47 % des candidats au baccalauréat d'enseignement général étaient âgés de 18 ans au moins, tandis que 21 % avaient 20 ans et plus. La ventilation selon les résultats, qui distingue les admis des refusés, démontre que la réussite entretient avec l'âge une relation inversement proportionnelle : 78 % des moins de 18 ans obtiennent leur diplôme, 63 % des candidats âgés de 19 ans contre 43 % de ceux qui ont plus de 20 ans.

De l'examen des résultats ultérieurs au baccalauréat en fonction de l'âge, il ressort qu'un âge élevé en 1971 réduit considérablement les probabilités de réussite.

Ainsi trouve-t-on chez les non-bacheliers trois fois plus de candidats âgés de 20 ans ou plus que chez les bacheliers (46 % contre 15 %) tandis que ceux qui ont réussi en définitive leurs examens se distinguent des autres par une proportion également trois fois supérieure de candidats jeunes (moins de 18 ans).

Mais là encore on perçoit d'un sexe à l'autre des différences. Bachelières ou non les femmes sont, dans les deux cas, plus jeunes que les hommes. De même, parmi celles qui échouent définitivement, les jeunes figurent en proportion plus élevée.

L'âge influence-t-il d'autre part le nombre de présentations à l'examen ? En d'autres termes hésite-t-on d'autant moins à se représenter à l'examen qu'on se

---

(1) N. Bisseret : Notion d'aptitude et société de classe. *Cahiers Internationaux de Sociologie*. Vol. LI, 1971, p. 329.

trouve proche ou en deçà de l'âge moyen des candidats au baccalauréat ? Il le semble bien, car parmi ceux qui ont échoué définitivement pour n'avoir tenté qu'une seule fois l'examen la proportion des élèves ayant 20 ans et plus atteint 42 % et celle des candidats de 18 ans ou moins ne dépasse pas 15 %. Si l'on considère d'autre part que le fait d'avoir présenté trois fois ou plus le baccalauréat mesure d'une certaine manière le degré de difficulté de l'examen, il s'avère que les plus fortes proportions de tentatives répétées concernent les âges élevés (20 ans et plus). On voit donc se dessiner selon les cas une double influence de l'âge qui peut tout aussi bien dissuader de représenter l'examen que rendre plus malaisée la réussite définitive.

#### — SELON L'ORIGINE SOCIALE

Avant de rapporter les différents résultats à l'origine sociale (définie assez approximativement ici par la catégorie socio-professionnelle du père), on rappellera que la possibilité d'accéder aux classes terminales et celle de se présenter au baccalauréat constituent déjà des sortes de privilèges. Qu'à peine un quart des élèves entrés en sixième selon les estimations de A. Girard et H. Bastide, réussissent à obtenir le baccalauréat, quand on vient de le voir plus haut, plus de 80 % des candidats d'une année donnée (en l'occurrence 1971) se retrouvent quatre ans plus tard bacheliers, montre que la sélection s'opère par priorité tout au long du secondaire et que les bifurcations vers d'autres filières, notamment vers l'enseignement court, voire les abandons, jouent un rôle singulièrement plus important que la sélection directe. Or, expliquer ces orientations ou ces réorientations par la seule inégalité des performances et au-delà des aptitudes individuelles, c'est oublier non seulement que ces mêmes performances et aptitudes font l'objet en grande partie d'une mesure sociale mais surtout que les caractéristiques de l'itinéraire scolaire ne sont guère compréhensibles si on ne les resitue pas dans un environnement plus vaste que celui du système d'enseignement. L'un des acquis désormais classiques des sciences de l'éducation consiste justement à avoir démontré la continuité du rôle de l'origine sociale tout au long de la scolarité.

On comprendra donc qu'on ne puisse interpréter correctement la distribution des candidats au baccalauréat en fonction de l'origine sociale sans tenir compte du fait que certaines catégories subissent ce qu'on appelle sans exagération, une sur-sélection, dont on peut se demander si elle n'atténue pas ensuite, par compensation, les écarts entre les performances.

La pénurie d'informations sur l'appartenance sociale des candidats au baccalauréat interdisait de recourir aux données de 1971, année concernée par la présente étude. Les premières et toutes récentes données disponibles, partielles mais suffisamment représentatives, portent sur l'année 1976 ; elles serviront, à défaut, de référence. Encore ne s'agit-il là que d'un inconvénient mineur, car tout atteste en ce domaine la lenteur de l'évolution.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de la répartition des candidats au baccalauréat d'enseignement général en 1976, les unes en quelque sorte classiques, les autres plus inattendues. Si la place dominante des enfants originaires des

« professions libérales et cadres supérieurs » (22 %) ne surprend pas, on n'en dira pas autant de la part nettement plus modeste des « patrons de l'industrie et du commerce », et surtout de celle des « employés » (11 %) devancés ici très nettement par les « ouvriers » (15 %). A ne considérer que les seuls pourcentages, on constate un certain bouleversement du classement qui s'écarte de ce que nombre de résultats vérifient par ailleurs : le lien plus ou moins étroit entre la représentation de chaque catégorie et la position dans l'échelle sociale.

Deux remarques invitent à la prudence : les nomenclatures utilisées ne permettent guère de distinguer entre sous-catégories et d'isoler au sein de la catégorie « patrons de l'industrie et du commerce », les artisans et les petits commerçants des industriels et des gros commerçants. On ne saurait non plus oublier que depuis 1969 le baccalauréat de technicien constitue pour certaines catégories une filière privilégiée et surtout plus accessible. De fait, la même répartition, mais cette fois pour le baccalauréat de technicien, atteste la forte représentation des ouvriers (30 %), une remontée de la part des employés (qui passe de 11 à 14 %) et la chute de la représentation des professions libérales et cadres supérieurs (9 %).

Par delà la distinction entre les deux baccalauréats, on rappellera qu'au sein du baccalauréat général existe entre les séries une hiérarchie très nette. C'est ainsi qu'en C, dont on a déjà reconnu la forte valorisation, les enfants des professions libérales et cadres supérieurs représentent 30 % des effectifs tandis qu'à l'inverse en E, série scientifique sans doute, mais d'un statut qui l'assimile davantage au technique, leur proportion ne dépasse pas 13 %.

A ces différences de répartition ne correspondent pas, toujours en 1976, d'égalles différences entre les taux de réussite. L'avantage des professions libérales et des cadres supérieurs, au demeurant modéré, ne contredit nullement une certaine homogénéisation des taux. Plusieurs phénomènes y contribuent parmi lesquels on retiendra tout particulièrement la sur-sélection de certaines catégories, de nature vraisemblablement à rehausser le niveau de leur performance, ainsi que leur inégal accès aux différentes séries.

L'analyse des taux de réussite définitive révèle pour toutes les catégories une chute sensible, si du moins l'on se réfère, par comparaison et à titre indicatif, aux résultats des candidats de 1976. Cependant trois catégories s'écartent sensiblement de la moyenne (55 %) : les professions libérales et les cadres supérieurs, qui maintiennent leur avantage et compensent donc d'une manière plus satisfaisante l'échec de 1971 ; les ouvriers qui, proches de la moyenne d'après les chiffres de 1976, subissent au contraire plus sévèrement les conséquences de cet échec ; les ouvriers agricoles dont le handicap s'accroît considérablement.

Les taux de réussite particulièrement élevés des enfants de professeurs et d'instituteurs (qui atteignent respectivement 69 et 65 %) confirment la « sur-utilisation » bien connue par ces catégories du système scolaire et l'existence d'un environnement culturel particulièrement favorable.

La proportion de ceux qui se retrouvent quatre ans plus tard bacheliers ne constitue qu'une mesure très imparfaite des performances de la population

après 1971 car une partie non négligeable, on l'a vu, n'a pas représenté par la suite l'examen.

Or, on peut penser ici que la décision de tenter à nouveau l'examen dépend étroitement de variables très précisément liées à l'origine sociale : le niveau d'aspiration et le niveau de ressources. C'est ce que confirment les résultats d'après lesquels on voit que les enfants des catégories défavorisées — ouvrières particulièrement — sont plus nombreux que les autres à ne présenter qu'une fois l'examen. Fait notable et qui concerne cette fois, en proportion variable, l'ensemble des catégories sociales : l'abandon après le premier échec se produit plus souvent en Région parisienne que dans le reste de la France. L'écart maximum intéresse les ouvriers chez lesquels la proportion de ceux qui en demeurent à leur échec de 1971 passe de 24 à 34 %. Un tel phénomène procède de facteurs multiples : il n'est pas interdit de penser que parmi eux figurent la perception d'un marché du travail dont la diversification offre à ceux qui sortent sans diplôme du système scolaire ou d'une formation professionnelle accélérée un plus grand nombre de débouchés, mais également des possibilités plus étendues de poursuite d'études.

L'origine sociale contribue-t-elle d'autre part à renforcer les différenciations sexuelles ? En d'autres termes, l'écart entre les sexes demeure-t-il constant d'une catégorie sociale à l'autre ou bien s'accroît-il particulièrement dans certaines catégories ?

Il semble bien, en considérant les résultats, que si peu de différences distinguent les hommes des femmes dans les catégories « supérieures » ou « moyennes », il n'en va pas de même ailleurs. Encore distinguera-t-on les employés où le taux de réussite des femmes l'emporte très nettement sur celui des hommes, des ouvriers où un écart de même importance avantage cette fois les seconds.

Ces différences s'expliquent-elles alors par une propension inégale à représenter l'examen ? On l'admettra en effet pour les ouvriers où 11 % seulement des hommes ne présentent qu'une fois l'examen contre 53 % des femmes ; plus difficilement ailleurs où la ventilation des pourcentages démentirait plutôt une telle explication.

### **3. L'obtention du CEFES\***

Le décret du 13 novembre 1967, qui fixait le nombre des séries et remaniait leur contenu, créait pour ceux qui obtenaient à l'examen une note égale ou supérieure à 8, mais inférieure à 10, le certificat de fin d'études secondaires (CEFES). Sans devoir être assimilé à un véritable diplôme un tel certificat, exigé pour l'accès à certaines écoles ou à certains concours, constitue une attestation dont la possession n'est sans doute pas négligeable. On peut donc à bon droit

---

\* CEFES : Certificat de fin d'études secondaires.

définir deux niveaux d'échec et par là même distinguer parmi les candidats qui ont échoué en définitive au baccalauréat les possesseurs du CEFES de ceux qui n'ont pas obtenu cette attestation.

La moitié de ceux qui échouent en définitive au baccalauréat se déclarent en possession du Certificat de Fin d'Etudes Secondaires. Cette proportion recouvre cependant des différences considérables entre les séries littéraires et les séries scientifiques. Si respectivement 61 % et 58 % des candidats en A et en B obtiennent cette attestation, 40 % seulement se trouvent dans ce cas en C, en DD' ou en E. Les hommes ne se distinguent guère des femmes dont le léger avantage procède vraisemblablement de leur forte représentation dans la série A où près des deux tiers se voient accorder l'attestation. Tout se passe donc comme si dans les séries scientifiques où le taux de réussite définitive l'emporte sur celui des séries littéraires, l'échec était ressenti plus sévèrement, et l'obtention d'un niveau minimum paraissait plus difficile à atteindre. Aussi bien ces résultats confirment-ils qu'en C et en DD' se perpétue un processus de sélection qui, dès l'affectation dans les filières, contribue à en rehausser singulièrement le niveau, favorisant sans doute le succès mais aggravant par ailleurs, pour ceux qui ne réussissent pas, les conditions de leur échec.

## LA POURSUITE D'ÉTUDES DIFFÉRENTES DE CELLES CONDUISANT AU BACCALAURÉAT

### 1. Les taux de poursuite d'études

70 % de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général ont poursuivi ou poursuivent d'autres études. Considérable, un tel pourcentage révèle dès l'abord qu'un échec au baccalauréat, provisoire ou définitif, n'exerce, sur le plan de la poursuite d'études, qu'un effet limité de dissuasion.

Au demeurant, cet effet se manifeste avant tout chez ceux qui n'ont pu obtenir le baccalauréat : 53 % d'entre eux continuent d'autres études alors que c'est le cas de 84 % de ceux qui par la suite ont réussi à décrocher leur diplôme. En déduira-t-on que la possession du baccalauréat représente la condition nécessaire d'une poursuite d'études ? L'interprétation exige davantage de nuances dans la mesure même où la poursuite d'études dépend certes de l'origine scolaire et d'exigences définies par le système d'enseignement, mais tout autant d'une multiplicité de facteurs, économiques, sociaux, culturels qui entrent eux-mêmes en combinaison. Quoiqu'il en soit ces résultats confirment ce que toutes les statistiques démontrent par ailleurs : le baccalauréat général constitue moins un diplôme de fin d'études qu'une étape importante de la scolarité.

#### — SELON LA SÉRIE

La comparaison des taux de poursuite par série — indépendamment de la prise en considération du résultat définitif — révèle de très sensibles différences qui permettent d'opposer les séries scientifiques, essentiellement C et DD' dont les taux de poursuite atteignent 74 et 80 %, aux séries A et B où les chiffres ne dépassent pas dans le meilleur des cas (B) 66 %. Ce sont dans les séries qui enregistrent un nombre d'échecs important en 1971, et qu'on peut qualifier, par là, de plus sélectives, que se rencontrent les taux les plus élevés de poursuite d'études. La probabilité objective de poursuivre des études au-delà du baccalauréat, voire dans l'hypothèse d'un échec à cet examen, dépend donc d'une certaine manière de la rigueur de la sélection au terme des études secondaires. Ainsi se trouve confirmé une nouvelle fois le statut privilégié des séries scientifiques où joue un processus de sélection qui ne se réduit pas seulement au suc-

cès ou à l'échec à l'examen mais doit également se définir par la proportion de sorties hors du système scolaire.

TABLEAU N° 4

**Taux de poursuite d'études par série selon le résultat final au baccalauréat et selon le sexe**

(en pourcentage)

Résultat final au bac et sexe Série	Réussite			Echec			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes
A. ....	76	77	76	44	56	52	59	66	64
B. ....	81	79	80	49	57	53	64	67	66
C. ....	93	85	91	57	52	56	81	75	80
DD' ....	89	84	86	53	65	57	74	76	74
E. ....	81	90	82	46	29	45	63	54	63
Ensemble	86	80	84	49	58	53	70	70	70

Cependant, si dans les deux cas, réussite ou échec au baccalauréat, on poursuit davantage d'études en C et en DD', la non-possession du baccalauréat contribue très sensiblement à réduire les écarts. Tout se passe comme si l'échec définitif au baccalauréat opérerait un effet d'égalisation entre séries « littéraires » et séries « scientifiques ». Doit-on évoquer à propos de cette constatation le taux très supérieur, en C notamment, de réussite définitive dans les séries scientifiques comme aussi le nombre relativement élevé dans ces mêmes séries de ceux qui ont présenté trois fois et plus l'examen sans réussir toutefois à l'obtenir ? Cela paraît légitime à condition d'ajouter que le niveau de formation atteint dans ces séries, indépendamment de la sanction du diplôme, peut-être jugé dans certains cas suffisant pour justifier l'abandon, au moins provisoire, des études et déterminer un accès précoce à la vie professionnelle.

Le cas de la série E, plus difficilement classable, proche des séries scientifiques par le contenu, mais que nombre de ses caractéristiques assimileraient davantage à une série proprement technique, doit être considéré à part. La proximité ici des taux de poursuite d'études avec ceux des séries A et B renvoie vraisemblablement à l'âge plus élevé des candidats, à la domination quasi-exclusive des hommes comme enfin à la finalité plus directement technique, et au-delà professionnelle, de la formation distribuée.

— SELON LE SEXE

A ne considérer que le seul fait de poursuivre des études, la comparaison entre hommes et femmes révèle une situation identique avec un taux qui s'élève dans les deux cas à 70 %.

La prise en compte des résultats définitifs au baccalauréat accuse toutefois des écarts sensibles, mais de sens contraire selon le cas.

Ainsi 86 % des hommes bacheliers poursuivent des études contre 80 % des femmes. Par contre la situation se renverse chez les non-bacheliers au profit des femmes qui, avec un taux de poursuite de 58 %, devancent assez largement les hommes (49 %). Les femmes, qui interrompent plus fréquemment leurs études après l'obtention du baccalauréat, hésitent davantage, en contrepartie à demeurer sur un échec à cet examen.

Mais la scolarisation de plus en plus large des femmes, dont témoigne en particulier la féminisation croissante du baccalauréat d'enseignement général, où à partir de 1968 le nombre des femmes l'emporte sur celui des hommes, n'implique nullement pour les deux sexes une similitude des itinéraires. Combinés, l'origine scolaire (la série du baccalauréat) et le sexe montrent que les écarts entre hommes et femmes sont particulièrement nets dans deux séries, en A tout d'abord, où fortement représentées elles poursuivent également plus souvent des études ; en C avec cette fois un avantage en faveur des hommes.

Analysés en fonction des résultats définitifs au baccalauréat, les écarts entre les hommes et les femmes apparaissent, à l'exception de la série C, beaucoup plus accentués chez les non-bacheliers. Dans le même temps que la réussite au baccalauréat incite les hommes à continuer leurs études, et ceci dans une proportion légèrement supérieure à celle des femmes, l'échec agit au contraire en faveur de l'abandon. Encore les séries scientifiques (essentiellement C et DD') résistent-elles alors beaucoup mieux. On remarquera du reste entre ces deux dernières séries des différences significatives : dans la série C, le taux de poursuite des hommes précède toujours celui des femmes, quel que soit le résultat final au baccalauréat ; en DD' ce sont les femmes qui, chez les non-bacheliers, devancent très nettement les hommes (65 % contre 53 %).

#### — SELON L'ORIGINE SOCIALE

Que l'origine sociale exerce sur la poursuite d'études une influence c'est ce dont témoigne la distribution des différents taux. Recalés ou reçus, la position dans l'échelle sociale règle, d'une manière évidente, les probabilités objectives de maintien au sein de l'appareil scolaire. Aux catégories privilégiées, « professions libérales et cadres supérieurs » et « patrons de l'industrie et du commerce » s'opposent les « ouvriers » et les « employés », sur-sélectionnés déjà au cours de l'itinéraire antérieur et pour lesquels l'horizon scolaire se limite beaucoup plus souvent au baccalauréat. Entre ces extrêmes, les « agriculteurs » et les « cadres moyens » se rapprochent davantage de la moyenne. Sans nier l'effet de contraste, ni entrer dans des débats théoriques ou épistémologiques, on peut cependant transposer avec quelques réserves, cette remarque de A. Girard et H. Bastide (1) selon laquelle « il n'y a pas de hiatus entre deux groupes extrêmes qui s'opposeraient du tout au tout, mais progression très régulière

(1) A. Girard et H. Bastide. « Orientation et sélection scolaire », n° spécial de *Population*, 1969, pp. 226-233.

des chances d'accès à l'enseignement long d'un groupe social à un autre, à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle ».

Par delà ces remarques générales, on mettra en évidence des différences qui ne deviennent véritablement significatives que par la prise en compte des résultats définitifs au baccalauréat. Celle-ci permet en effet d'apprécier comment chaque catégorie sociale réagit devant l'échec. Si l'on compare la population des recalés à celle des reçus ultérieurs, on observe tout de suite que la non-possession du baccalauréat aggrave sérieusement les clivages entre catégories. Ainsi, les taux de poursuite des bacheliers dépassent pour toutes les catégories 70 %. Pour les non-bacheliers issus des catégories « ouvriers et employés », ils n'atteignent pas la moitié des effectifs. Et si toutes les catégories accusent les conséquences de l'échec définitif au baccalauréat certaines résistent mieux que d'autres. Il suffit pour s'en convaincre de mesurer l'écart entre les deux taux de poursuite, avec ou sans baccalauréat. Maximum dans le cas des enfants d'ouvriers, il est particulièrement faible chez ceux des professions libérales et cadres supérieurs ou des patrons de l'industrie et du commerce.

On aurait pu penser, d'autre part, selon un phénomène connu, que plusieurs sous-catégories, professeurs, instituteurs auraient bénéficié d'un avantage en raison d'un certain nombre de conditions favorables (environnement culturel, information, familiarité avec le système scolaire...). Il n'en est rien d'après les résultats, car si les enfants de professeurs et d'instituteurs qui réussissent en définitive au baccalauréat ne font que se situer dans la moyenne des taux, ils s'en écartent sensiblement en cas d'échec.

D'une manière générale, une analyse plus approfondie des résultats suggère des reclassements qui s'écartent des nomenclatures traditionnelles. Ainsi les enfants d'artisans et des petits commerçants, regroupés dans la catégorie « patrons de l'industrie et du commerce » paraissent proches des enfants de cadres moyens. S'il n'est pas question de nier la diversité des modèles culturels et des aspirations, on émettra l'hypothèse qu'un niveau de ressources sensiblement égal contribue vraisemblablement à rapprocher les comportements en matière d'éducation.

On ne peut en toute rigueur s'interroger sur l'effet conjoint de la série et de l'origine sociale qu'en rappelant, au préalable, qu'il s'agit au départ de variables étroitement liées. Ainsi chez les bacheliers de la série A à la série C, la proportion des enfants de « professions libérales et cadres supérieurs » passe de 21,6 % à 31,8 %. Inversement il n'y a que 14,2 % de fils d'ouvriers en série C contre 19,9 % en série A. » (1)

Dans la plupart des cas, si l'on prend comme termes de référence les deux séries A et C, on s'aperçoit, pour toutes les catégories sociales, que la poursuite d'études atteint dans la série scientifique des taux nettement plus élevés. Parmi les reçus, l'écart entre les séries A et C s'affirme spécialement pour les

---

(1) J. C. Prêcheur. **Les déterminants de la réussite au baccalauréat**. op. cit. Il s'agit là de chiffres qui, concernant l'Académie de Nancy, n'en apparaissent pas moins très voisins d'autres données disponibles et portant sur un champ plus vaste.

enfants des cadres moyens et des ouvriers. En revanche, la série exerce une action plus modérée pour ceux qui ont échoué définitivement. Phénomène exceptionnel, c'est en série A que les enfants d'ouvriers poursuivent davantage d'études. Attribuera-t-on ce résultat à la conscience particulièrement vive ici que l'absence de diplôme dans une série littéraire constitue un lourd handicap ? C'est une interprétation qu'on jugera vraisemblable, mais non exclusive du rôle d'autres facteurs.

Plus sensibles d'une sous-population à l'autre qu'au sein de chaque sous-population, les écarts observables suggèrent que si le rôle de l'appartenance sociale ne peut être négligé, il pèse cependant moins lourd que le résultat définitif au baccalauréat.

En va-t-il de même quand on tient compte du sexe ?

Il faut rappeler en premier lieu qu'en cas de réussite au baccalauréat les hommes poursuivent davantage d'études que les femmes. Une seule catégorie déroge à la règle, les enfants issus des catégories « professions libérales et cadres supérieurs » où les taux singulièrement élevés (93 %) s'avèrent pour les deux sexes rigoureusement identiques. Inversement, la prépondérance revient invariablement aux femmes en cas d'échec au baccalauréat. Pour certaines catégories (employés, ouvriers), la chute des taux de poursuite des hommes apparaît considérable, passant par exemple de 80 % à 40 %. Si donc la probabilité de poursuivre des études dépend plus fortement pour les hommes du résultat final au baccalauréat, elle doit être également rapportée à l'origine sociale qui aggrave ou au contraire atténue les conséquences de l'échec. Les différences entre les hommes et les femmes sont plus accentuées pour les catégories sociales défavorisées ; ces différences répercutent l'inégale permanence des modèles culturels dont se déprennent plus aisément ceux qui ont un meilleur accès à l'information, particulièrement au type d'information qui concerne le fonctionnement et l'évolution de l'appareil éducatif (1).

## — SELON LA RÉGION

Un premier partage, très sommaire, Région parisienne-reste de la France, fait ressortir le très net avantage de la première où 78 % (contre 67 %) des individus entreprennent des études distinctes de celles qui conduisent au baccalauréat. Pour la province, on ne relève guère d'écarts sensibles entre les régions. Partout, d'autre part, l'échec définitif au baccalauréat entraîne une chute sensible de la poursuite d'études. Mais là encore, la Région parisienne maintient son privilège avec un taux de poursuite de non-bacheliers de 64 %. D'une manière générale, l'absence de baccalauréat contribue à creuser l'écart entre Paris et la Province, qui passe alors de 9 à 13 points.

C'est toujours dans la Région parisienne que les hommes et les femmes poursuivent le plus d'études. Cependant l'écart Paris-Province, s'il avantage les

---

(1) R. Ballion. *Etudes des conséquences de l'échec scolaire sur le devenir socio-professionnel dans les milieux favorisés*. CNRS, EPHE, Décembre 1974.

hommes en cas de réussite au baccalauréat, paraît favoriser les femmes dans le cas contraire.

On ne saurait aboutir, au terme de ce bref examen, à des conclusions précises : sans évoquer à nouveau le schématisme du découpage, trop de facteurs entrent ici en combinaison. Sans doute n'est-il pas question de nier la prééminence de la Région parisienne où, à n'en pas douter, le fort équipement scolaire et universitaire et une plus grande facilité d'information jouent un rôle important.

#### — SELON L'ÂGE

L'âge lors de l'échec en 1971 qui règle, comme on l'a vu, d'une certaine manière les probabilités objectives de réussite au baccalauréat, exerce également une influence sur les possibilités de poursuite d'études. Si 89 % des moins de 18 ans, 79 % des 18 ans entreprennent d'autres études, la proportion tombe à 69 % pour les candidats âgés de 19 ans et à 60 % pour ceux qui déclarent avoir plus de 20 ans. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, le rôle de l'âge se fait particulièrement sentir chez les bacheliers. Ce résultat toutefois n'apparaît contradictoire qu'en apparence, car quel que soit l'âge, et même si un âge élevé constitue un handicap certain, l'absence de tout diplôme incite à l'inverse à se doter d'un minimum de formation, celle-ci fut-elle de courte durée. Aussi peut-on expliquer, du moins en partie, la quasi similitude chez les non-bacheliers des taux de poursuite aux différents âges.

#### — SELON L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES (CEFES)

La moitié de ceux qui échouent ultérieurement au baccalauréat obtiennent le Certificat de Fin d'Études Secondaires (CEFES). Non assimilable à un diplôme (selon du moins l'acceptation la plus courante donnée à ce terme), une telle attestation n'en signifie pas moins que le candidat malheureux a frôlé d'assez près la réussite.

Dès lors la possession ou la non-possession du CEFES définissent deux niveaux d'échec. Or observe-t-on d'un niveau à l'autre des taux différents de poursuite d'études ?

Il le semble, car 56 % de ceux qui ont obtenu le CEFES poursuivent d'autres études contre 52 % dans le cas contraire. Sans doute est-ce là un écart modeste. Il n'en va plus de même si on procède à une analyse par série. Deux groupes se différencient nettement : d'un côté, dans les séries B et DD', l'obtention du CEFES ne paraît avoir qu'une incidence limitée, voire nulle, sur la poursuite d'études ; de l'autre, dans les séries A, E et surtout C, elle coïncide avec des taux de poursuite nettement plus élevés. On remarquera que la ligne de partage ne recouvre pas celle qui distingue les séries dites scientifiques des séries littéraires.

## **2. Les conditions de la poursuite d'études**

Par conditions de poursuite d'études nous entendrons ici l'exercice ou non d'une activité professionnelle parallèle aux études. On connaît l'importance dans la population étudiante du travail salarié (1), et comment celui-ci, par ses contraintes et le temps qu'il mobilise, impose des handicaps qui rendent plus difficiles tout autant la prolongation des études que leur réussite. Les taux d'activité résultent ici de l'agrégation des réponses de ceux qui ont déclaré travailler pendant toutes leurs études et de ceux dont l'activité n'est intervenue qu'au cours d'une partie seulement de ces mêmes études. C'est dire qu'il s'agit surtout d'indications qui ne prétendent nullement constituer une mesure précise.

Sur l'ensemble de la population de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat général, 23 % ont travaillé pendant tout ou partie de leurs études. Si l'on compare les deux sous-populations de bacheliers et de non-bacheliers, on constate que les seconds sont beaucoup plus nombreux (33 % contre 18 %) à avoir exercé au cours de leurs études une activité professionnelle.

Au delà de ces résultats d'ensemble, la prise en considération de l'origine sociale montre que 31 % des enfants d'ouvriers ont travaillé pendant leurs études contre 18 % de ceux dont les parents appartiennent à la catégorie « professions libérales et cadres supérieurs ».

L'échec définitif au baccalauréat détermine, pour toutes les catégories, un accroissement sensible du nombre des étudiants-travailleurs. Mais là encore des différences distinguent les catégories : aux 26 % des enfants issus des professions libérales et cadres supérieurs s'opposent les 45 % de fils d'ouvriers. Si donc l'accroissement paraît à peu près uniforme pour toutes les catégories, la distribution des pourcentages témoigne de très sensibles inégalités.

## **3. La réussite dans la poursuite d'autres études et les diplômes obtenus**

### **a) LA RÉUSSITE DANS LES ÉTUDES**

Parmi ceux qui ont entrepris d'autres études, un certain nombre ne mentionne que des diplômes obtenus antérieurement au baccalauréat (CEP, BEPC...) ou ne figure que sous la rubrique « aucun diplôme ». Dans chaque cas, non-bacheliers et bacheliers, leur proportion atteint 35 %. Or trois raisons principales rendent compte de ce phénomène : la scolarité toujours en cours, l'échec, l'abandon.

D'une sous-population à l'autre ces diverses raisons ne revêtent pas la même importance. Si l'on ne calcule les pourcentages que sur ceux qui déclarent ne

---

(1) Cf. Dossier 14 du CEREQ, *Les Universités et le marché du travail*. A. Charlot, *op. cit.*

posséder aucun diplôme, on constate que pour les non-bacheliers, cette absence est due dans 40 % des cas au fait qu'ils se trouvent encore en cours de scolarité, dans 32 % des cas il s'agit d'un échec, et dans 28 % d'un abandon. Pour les bacheliers, la distribution se révèle sensiblement différente. Ici l'échec s'inscrit nettement en tête de la liste (42 % des cas) ; puis viennent la poursuite d'études (36 %) et l'abandon (22 %).

Ainsi la part de l'échec apparaît nettement plus importante pour les bacheliers mais elle s'accompagne néanmoins d'une proportion plus faible d'abandons, lesquels en revanche sont plus nombreux dans le cas des non-bacheliers.

Si la notion d'échec peut être tenue pour relativement explicite (définie en l'occurrence par la non-obtention du diplôme), celle d'abandon suscite davantage d'interrogations. S'agit-il d'une auto-élimination, provoquée par la prise de conscience d'un niveau de formation ou de performances insuffisants, ou bien est-ce la conséquence de nécessités économiques incompatibles avec la poursuite d'autres études ? Les données disponibles ne permettent pas de répondre. On rappellera néanmoins que les non-bacheliers, qui abandonnent en plus grand nombre, sont également près de deux fois plus nombreux que les bacheliers à avoir travaillé pendant tout ou partie de leurs études. C'est dire qu'un lien de cause à effet entre ces deux données ne peut être exclu a priori, car on sait qu'une activité professionnelle menée de pair avec la poursuite d'études constitue un handicap sur lequel ont insisté plusieurs auteurs (1).

On voit enfin, à travers ces résultats, qu'une définition restrictive du niveau de formation, fondée sur la seule prise en compte du nombre des diplômés, ne traduit qu'imparfaitement la réalité. Elle revient notamment à regrouper sous une même rubrique — « Non-diplômés » — des individus dont les durées de séjour au sein du système d'enseignement se révèlent en fait très inégales. Or, s'il n'est pas question de nier le rôle du diplôme (variable selon le type et le niveau de formation envisagés), on peut penser que le seul fait d'avoir pu suivre une formation, même non sanctionnée par un diplôme, et d'avoir différé d'autant l'entrée sur le marché du travail n'est pas sans retentissement sur l'itinéraire professionnel ultérieur.

## b) LES DIPLÔMES OBTENUS

Le bilan dressé ici s'arrête à la date de l'interrogation (fin 1974 — début 1975), il ne saurait être exhaustif, notamment pour les bacheliers dont beaucoup, sans exercer encore d'activité professionnelle, continuaient alors leurs études.

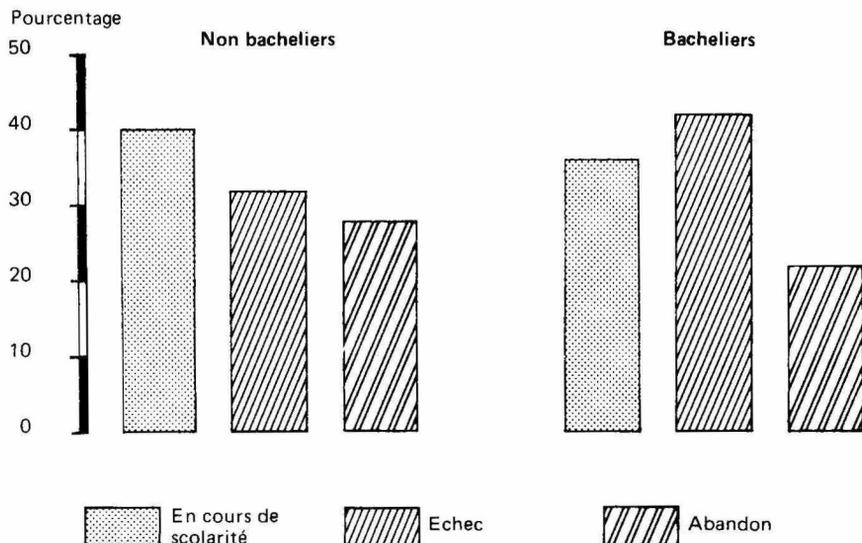
L'analyse des diplômes déclarés par les non-bacheliers appelle plusieurs observations.

Ce sont tout d'abord des diplômes obtenus au terme de formations courtes (d'une durée moyenne de deux années). On verra plus loin que les taux d'activité des non-bacheliers qui ont poursuivi des études dépassent de plus du double celui des bacheliers dans la même situation.

---

(1) Et notamment N. Bisseret. La sélection à l'université et sa signification pour l'étude des rapports de dominance. *Revue française de sociologie*, IX, 1968.

**RAISONS INVOQUEES PAR CEUX QUI ONT POURSUIVI D'AUTRES ETUDES  
POUR JUSTIFIER L'ABSENCE DE DIPLOME A LA DATE DE L'INTERROGATION**



Parmi ces diplômes, on distinguera ceux qui peuvent facilement être repérables et dont l'inscription dans les nomenclatures officielles facilite l'appréciation du niveau, ainsi en va-t-il par exemple des diplômes de l'enseignement technique supérieur (Diplôme universitaire de technologie (DUT), Brevet de technicien supérieur (BTS)), de ceux qui relèvent d'écoles et de spécialités dont la définition demeure imprécise, qu'il s'agisse du niveau ou du contenu de la formation.

D'un bilan très général, qui omet de tenir compte des résultats finaux au baccalauréat, on retiendra tout d'abord que trois types de formation dominent : les formations proprement universitaires ; les formations de l'enseignement technique supérieur (DUT, BTS) ; les formations para-médicales. Mais les distributions offrent bien entendu des profils radicalement différents selon qu'il s'agit des non-bacheliers ou des bacheliers.

Dans le premier cas, on ne s'étendra pas sur une absence attendue, celle des formations universitaires, à l'exclusion des formations techniques supérieures. Elle confirme qu'en dépit de certaines dispositions progressivement étendues aux différentes académies mais dont les premières remontent à 1956, instituant un examen spécial d'entrée à l'université, l'accès des non-bacheliers à l'enseignement supérieur demeure un phénomène exceptionnel surtout lors des années couvertes par l'étude.

TABLEAU N° 5

**Diplôme ou examen le plus élevé obtenu par ceux qui ont échoué au baccalauréat après 1971 et ont poursuivi des études (1)***(en pourcentage)*

Diplôme, examen ou concours le plus élevé obtenu	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucun diplôme .....	7	6	7
Certificat d'Etudes Primaires .....	ε	ε	ε
Brevet d'Etudes du Premier cycle.....	15	12	13
Certificat de Fin d'Etudes Secondaires ....	19	17	18
CAP .....	7	8	8
Brevet d'Etudes Professionnelles.....	ε	1	1
Baccalauréat de Technicien .....	5	1	3
Brevet de Technicien Supérieur .....	10	12	11
Diplôme Universitaire de Technologie .....	6	1	4
Capacité en Droit.....	2	ε	1
Diplôme d'infirmier.....	2	16	9
Diplôme de kinésithérapeute .....	2	1	1
Autres diplômes para-médicaux et sociaux..	3	9	6
Diplôme de langue étrangère.....	ε	2	1
Diplôme de tourisme, d'accueil, de secrétariat	1	4	2
Diplôme d'études artistiques .....	2	2	2
Diplôme de gestion d'entreprise .....	8	2	5
Diplômes universitaires .....	2	2	2
Autres diplômes .....	9	4	6
Ensemble .....	100	100	100

(1) Il s'agit ici d'un bilan non exhaustif, établi à la date de l'interrogation (fin 1974, début 1975).

En revanche, la proportion de possesseurs d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) et davantage encore d'un Brevet de technicien supérieur suggère que de telles filières ménagent des possibilités non négligeables en cas d'échec. Seul d'ailleurs le groupe des diplômes para-médicaux (d'infirmiers ou de kinésithérapeutes) égale celui de ces deux derniers diplômes.

Hors de ces deux principaux groupes, les non-bacheliers se dispersent entre des formations dont émergent relativement celles qu'on qualifiera de « gestion d'entreprise », sans qu'il soit possible d'identifier clairement ce qu'une telle appellation recouvre.

Au-delà de ces constatations, on voit qu'il s'agit essentiellement de formations dont la durée moyenne n'excède pas deux années. Et c'est ici sans doute que les conséquences de l'échec définitif au baccalauréat se font sentir le plus profondément : un tel échec détermine une réorientation qui confère à la poursuite d'études la signification d'une compensation ou d'une atténuation d'un handicap. L'exigence est alors d'ajouter à une formation générale, au surplus non sanctionnée par un diplôme, une formation à finalité plus directement profes-

sionnelle qu'on espère par là-même monnayable à court terme sur le marché du travail.

En contraste, la distribution des diplômes de ceux qui ont obtenu le baccalauréat se rapproche quelque peu de celle de l'ensemble des bacheliers : prédominance des études universitaires et plus généralement de l'enseignement supérieur, faible représentation des diplômes (para-médicaux notamment) dont on a reconnu l'importance parmi les non-bacheliers. Il s'en faudrait pourtant que la ressemblance apparaisse totale : la comparaison des parts respectives de l'enseignement supérieur long et de l'enseignement supérieur court (Instituts universitaires de technologie, Sections de techniciens supérieurs) indique que le second occupe une place relativement plus importante chez ceux qui ont obtenu le baccalauréat après avoir antérieurement essuyé un échec. Or ceci paraît directement lié à la faible fréquentation des classes préparatoires (7 % contre plus de 12 % pour l'ensemble des bacheliers d'une année), qui témoigne d'une probabilité fort réduite d'accès pour cette population aux filières les plus privilégiées.

On remarquera enfin, en ce qui concerne le groupe DUT-BTS, qu'à l'inverse de ce qu'on observe pour ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat — où le second de ces diplômes l'emporte largement — les diplômés des Instituts universitaires de technologie apparaissent cette fois les plus nombreux.

TABLEAU N° 6

**Diplôme, examen ou concours le plus élevé obtenu par ceux qui ont réussi au baccalauréat après 1971 et ont poursuivi des études (1)**

(en pourcentage)

Diplôme, concours ou examen le plus élevé obtenu	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucun diplôme.....	35	34	35
CAP.....	1	1	1
Diplômes para-médicaux et sociaux.....	2	8	6
Certificat de fin d'Etudes d'Ecole Normale.....	3	4	4
Brevet de Technicien Supérieur.....	4	8	6
Diplôme Universitaire de Technologie.....	12	7	9
Diplôme de premier cycle universitaire littéraire.....	5	14	9
Diplôme de premier cycle universitaire économique.....	5	3	4
Diplôme de premier cycle universitaire juridique.....	5	4	5
Diplôme de premier cycle universitaire scientifique.....	7	6	6
Diplôme de premier cycle universitaire médical.....	9	3	6
Dentaire, pharmacie.....	2	3	2
Classes préparatoires, Concours.....	4	ε	2
Autres diplômes.....	6	5	5
Ensemble.....	100	100	100

(1) Il s'agit d'un bilan non exhaustif, établi à la date de l'interrogation (fin 1974, début 1975).

L'obtention du baccalauréat compense donc le handicap de l'échec de 1971 sans en neutraliser pourtant totalement la dynamique négative. Tout donne à penser, en raison même du caractère cumulatif de certains échecs, que celle-ci risque de se répercuter, d'une manière ou d'une autre, au long d'un itinéraire dont l'étude ne permet que de couvrir imparfaitement l'étendue.

### c) DIPLÔMES ET SÉRIE DU BACCALAURÉAT

Qu'il s'agisse du contenu, du niveau, du taux de sélection, ou du recrutement social, on a vu plus haut qu'on ne pouvait situer sur le même plan les différentes séries du baccalauréat. A cette hiérarchisation de fait correspond une hiérarchisation des possibilités de poursuite d'études. Car si certaines séries, et au premier chef la série C, ouvrent un large éventail de filières, ou facilitent éventuellement des réorientations, les autres au contraire se révèlent infiniment plus spécialisées, et par là-même contraignantes.

Si l'on tente en premier lieu d'isoler, chez ceux qui n'ont pu obtenir le baccalauréat, les groupes dominants de chaque série, on s'aperçoit que dans la série E, les trois diplômes de l'enseignement technique (Brevet de Technicien, Brevet de Technicien Supérieur, Diplôme Universitaire de Technologie) arrivent largement en tête et regroupent à eux seuls 38 % de la population. Même constatation en C, à un moindre degré toutefois, ces diplômes n'atteignent ensemble que 28 % tandis qu'une part non négligeable se répartit entre trois types de diplômes : gestion, informatique, études industrielles.

La spécificité des formations s'affirme nettement en DD' avec un pourcentage élevé de diplômés à caractère de gestion d'entreprise qui possède avec la série A le quasi-monopole de diplômés qui, tels les diplômés de langue, de secrétariat ou les diplômés artistiques sont pratiquement absents des autres séries. C'est moins enfin la spécificité des formations, difficilement perceptible en raison d'une assez grande dispersion, que leur sous-représentation qui permet de caractériser la série A.

L'effet de la série apparaît donc vérifiable dans l'ensemble au travers des distributions. Accentuant une concentration en un petit nombre de diplômés (comme il ressort particulièrement en E) ou à l'inverse une dispersion qui traduit non pas un éventail plus large de possibilités mais la difficulté d'accéder aux filières les plus reconnues, il dessine des profils relativement spécifiques. D'une manière diffuse certes, mais cependant vérifiable par les pourcentages, on voit se confirmer le privilège des séries scientifiques bien que les séries littéraires n'apparaissent pas totalement homogènes entre elles : B paraît nettement mieux située que A.

Dans le cas des bacheliers, ce sont des phénomènes bien connus qui se manifestent, et tout d'abord l'orientation préférentielle vers des études en accord avec l'origine scolaire : littéraires pour la série A, scientifiques et médicales pour les séries C et DD'.

Au-delà de cette constatation, somme toute banale, une analyse plus fine repère un certain nombre de différences.

TABLEAU N° 7

**Diplômes possédés par ceux qui ont poursuivi d'autres études selon le résultat ultérieur au baccalauréat et la série**

(en pourcentage)

Diplômes	Echec						Réussite					
	A	B	C	DD'	E	Total	A	B	C	DD'	E	Total
Aucun diplôme (1) . . . . .	38	39	34	37	32	44	35	35	36	27	34	38
Diplômes para-médicaux et sociaux . . . . .	13	3	22	3	10	12	3	€	4	€	€	4
Diplômes de gestion d'entreprise	5	2	5	6	12	2						
Brevet de technicien supérieur . .	11	13	12	11	13	8	6	12	6	5	6	4
Diplôme universitaire de technologie . . . . .	4	15	2	11	3	2	9	24	9	12	14	4
Certificat de fin d'Etudes d'Ecole normale . . . . .	--	--	--	--	--	--	4		6	2	4	2
Diplôme de premier cycle universitaire littéraire . . . . .	--	--	--	--	--	--	9	1	4	3	12	23
Diplôme de premier cycle universitaire économique . . . . .	--	--	--	--	--	--	4	1	4	6	9	2
Diplôme de premier cycle universitaire juridique . . . . .	--	--	--	--	--	--	5		2	1	5	11
Diplôme de premier cycle universitaire scientifique . . . . .	--	--	--	--	--	--	6	9	7	14	€	€
Diplôme de premier cycle universitaire médical . . . . .	--	--	--	--	--	--	6	4	9	11	2	€

(1) Dans cette rubrique ont été classés ceux qui ne déclarent « aucun diplôme » ou bien qui ont un diplôme inférieur au baccalauréat : CEP, BEPC, CEFES.

Si l'on évalue par rapport à ceux qui ont réussi à obtenir un nouveau diplôme, la part de l'enseignement technique supérieur (essentiellement DUT-BTS), on s'aperçoit qu'elle monopolise près du quart des effectifs, sur l'ensemble des séries, mais qu'en E elle s'élève à 57 % et en B à 31 %, tandis qu'elle ne dépasse pas 13 % en A. Quant au rapport DUT - BTS, il assure partout, série A exceptée, la primauté au premier des deux diplômes, mais cette primauté atteint en B et en C les deux tiers.

Toujours sur les seuls diplômés, l'enseignement supérieur long, essentiellement de type universitaire, élargi toutefois aux classes préparatoires, atteint 60 % en C, 59 % en A, et seulement 32 % pour la série E. La proximité des pourcentages entre A et C n'en recouvre pas moins des réalités sensiblement distinctes : en A l'absence totale d'effectifs en classes préparatoires jointe à une forte concentration dans deux disciplines, Lettres puis Droit, en C une distribution plus équilibrée où la prédominance des études scientifiques et médicales s'associe à des pourcentages non négligeables en Sciences économiques et en classes préparatoires.

Si l'on tente en définitive de classer les différentes séries en fonction de quelques critères : part de l'enseignement long, degré d'ouverture de l'éventail des

filières, effectifs des classes préparatoires, on constate la primauté de la série C mais également une bonne tenue de la série B.

La série E à maints égards occupe une place particulière, avec une spécialisation des filières qui doit être appréciée de manière plus positive qu'en A, où elle reflète surtout des contraintes liées directement au contenu de la formation.

#### d) DIPLÔMES ET SEXE

De ce qui précède, on pourrait être tenté d'attribuer à l'origine scolaire (série du baccalauréat) le seul rôle déterminant. Ce serait nier l'influence des modèles culturels qui non seulement orientent inégalement les hommes et les femmes vers les différentes séries mais, à série semblable, contribuent à définir des itinéraires spécifiques. On se bornera ici à préciser comment ces différences, perçues déjà au niveau de la simple poursuite d'études, se prolongent dans le type d'études suivies. En préalable enfin, on rappellera qu'une telle comparaison, valable pour la plupart des séries, demeure impossible en E où les effectifs féminins sont en trop petit nombre.

D'une manière générale, pour les non-bacheliers de chaque série, les différences entre hommes et femmes reposent sur l'inégale répartition de deux groupes de diplômés : médicaux et para-médicaux d'une part, de gestion d'autre part.

Les études para-médicales représentent en effet dans toutes les séries, pour les femmes, un débouché important ce qui est l'exception pour les hommes, à la réserve de DD' où 10 % d'entre eux s'y consacrent. En regard, le groupe gestion n'atteint quelque importance que chez les hommes, en B notamment, où il rassemble 24 % des effectifs.

L'enseignement technique supérieur, série A exceptée, paraît en revanche assez également fréquenté par les deux sexes. Encore les femmes n'y obtiennent-elles, surtout si l'on met à part la série C, que des Brevets de Technicien Supérieur (BTS), tandis que les hommes, en majorité possesseurs de ce même diplôme, déclarent en plus grand nombre des diplômes universitaires de technologie (DUT).

Dans le cas des bacheliers, l'analyse ne peut évidemment confirmer que des phénomènes mieux connus. On rappellera cependant qu'il s'agit là d'une population qu'un ou plusieurs échecs antérieurs au baccalauréat, et donc un âge moyen plus élevé, distinguent de l'ensemble des bacheliers. Aussi trouvera-t-on moins de signification aux affinités entre les séries et les études poursuivies qu'aux différenciations sur les parts respectives de l'enseignement supérieur long de type universitaire et de l'enseignement technique supérieur.

Pour se limiter à des considérations générales sur la liaison entre la série et le diplôme obtenu, on soulignera que l'éventail des filières universitaires apparaît sensiblement plus ouvert quand il s'agit des hommes.

Tout se passe à l'inverse chez les femmes comme si le poids d'une filière dominante se faisait davantage sentir. Ainsi l'équilibre réalisé en A chez les hommes entre le premier cycle littéraire et le premier cycle juridique qui regroupent cha-

cun 20 % des effectifs se trouve rompu pour les femmes avec 24 % de littéraires et seulement 7 % de juristes. En C, de la même manière, les femmes obtiennent principalement des diplômes scientifiques, alors que les hommes entreprennent deux fois plus d'études médicales, voire fréquentent en assez grand nombre des classes préparatoires.

Si l'on apprécie maintenant la place de l'enseignement supérieur long, on constate qu'à l'exception d'une seule série (DD') celle-ci apparaît sensiblement plus importante chez les hommes. L'écart maximum se situe en C, où déjà les femmes subissent très tôt un processus de sur-sélection. Or il ne semble pas qu'à ces écarts corresponde une inégalité de représentation, à travers les séries de l'enseignement technique supérieur : peu de différences séparent à cet égard les sexes. Aussi doit-on chercher plutôt l'explication d'un tel phénomène dans la plus ou moins grande diversité des diplômes à finalité éducative, médicale, voire artistique, vers lesquels s'orientent celles qui se détournent des filières traditionnelles.

## BILAN DES POURSUITES D'ÉTUDES

Quel bilan peut-on dès lors dresser de la poursuite d'études, ou plus généralement des conséquences scolaires de l'échec au baccalauréat de 1971 ?

Deux perspectives s'ouvrent ici : la première, restreinte aux conséquences immédiates en quelque sorte de l'échec, couvre la seule période qui suit de près celui-ci, en l'occurrence les mois de juillet à décembre 1971 : il s'agit de dénombrer, sans prendre de distance, les diverses réactions possibles, maintien dans l'appareil scolaire ou prise d'activité. La seconde dégage des trois ans et demi qui séparent l'échec de 1971 de la date de l'interrogation, des enseignements auxquels le recul confère une signification et une portée plus grandes.

### 1. Les conséquences scolaires immédiates d'un échec au baccalauréat

Au lendemain de leur échec, la majorité des candidats (61 %) suit de nouveau une classe terminale. Seule une petite minorité (14 %) tente d'entreprendre tout de suite, et donc sans le baccalauréat, d'autres études. Additionnés, ces deux pourcentages montrent bien qu'il n'est pas question alors, en dépit de leur échec et pour les trois quarts de la population, de quitter l'appareil scolaire. Car 16 % seulement déclarent avoir, dans les mois qui suivent, exercé une activité professionnelle ou cherché un emploi. Enfin 13 % des hommes accomplissent leur service militaire.

Entre hommes et femmes du reste, à l'exception bien sûr du service militaire, les différences portent essentiellement sur la poursuite d'études distinctes du baccalauréat et sur l'activité professionnelle. Que 18 % des femmes entreprennent tout de suite d'autres études (contre 11 % des hommes) s'accorde bien avec ce qui a été dit plus haut des raisons de l'échec ultérieur à cet examen, d'où il ressortait que les femmes hésitaient davantage que les hommes à représenter l'examen. Quant à l'écart entre les taux d'activité (13 % chez les hommes, 18 % chez les femmes), il renvoie vraisemblablement au rôle du service militaire et à celui de la poursuite d'études.

Appréhendés au terme d'une courte période, ces résultats ne peuvent apparaître que limités. Qu'il s'agisse de l'entrée dans la vie active ou du comportement scolaire, ils permettent simplement un premier bilan qui ne saurait à lui seul engager l'avenir. C'est qu'il faut compter avec les hésitations, les incertitudes, les expériences qui peuvent inciter tel individu, après par exemple un bref passage dans la vie active, à réintégrer l'appareil scolaire, averti désormais des possibilités fort restreintes que l'absence de formation, et plus encore de diplôme, lui réservent. Par définition d'autre part on ne peut, au terme de cette brève période, préjuger des résultats ultérieurs de ceux qui suivent à nouveau une classe terminale, ni de leur décision concernant la poursuite d'autres études. Enfin, pour les hommes, l'accomplissement du service militaire préludera tout aussi bien à l'exercice d'une activité professionnelle qu'à la reprise d'études.

Ces résultats révèlent que la dynamique scolaire agit à ce stade avec une particulière vigueur et incite les individus à obtenir une certification dont ils ont plus ou moins conscience qu'elle constitue un minimum nécessaire à l'entrée sur le marché du travail.

## **2. Le bilan global**

Après plus de trois années, ceux qui ont essuyé un échec au baccalauréat en 1971 se répartissent en un certain nombre de populations distinctes. Qu'on retienne d'abord le résultat ultérieur au baccalauréat et on s'aperçoit que 56 % sont devenus bacheliers, surmontant leur échec antérieur, tandis que 44 % n'ont toujours pas pu obtenir leur diplôme, et vraisemblablement, pour l'immense majorité d'entre eux, ne l'obtiendront jamais. L'adoption d'une perspective différente, celle de la poursuite d'études distinctes du baccalauréat, dessine un autre partage où cette fois plus de 70 % de la population poursuit des études au lieu que le reste arrête là toute scolarité.

La combinaison des deux dimensions, résultat ultérieur au baccalauréat, poursuite d'autres études, conduit à une distribution en quatre sous-populations d'inégale importance dont la plus nombreuse (47 %) regroupe ceux dont la réussite au baccalauréat se prolonge dans des études ultérieures et la plus réduite (9 %) ceux qui ont interrompu leur scolarité tout de suite après l'obtention du diplôme.

Entre ces deux extrêmes, les non-bacheliers composent deux populations de taille sensiblement égale dont l'une (24 %) a entrepris d'autres études et l'autre (20 %) n'a pas tenté de compenser par une formation l'échec définitif au baccalauréat.

Le bilan du résultat final au baccalauréat peut être d'autre part formulé en termes de probabilités objectives de réussite ou d'échec. Ainsi ceux qui essuient, une année donnée, un échec au baccalauréat possèdent plus d'une chance sur deux d'y réussir en définitive. Mais calculée par rapport à l'ensemble des candidats d'une même année, qu'ils aient ou non obtenu le diplôme, la probabilité

dépasse 8 chances sur 10. Rapprochée des estimations de A. Girard et H. Bastide, qui fixent à 21,5 % seulement le nombre des élèves entrés en sixième destinés à devenir effectivement bacheliers, celle-ci démontre à l'évidence que la sélection joue moins au niveau de l'examen lui-même qu'au long d'une scolarité riche en bifurcations ou en abandons.

TABLEAU N° 8

**Probabilités objectives de réussite à l'examen des candidats au baccalauréat d'enseignement général selon la série et le sexe**

(en pourcentage)

Sexe \ Série	A	B	C	DD'	E	Ensemble
Hommes .....	82	83	89	84	80	84
Femmes .....	87	84	92	86	73	87
Ensemble .....	86	83	90	85	79	86

Que 84 % de ceux qui en définitive ont obtenu leur diplôme poursuivent d'autres études confirme ce qu'on savait déjà au travers de statistiques nombreuses : le baccalauréat constitue moins un diplôme de fin d'études qu'une voie d'accès vers d'autres formations, et en particulier vers l'enseignement supérieur.

A plus forte raison comprend-on dans cette perspective que plus de la moitié (53 %) de ceux qui n'ont pu réussir à leur examen tentent de se doter d'une formation qui leur permette d'accéder dans de moins mauvaises conditions au marché du travail.

L'échec au baccalauréat détermine donc une série de conséquences d'ampleur inégale selon les cas. Sans doute, l'échec définitif perturbe-t-il beaucoup plus profondément l'itinéraire, imposant des réorientations radicales, ou plus brutalement l'arrêt de toute étude. On ne saurait oublier pour autant que ceux qui sont devenus bacheliers continuent en quelque manière de porter le poids d'un handicap qui restreint leurs possibilités d'orientation ultérieure. Encore l'étude ne couvre-t-elle pas à cet égard et pour les bacheliers la totalité de leur itinéraire : beaucoup, on l'a souligné, continuent leurs études à la date de l'interrogation.

Si l'on compare les orientations de l'ensemble des bacheliers d'une année donnée (en l'occurrence 1973-1974) avec celles des jeunes qui ont surmonté leur échec de 1971, on constate tout de suite un certain nombre de différences.

78 % des premiers tout d'abord entrent dans l'enseignement supérieur, mais seulement 59 % des seconds. Au sein du groupe enseignement supérieur, la part des formations courtes (Section de Techniciens Supérieurs, Instituts Universitaires de Technologie) passe de 16 % à plus de 26 %, tandis que celle des

classes préparatoires aux Grandes Ecoles régresse de 15 à 7 %. Dans le même temps, les « autres orientations » (qui rassemblent tout à la fois ceux qui suivent des formations extra-universitaires et ceux qui quittent l'appareil scolaire) s'élèvent de 22 à 41 %. L'analyse par discipline révèle enfin que ce sont les Lettres qui connaissent la plus forte déperdition, peu d'écarts séparant en revanche les Sciences, voire la Médecine, d'une distribution à l'autre.

Importantes, ces différences ne sont pourtant pas les seules, à la diversité des séries, fondées sur leur contenu, mais aussi sur le type de leur recrutement (selon le sexe et l'origine sociale) correspond d'une certaine manière une diversité des comportements et par delà, des conséquences de l'échec au baccalauréat. Trop d'éléments interfèrent pour qu'on ne se départisse pas, dans l'interprétation, d'un minimum de prudence. Il n'en demeure pas moins que certaines séries, ou à série égale, tel sexe et telle catégorie sociale apparaissent selon le cas, plus ou moins vulnérables. C'est dire que la qualité de celui qui subit l'échec, mais aussi les conditions dans lesquelles cet échec se produit, ne sont pas sans influencer les probabilités de réussite ultérieure comme celle de poursuivre par la suite d'autres études, sans parler même de la nature des études poursuivies.

DEUXIÈME PARTIE

**LES CONSÉQUENCES  
PROFESSIONNELLES  
D'UN ÉCHEC AU BACCALAURÉAT  
DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

Echouer une année au baccalauréat n'entraîne donc pas en matière scolaire et dans tous les cas les mêmes conséquences. Que cet échec devienne ou non définitif, qu'au-delà du résultat final au baccalauréat, on ait ou non poursuivi des études, un certain nombre de clivages se sont affirmés qui traduisent la diversité des itinéraires et des performances mais permettent également de distribuer les sous-populations ainsi isolées en plusieurs niveaux.

On comprendra dans ces conditions qu'on ne puisse aborder l'étude de l'emploi sans tenir le plus grand compte de ces distinctions, ne serait-ce que pour en apprécier les répercussions sur l'activité professionnelle. Mais plutôt que d'ordonner la description de celle-ci en autant de rubriques que de populations définies précédemment, on a préféré prendre comme référence principale ceux qui, non seulement, ont échoué en définitive au baccalauréat mais encore n'ont pas tenté par la suite de poursuivre d'autres études. Ainsi se donnait-on la possibilité d'instituer entre les diverses populations, à partir du niveau minimum de formation observé, une série de comparaisons susceptibles de révéler dans quelle mesure la possession du diplôme (pour ce qui est du baccalauréat) et la poursuite d'autres études, modifiaient les conditions d'accès à la vie professionnelle comme l'activité elle-même.

Ceci admis, certaines limites ou contraintes doivent être soulignées ; elles procèdent à la fois de l'objet de l'étude et de la méthode retenue.

Si l'on considère en premier lieu les formations (acquises au baccalauréat et ultérieurement), il apparaît vite qu'on ne peut rechercher ici un lien trop étroit avec l'activité professionnelle. Sans doute certaines (ainsi les formations paramédicales) correspondent-elles assez directement à des emplois spécifiques ; elles constituent néanmoins une exception. Qu'il s'agisse de la formation dispensée en terminale ou des autres formations recensées au cours de cette étude, leur généralité, pour la plupart, leur niveau, ne leur confèrent qu'une portée indéfinie, soumise à des processus complexes d'adaptation et d'utilisation. C'est dire que la possession ou la non-possession du baccalauréat (ou pour parler autrement, le « diplôme », sanction officielle par opposition au niveau défini par la seule fréquentation des terminales) ; la poursuite ou la non-poursuite d'études, et l'effet combiné de ces critères, compteront plus au long de l'exposé qu'une relation terme à terme entre tel type de diplôme et tel emploi particulier.

Comment caractériser d'autre part l'emploi ?

Les contraintes tout d'abord d'un questionnaire postal nécessairement standardisé et qui devait être compréhensible pour l'ensemble de la population interrogée, interdisaient d'en appréhender certains aspects.

Mais surtout, la part des emplois tertiaires, dominants ici, dont les recherches actuelles sont loin d'avoir exploré toutes les dimensions et qu'intègrent très incomplètement les nomenclatures disponibles, posait un problème spécifique.

En raison d'autre part de la date de l'interrogation, la durée de la vie professionnelle qui, dans le meilleur des cas, n'excédait pas trois années, permettait

moins de porter un jugement sur le type d'utilisation à moyen terme des diverses formations que de recueillir des indications significatives sur les conditions d'accès à la vie professionnelle.

Aussi bien cherchera-t-on davantage, par prudence et en respectant les limites de l'approche retenue, à dessiner de grandes lignes qu'à s'engager dans des analyses approfondies, justiciables d'une autre perspective.

## LES TAUX D'ACTIVITÉ

### 1. La prise d'activité

Deux perspectives s'offrent pour l'étude des taux d'activité : départager ceux qui n'ont jamais travaillé de ceux qui ont exercé, à un moment ou à un autre une activité professionnelle ; distinguer ceux qui, à la date de l'interrogation, déclarent occuper un emploi. Comme on le verra, les tailles de ces deux populations diffèrent sensiblement.

Parmi ceux qui ont échoué au baccalauréat d'enseignement général en 1971, 58 % ont exercé ou continuent d'exercer une activité professionnelle. Il ne s'agit pourtant là que d'un taux moyen, car pour la sous-population prise comme référence centrale dans cette partie sur l'emploi — les non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'autres études —, la proportion des actifs atteint 90 %.

La comparaison avec les autres sous-populations qui composent l'échantillon montre que c'est moins en réalité la possession ou la non-possession du baccalauréat qui introduit le clivage essentiel que la poursuite ultérieure d'études. Encore celle-ci exerce-t-elle un effet fort inégal selon qu'il s'agit des bacheliers chez lesquels elle détermine une chute brutale du taux d'activité (qui n'atteint même pas le tiers, 32 % de la sous-population considérée), ou des non-bacheliers dont la très grande majorité déclare avoir occupé à un moment ou à un autre un emploi.

L'exercice d'une activité professionnelle, pour ceux qui ont poursuivi d'autres études, n'a d'ailleurs pas nécessairement coïncidé avec la sortie de l'appareil scolaire : on a vu, en analysant les conditions de poursuite d'études, que celles-ci, à concurrence de 23 %, avaient été menées de pair, surtout dans le cas des non-bacheliers, avec l'occupation d'un emploi.

TABLEAU N° 9

**Taux de prise d'activité selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe (1)***(en pourcentage)*

Résultat au bacc. et autres études Sexe	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite	Ensemble
Hommes.....	26	66	82	94	54
Femmes.....	39	77	84	85	63
Ensemble.....	32	74	83	90	58

(1) Il s'agit ici de ceux qui, à un moment ou à un autre, ont exercé une activité. Certains, dont la proportion varie d'une population à d'autres, ne travaillent plus au moment de l'interrogation.

**a) SELON LE SEXE**

Pour l'ensemble des populations, les femmes sont plus nombreuses à travailler que les hommes. Une exception de taille concerne pourtant ceux qui ont échoué au baccalauréat sans poursuivre d'études : qu'il s'agisse du premier emploi ou de l'emploi actuel, le taux d'activité des hommes l'emporte alors nettement. D'une manière générale, l'écart entre les sexes tend à diminuer quand on se centre sur le seul emploi actuel.

L'interprétation du taux d'activité et des écarts observés ne peut que renvoyer à une multiplicité de facteurs plus ou moins liés les uns aux autres. Parmi eux on vient de voir que la poursuite d'études, surtout quand elle concerne les bacheliers, entrés en majorité dans l'enseignement supérieur de type universitaire, occupait une place importante, plus décisive en tout cas que le résultat final au baccalauréat. Elle ne saurait pour autant apparaître comme exclusive, d'autant plus qu'elle-même renvoie à des variables (sexe, appartenance sociale, conjoncture économique) qui, d'une manière ou d'une autre, influencent sa nature et son importance.

Il est certain tout d'abord que le sexe intervient ici selon plusieurs modalités. Ainsi l'existence pour les hommes du service national (dont 71 % se déclarent au moment de l'enquête libérés) explique, pour partie du moins, les écarts observables. Mais on tiendra compte également d'un comportement sensiblement différent d'un sexe à l'autre en matière de poursuite d'études : plus résignées que les hommes à demeurer sur un échec au baccalauréat, c'est en plus faible proportion que les femmes poursuivent d'autres études quand elles ont réussi à obtenir en définitive leur diplôme. Encore les taux de poursuite, à sexe égal, diffèrent-ils significativement, selon l'appartenance sociale.

S'il s'agit d'autre part de justifier l'inactivité, les femmes sont pratiquement les seules à invoquer des « raisons familiales » sans qu'on puisse démêler ce qui ressort du mariage, de la charge d'enfants, ou d'obligations d'autre sorte.

Toute tension sur le marché de l'emploi atteint de plein fouet les jeunes, particulièrement de sexe féminin. Il est bien connu d'autre part que dans le cas des filles le nombre de demandeurs d'emplois potentiels est plus élevé, celles-ci s'inscrivant moins à l'Agence nationale pour l'emploi.

## b) SELON L'ORIGINE SOCIALE

Entre l'origine sociale et le taux d'activité, un lien très net se manifeste. Encore émettra-t-on l'hypothèse que les différents taux d'activité observés résultent, pour chaque catégorie sociale, de facteurs qui, en eux-mêmes et dans leur combinaison, n'apparaissent pas nécessairement identiques. Sans parler du rôle de la poursuite d'études, inégale selon l'origine sociale, des taux plus faibles d'activité peuvent dans les catégories supérieures renvoyer à des modèles culturels et à des comportements spécifiques (pour les femmes en particulier) comme à un niveau de ressources plus élevé permettant de différer sans trop d'inconvénient l'entrée dans la vie active ; ou à l'inverse dans les catégories défavorisées traduire (par l'absence d'un réseau de relations et d'informations dont le rôle dans la récupération de l'échec scolaire a été démontré (1)) une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail.

Ceux qui appartiennent d'autre part aux catégories les moins favorisées invoquent plus souvent pour justifier leur inactivité une demande d'emploi non satisfaite. Il faut voir là vraisemblablement la conséquence tout à la fois d'un taux plus élevé de poursuite d'études, quand celle-ci existe, mais aussi d'une moins grande réticence à s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Sans doute, parmi ceux qui ont échoué au baccalauréat sans poursuite d'études et pour toutes les catégories, les inactifs ne représentent que de petites minorités. Aux 13 % des enfants des professions libérales et cadres supérieurs ne s'en opposent pas moins les 6 % des employés ou les 4 % des ouvriers.

Si l'on ne retient par ailleurs que les deux groupes extrêmes — professions libérales ou cadres supérieurs et ouvriers — on s'aperçoit que la poursuite d'autres études (principalement quand il s'agit des bacheliers) contribue fortement, sans toutefois le supprimer, à réduire l'écart entre les taux.

C'est enfin le lieu d'évoquer l'inégalité, mentionnée déjà plus haut, des conditions dans lesquelles s'est opérée la poursuite d'études. Celle-ci s'est en effet beaucoup plus souvent accompagnée, en tout ou en partie, de l'exercice d'une activité professionnelle pour les enfants issus des catégories les plus défavorisées.

## c) SELON LA RÉGION

Avant de dresser un bref bilan des taux d'activité régionaux, il faut rappeler que ceux-ci procèdent d'une multiplicité de facteurs susceptibles de se combiner ou bien au contraire d'agir dans des sens opposés. Un taux particulière-

---

(1) A. Pitrou. Un processus de récupération du statut social : le cas des cadres non diplômés. *Sociologie du Travail*. N° 1/1977.

ment élevé de poursuite d'études, qui a toute chance de s'accompagner d'une moindre proportion d'actifs, peut s'expliquer, entre autres, par l'effet conjugué, ou isolé, d'un fort équipement scolaire, mais aussi de facteurs économiques d'ordre structurel ou conjoncturel. Au demeurant, le cadre retenu (celui des Zones d'Etudes et d'Aménagement du Territoire ZEAT) ne permet d'accorder aux chiffres qu'une valeur très générale, indicative au mieux de phénomènes dont l'analyse approfondie et la compréhension commanderaient une toute autre démarche.

Dans la plupart des régions, la poursuite d'études, surtout pour les bacheliers, s'accompagne d'une baisse sensible ou très sensible des taux d'activité. Encore dans certains cas constate-t-on entre les bacheliers sans autre formation et les non-bacheliers qui ont entrepris d'autres études une quasi similitude des proportions d'actifs, similitude qui semble traduire des durées fort voisines de séjour au sein de l'appareil scolaire.

Les écarts de toute manière ne sauraient dissimuler, qu'à l'exception des bacheliers engagés dans d'autres études, les actifs approchent ou dépassent partout les trois quarts des effectifs.

Quelques régions toutefois atteignent des scores particulièrement élevés : c'est le cas de l'Est, du Centre-Est, du Nord, tandis que d'autres, avec toujours de très fortes proportions d'actifs se rapprochent davantage de la moyenne (Région parisienne, Bassin parisien), voire s'en écartent sensiblement.

## **2. Les raisons de la non-prise d'activité**

Ceux qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle invoquent principalement trois séries de raisons. Comme on pouvait s'y attendre la poursuite d'études autres que celles conduisant au baccalauréat détermine le clivage le plus important. Pour 91 % des bacheliers et 82 % des non-bacheliers, elle explique l'absence d'exercice d'une activité. Pour ceux qui, en revanche, bacheliers ou non-bacheliers, n'ont pas suivi de formation post-secondaire, ce sont au contraire les « raisons familiales » et les « demandes d'emploi non satisfaites » qui arrivent en tête. Il semble d'ailleurs que l'échec définitif au baccalauréat renforce considérablement leur importance. C'est ainsi que la part des « raisons familiales » passe de 20 à 49 % et celle des « demandes d'emploi non satisfaites » de 13 à 20 %. On peut supposer que pour une part les « raisons familiales » recoupent les « demandes d'emploi non satisfaites », dans la mesure où la perception des difficultés sur le marché du travail n'encourage guère à entreprendre des démarches vouées par avance à l'insuccès ou à déboucher sur des emplois qui ne correspondent nullement aux attentes. La difficulté de trouver du travail s'affirme plus nettement encore chez ceux qui n'ont pas dépassé le niveau du baccalauréat, à plus forte raison quand leur formation n'a pas été sanctionnée par le diplôme.

### 3. La cessation d'activité professionnelle

Si l'on ne s'intéresse plus seulement au fait d'avoir occupé à un moment ou à un autre un emploi, mais à l'exercice actuel (c'est-à-dire au moment de l'interrogation) d'une activité professionnelle, on constate un fléchissement très net du taux d'activité, qui passe de 58 à 48 %. L'écart toutefois varie sensiblement d'une sous-population à l'autre. Il est particulièrement faible pour les bacheliers qui ont entrepris d'autres études.

Cette discontinuité dans l'activité professionnelle doit être évidemment rapportée aux caractéristiques des populations étudiées et à leurs modalités spécifiques d'insertion. Celle-ci notamment ne s'opère pas nécessairement de manière irréversible lors du premier emploi : sans parler du chômage, facteur par excellence de discontinuité, ou pour les hommes du service militaire, on a vu qu'un certain nombre de ceux qui avaient entrepris d'autres études avaient parallèlement occupé des emplois. Or parmi ces emplois un bon nombre, on le verra, n'appartiennent pas à des filières, et donc n'apparaissent pas susceptibles de garantir un minimum de formation et de progression professionnelle.

Quant à ceux ou celles, bacheliers ou non-bacheliers, qui n'ont pas continué leurs études au-delà du baccalauréat, leur insertion dépend plus encore d'une multiplicité de facteurs, favorables ou défavorables. Et dans certains cas, le caractère médiocre de l'emploi, qu'il s'agisse de la rémunération, du contenu des tâches effectuées, des conditions de travail, peut inciter ceux qui ne vivent pas sous la contrainte des nécessités économiques à cesser immédiatement leur activité. Or si cette discontinuité se vérifie surtout comme des études l'ont montré, chez les femmes, davantage soumises à des exigences d'ordre familial, mais aussi à une discrimination qu'accroît leur moindre niveau de formation, elle concerne également certaines populations que leur niveau d'études et leur âge rendent plus vulnérables.

TABLEAU N° 10

**Proportion de ceux qui, ayant exercé à un moment ou à un autre une activité professionnelle, ne travaillent plus au moment de l'enquête selon le sexe, le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'autres études**

*(en pourcentage)*

Résultat au bacc. et autres études \ Sexe	Réussite au bacc. et poursuite d'études	Echec au bacc. et poursuite d'études	Réussite au bacc. et non poursuite d'études	Echec au bacc. et non poursuite d'études	Ensemble
Hommes . . . . .	22	18	17	9	15
Femmes . . . . .	22	18	15	17	19
Ensemble . . . . .	22	18	16	12	17

A l'évidence, le tableau ci-dessus en témoigne, les interruptions d'activité concernent en priorité ceux qui ont poursuivi d'autres études. Comme on le verra plus loin, il s'agit en grande partie d'emplois occupés peu de temps après l'échec initial, dans l'attente d'une reprise d'études ou pour subvenir à cette dernière. C'est le cas notamment des emplois de surveillants, voire des emplois d'OS.

## L'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

### 1. Les emplois à l'embauche (1)

La nomenclature des emplois commune à l'INSEE et au Ministère du Travail a fourni le cadre général du classement des emplois déclarés. Comme toutes les nomenclatures, elle comporte des insuffisances qu'on s'est efforcé de réduire par la décontraction notamment de quelques rubriques. Sans doute ne permet-elle pas, en l'état actuel des choses, de mettre en évidence certaines caractéristiques et par là-même de procéder à toutes les comparaisons nécessaires. En particulier le domaine des emplois tertiaires, si important ici, n'en reçoit qu'un éclairage insuffisant. Et l'on peut, à bon droit, émettre l'hypothèse que la généralité des appellations recouvre vraisemblablement des situations beaucoup plus diversifiées dans la réalité.

La notion même de « premier emploi » appelle des éclaircissements.

Elle ne revêt d'abord pas la même importance d'un niveau ni d'un type de formation à l'autre. Etablir une typologie des premiers emplois (entre ceux par exemple qui ouvrent l'accès de filières déterminées et ceux qui n'offrent aucune possibilité de cette sorte) exigerait qu'on puisse connaître plus précisément un environnement qui, par définition, échappe aux prises de la présente étude. Tout au plus constatera-t-on par la suite qu'on pourrait en qualifier un certain nombre (ceux d'ouvriers particulièrement, qui au moment de l'enquête ont cessé d'être occupés) d'emplois de subsistance, sans grande portée pour l'insertion professionnelle ultérieure.

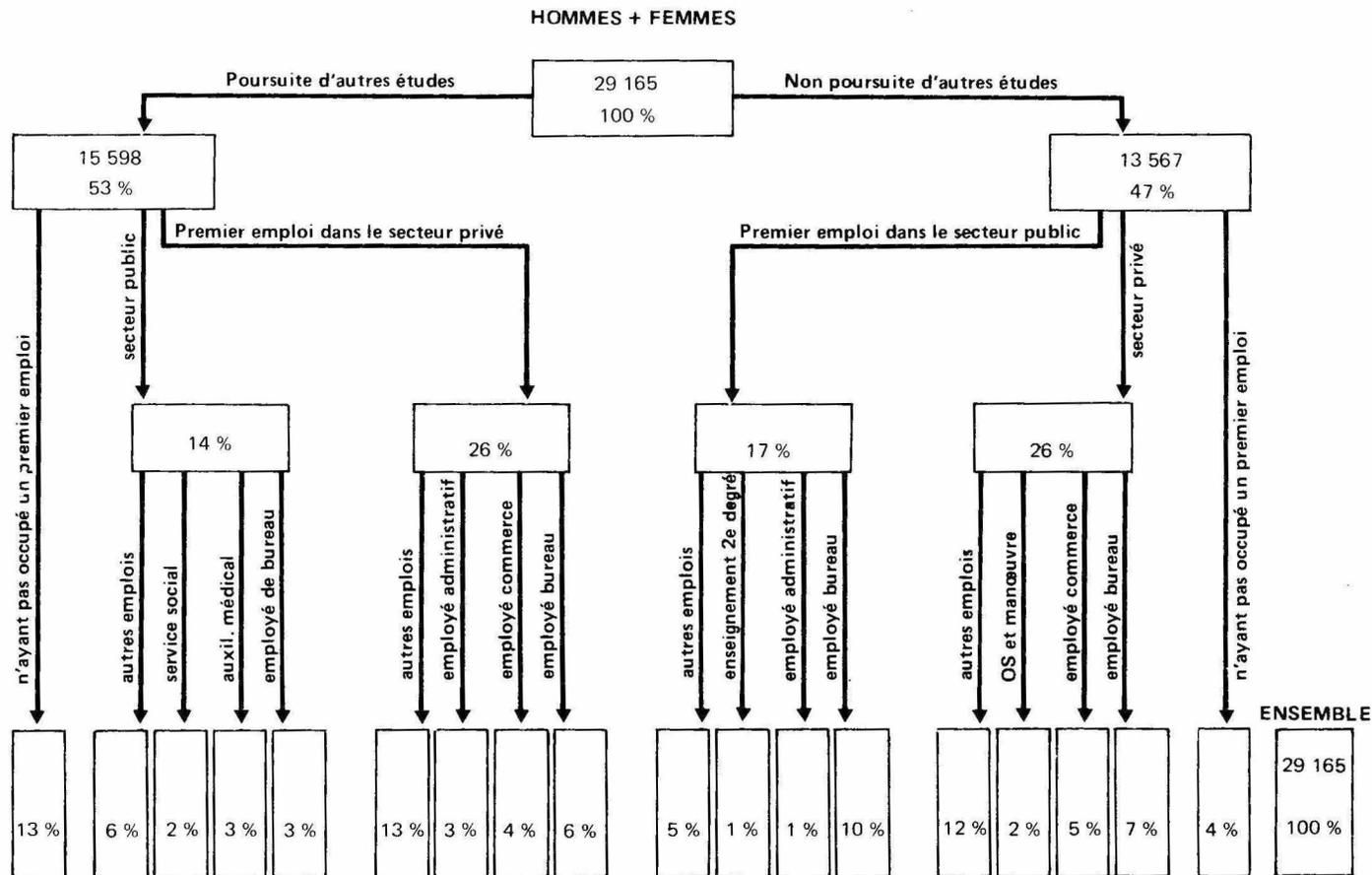
On voit donc que les points d'accès qui vont être définis doivent être appréciés de diverses façons mais toujours avec prudence. En aucun cas ils ne suffisent à définir une insertion dont les modalités, en raison même du niveau de formation et des handicaps spécifiques, ne peuvent être, on l'a déjà rappelé, que d'une grande complexité.

Pour ceux qui n'ont ni obtenu le baccalauréat ni poursuivi d'autres études, les emplois tertiaires constituent, au moment de l'entrée dans la vie active, le débouché essentiel (80 %).

---

(1) Cf. en annexe, les tableaux n° 18 et N° 19.

LES PRINCIPAUX PREMIERS EMPLOIS OCCUPES PAR CEUX QUI ONT ECHOUÉ DEFINITIVEMENT AU BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL SELON LA POURSUITE OU NON D'AUTRES ÉTUDES



Deux phénomènes mobilisent l'attention : la prédominance écrasante (près de 80 %) des emplois de bureau, où se détachent particulièrement ceux de l'administration ou des services administratifs, le reste se trouvant très dispersé en une multiplicité de secteurs (enseignement, informatique, santé, banques, assurances...) ; la représentation non négligeable (10 %) des emplois de commerce.

Hors des emplois tertiaires, on mentionnera les emplois d'ouvriers qui regroupent 10 % des effectifs.

Sans prétendre procéder à une évaluation de la qualification (on parlerait plus exactement ici de classification), il semble possible d'opérer un partage, pour certains groupes du moins, entre les emplois qu'on désignera, avec précaution, comme moins qualifiés et les emplois plus qualifiés. Or parmi les emplois administratifs et de l'administration ce sont les premiers qui constituent de loin (73 %) la majorité. Il en va de même dans l'enseignement, secteur où dominent les emplois de surveillants. Quant aux emplois d'ouvriers ce sont avant tout des emplois de bas niveau (ouvriers spécialisés).

Dans quelle mesure la possession du baccalauréat d'une part, et la poursuite d'études d'autre part, modifient-elles cette distribution ?

La comparaison d'abord avec les bacheliers qui ne poursuivent pas d'études, c'est-à-dire avec une population semblable en bien des points à la précédente, mais qui a reçu la sanction du diplôme, conduit à plusieurs remarques.

Si les emplois tertiaires continuent de dominer, et ceci d'autant plus qu'on constate une légère diminution des emplois ouvriers, la part des emplois de bureau accuse un très sensible recul. Or ce recul tient essentiellement à la montée de l'enseignement, qui passe de 4 % à 25 %. Dans le même temps les emplois commerciaux régressent de 10 à 5 %.

Au sein des emplois administratifs et de l'administration d'autre part, la proportion des emplois moins qualifiés passe de 73 % à 57 %. Même phénomène pour l'enseignement où les instituteurs et les maîtres auxiliaires représentent plus des deux tiers (74 %). On n'observe en revanche, dans le groupe des emplois d'ouvriers, aucune augmentation de la part des emplois plus qualifiés.

En cas de poursuite d'études sans baccalauréat, le déclin du groupe « administration » s'accompagne d'une remontée des emplois de commerce (9 %) et surtout de la santé qui, avec 15 % des effectifs, atteignent là leur meilleur score. Qu'on y ajoute les emplois à caractère social, on voit clairement au sein de l'ensemble des emplois tertiaires se dessiner un nouvel équilibre caractérisé par le recul très sensible des emplois de bureau proprement dits. Parallèlement, les emplois ouvriers connaissent une nouvelle baisse, ils représentent 4 % des effectifs.

D'une manière générale, la part des emplois moins qualifiés diminue au point de n'atteindre dans les emplois d'administration que 43 %.

Pour ceux qui, reçus en définitive au baccalauréat, ont continué d'autres études (en majorité, on l'a vu, de type universitaire), l'administration mais surtout l'enseignement constituent des lieux d'accueil privilégiés. Contrairement à ce

TABLEAU N° 11

**Principaux premiers emplois occupés par ceux qui ont échoué au baccalauréat d'enseignement général en 1974 selon le résultat ultérieur à cet examen et la poursuite d'autres études**

(en pourcentage)

Hommes + Femmes				
Résultats au baccalauréat et poursuite d'études	Echec sans poursuite	Réussite sans poursuite	Echec et poursuite	Réussite et poursuite
Emplois				
Ouvriers .....	11	8	4	4
Techniciens, dessinateurs.....	2	—	4	3
Employés des services administratifs...	5	4	8	5
Employés de bureau .....	39	33	23	20
Employés de commerce .....	10	5	9	6
Employés de banque et d'assurance...	4	4	3	1
Personnel d'enseignement .....	4	25	3	34
Personnel de la santé .....	2	2	15	5
Personnel des services sociaux.....	4	5	8	5
Hommes				
Ouvriers .....	16	14	8	8
Techniciens, dessinateurs.....	4	—	7	6
Employés des services administratifs...	3	6	4	3
Employés de bureau .....	30	25	17	15
Employés de commerce .....	10	4	15	5
Employés de banque et d'assurance...	4	5	5	2
Personnel d'enseignement .....	3	13	2	34
Personnel de la santé .....	1	2	6	2
Personnel des services sociaux.....	3	4	5	3
Femmes				
Ouvriers .....	4	2	2	1
Techniciens, dessinateurs.....	—	—	1	2
Employés des services administratifs...	7	3	11	7
Employés de bureau .....	52	39	29	23
Employés de commerce .....	10	6	5	7
Employés de banque et d'assurance...	2	3	1	1
Personnel d'enseignement .....	4	36	3	32
Personnel de la santé .....	3	2	22	7
Personnel des services sociaux.....	6	6	11	5

qu'on aurait pu attendre, les emplois moins qualifiés ne connaissent pas une nouvelle baisse ; pour ne s'attacher qu'au seul poste enseignement, la proportion des surveillants ou des adjoints d'enseignement y apparaît près de deux fois supérieure à ce qu'elle est dans le cas des seuls bacheliers (47 % contre 26 %).

La détermination du niveau de l'emploi se heurte évidemment à l'ambiguïté des nomenclatures dont les critères combinent le type d'activité et le statut socio-professionnel. Ce coefficient d'incertitude rappelé, il apparaît que l'immense majorité de ceux qui ont échoué au baccalauréat général en 1971, quel qu'ait été leur itinéraire ultérieur, se trouvent embauchés comme employés ou cadres moyens. Si les premiers dominent largement, les seconds occupent une place non négligeable : 13 % en cas d'échec sans autre formation, ils atteignent ailleurs 25 et 29 %. L'obtention du baccalauréat, mais plus encore la poursuite d'autres études contribuent donc à hausser sensiblement le niveau de l'embauche. Ces chiffres, compte tenu de la marge d'erreur possible, paraissent relativement voisins des données disponibles par ailleurs, d'où il ressort que 36 % des bacheliers d'enseignement général accèdent à la vie professionnelle comme cadres moyens.

On voit donc maintenant, avant de poursuivre l'analyse, se dessiner des caractéristiques communes ou s'accuser des différences.

Au titre des caractéristiques communes on relèvera une prédominance écrasante des emplois tertiaires, emplois dont le niveau se situe en majorité à celui d'employés, voire, dans une proportion non négligeable de cadres moyens.

Il s'en faudrait pourtant que le niveau de formation atteint, le diplôme obtenu et l'itinéraire scolaire depuis 1971 soient sans effet sur la répartition entre les emplois.

Ceux de l'enseignement, par exemple, ne paraissent accessibles qu'aux bacheliers, qu'ils aient ou non poursuivi d'autres études. Encore distinguera-t-on ici entre les types d'emplois : la proportion élevée de surveillants ou d'adjoints d'enseignement, parmi ceux qui ont poursuivi des études au-delà du baccalauréat, montre qu'il s'agit vraisemblablement d'emplois destinés avant tout à permettre le maintien dans l'appareil scolaire ; ils ne sauraient être mis sur le même plan que les emplois d'instituteurs, voire de maîtres auxiliaires, majoritaires chez ceux qui ont interrompu leurs études dès l'obtention du baccalauréat.

Les emplois du commerce en revanche, très minoritaires dans tous les cas, accueillent particulièrement les non-bacheliers, sans qu'on puisse déceler, en l'état des informations, une quelconque incidence de la poursuite d'études.

Ce sont sans doute les emplois de la santé (auxiliaires médicaux, préparateurs en pharmacie) qui constituent pour les non-bacheliers munis d'une autre formation le second débouché après les emplois d'administration.

## a) EMPLOI ET SEXE

On ne saurait analyser l'effet conjoint de la formation et du sexe sans rappeler une nouvelle fois qu'il ne s'agit nullement de variables indépendantes l'une de l'autre. Niveau atteint, possession ou non du diplôme, type d'études entreprises, les itinéraires des hommes et des femmes se distinguent trop pour qu'on puisse les identifier. On ajoutera que la formation, à plus forte raison les formations de type général dont il est question dans le cours de cette étude, ne constitue qu'un des facteurs, certes important, de l'orientation à travers les emplois.

Sans baccalauréat ni poursuite d'études, les hommes et les femmes diffèrent surtout par leur répartition inégale entre deux types d'emplois : ceux de l'administration proprement dits, qu'occupent 33 % des premiers et 58 % des seconds ; et les emplois d'ouvriers à dominante cette fois masculine.

Avec le seul baccalauréat, et hormis les emplois de l'administration qu'elles continuent d'occuper en plus grand nombre, les femmes se retrouvent beaucoup plus souvent que les hommes dans l'enseignement.

Poursuivies sans le baccalauréat, les études des femmes leur ménagent un accès relativement important aux emplois de la santé (auxiliaires médicaux) ou à caractère social (11 %), tandis que pour les hommes la modification la plus visible concerne les emplois du commerce avec 15 % des effectifs.

C'est parmi les bacheliers qui ont poursuivi des études que les différences d'un sexe à l'autre apparaissent les plus réduites. Plus nombreuses dans l'administration, les femmes s'orientent vers l'enseignement dans une proportion très semblable à celle des hommes.

A chaque sexe correspondent d'autre part, et dans certains cas, des emplois spécifiques. Parmi les emplois administratifs et de l'administration ceux de standardistes ou de secrétariat sont avant tout occupés par des femmes. Celles-ci également se retrouvent en beaucoup plus grand nombre affectées à la vente dans le commerce alors que les hommes, ceux du moins qui ont échoué au baccalauréat ultérieurement, monopolisent quasiment les postes de représentant. De la même manière, les emplois de la santé (d'infirmiers notamment) sont essentiellement tenus par les femmes.

## b) EMPLOI ET SÉRIE DU BACCALAURÉAT

Il ne pouvait être question d'analyser la relation entre la série du baccalauréat et l'emploi occupé qu'en l'absence de poursuite d'études. Aussi s'est-on borné à confronter deux sous-populations que seule distingue la possession ou la non-possession du diplôme.

Pour les non-bacheliers des séries (A, B, DD') les emplois de bureau constituent le groupe de loin le plus important. En C, ils se trouvent concurrencés par les emplois du secteur secondaire (à majorité ouvriers), emplois qui l'emportent très largement en E avec 44 % des effectifs et une représentation beaucoup plus importante des techniciens.

A l'opposé les emplois de commerce se répartissent à peu près également entre les diverses séries.

Toujours prédominants, les emplois de bureau régressent pour les bacheliers des séries A, B, DD', à l'exception de la série C, où ils passent de 27 à 33 %.

Cette régression, qui s'opère essentiellement et dans toutes les séries au profit de l'enseignement, est particulièrement accusée en DD'.

Quant aux emplois d'ouvriers et de techniciens, si leur proportion diminue pour les séries B et C, ou reste pratiquement inchangée en B et DD', ils augmentent fortement en E.

Ce n'est pas sans précaution qu'on rendra compte de ces différences par les caractéristiques propres à chaque série. Au demeurant, chacune, on l'a vu plus haut, se définit surtout par une combinaison de facteurs multiples, le plus souvent interdépendants (type de formation, recrutement social, degré de féminisation...). On comprendra mieux, dans ces conditions, que les plus fortes proportions d'emplois de bureau, dont on a déjà constaté qu'ils étaient plus fréquemment occupés par des femmes (et on ne saurait non plus oublier que celles-ci en raison même des pratiques qui règlent l'organisation du travail se trouvent le plus souvent confinées dans certains secteurs et dans certains niveaux bien spécifiques) se rencontrent justement dans les séries les plus féminisées (A, B, DD'), tandis qu'ailleurs leur net fléchissement tient à la prépondérance, forte ou quasi exclusive (E) de l'élément masculin.

Une place à part doit être réservée à la série E, que son profil distingue nettement des autres séries du baccalauréat général. La très forte proportion d'emplois secondaires (ouvriers, mais plus significativement techniciens) s'explique encore davantage ici par le contenu d'une formation et un type de recrutement très proches à bien des égards de ceux du baccalauréat technique.

## **2. L'activité économique de l'établissement d'accueil**

Ce qui vient d'être exposé permettait de se faire une idée, à travers les emplois occupés, des activités des principaux employeurs. On ne s'étendra donc pas outre mesure sur une rubrique qui ne peut, dans ces conditions, que fournir des indications complémentaires.

19 % de ceux qui en sont restés à leur échec au baccalauréat, sans se doter d'une autre formation, se retrouvent dans des secteurs industriels où les industries mécaniques occupent une place relativement importante. Au sein des secteurs tertiaires, le groupe administration publique, sécurité sociale, postes et télécommunications arrive nettement en tête (23 % des effectifs), les seuls autres groupes de quelque importance se trouvant constitués par le commerce, les banques et les assurances.

C'est exactement la même proportion (23 %) de bacheliers n'ayant pas poursuivi d'études qui exercent des emplois dans les administrations publiques, la

sécurité sociale et les postes et télécommunications. Aussi bien les différences les plus sensibles d'avec la population précédente concernant l'industrie, régressent de 19 % à 11 %, mais surtout l'enseignement qui, à l'inverse, passe de 4 à 26 %.

La poursuite d'études n'entraîne évidemment pas les mêmes conséquences selon qu'elle est le fait des non-bacheliers ou des bacheliers. Dans le premier cas, elle provoque une hausse des activités médicales et sociales qui, avec 25 % des effectifs, atteignent de loin leur meilleur score ; dans le second c'est l'enseignement (35 % des effectifs) qui connaît la plus forte augmentation. Quant à la part de l'industrie, elle ne diminue que très légèrement.

D'un sexe à l'autre, comme on l'a vu pour les emplois, les distributions diffèrent sensiblement. En l'absence de poursuite d'études et indépendamment du résultat final au baccalauréat, les femmes occupent moins souvent que les hommes des emplois dans l'industrie ; à l'opposé ce sont vers les grands organismes publics, administration, postes et télécommunications, sécurité sociale, qu'elles s'orientent en assez grand nombre. Encore plus du tiers des bachelières (mais 15 % des bacheliers) déclare travailler dans l'enseignement.

Quand elles ont poursuivi des études, les femmes ne se distinguent guère des hommes qu'au niveau des activités médicales et sociales, avec des contingents plus de trois fois supérieurs à ceux des hommes.

Enfin l'éventail des secteurs d'activité se révèle plus fermé chez elles que chez les hommes.

### **3. Le statut de l'emploi d'embauche**

Le secteur privé (où les salariés dominent à plus de 80 %) constitue le lieu d'accueil privilégié de ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat sans poursuivre d'autres études (61 %).

Si l'on compare avec la population des non-bacheliers qui se sont dotés d'une autre formation, on ne perçoit aucune différence significative.

A l'opposé, les bacheliers, avec ou sans poursuite d'études, travaillent en majorité dans le secteur public, où de surcroît plus des deux tiers y bénéficient du statut de fonctionnaire.

L'échec au baccalauréat, plus que l'absence d'études ultérieures, paraît rendre donc plus difficile l'occupation d'emplois dont l'accès, au sein du public, exige la possession de titres (en l'occurrence le baccalauréat) ou dépend d'une réussite à des concours qui ne peuvent être présentés que dans la mesure où l'intéressé satisfait au préalable à certaines conditions (niveau de formation, diplôme...).

Il suffit de croiser le statut avec le type d'emploi pour s'apercevoir d'ailleurs que les bacheliers se partagent surtout dans le secteur public entre l'enseigne-

TABLEAU N° 12

**Statut des principaux premiers emplois occupés par ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général selon le résultat ultérieur à cet examen et la poursuite d'autres études**

(en pourcentage)

Emplois	Résultat ultérieur au bacc., poursuite d'autres études, statut				Echec sans poursuite					Réussite sans poursuite					Echec et poursuite					Réussite et poursuite				
	Privé	Public			Total	Privé	Public			Total	Privé	Public			Total	Privé	Public			Total				
		1	2	3			1	2	3			1	2	3			1	2	3					
Ouvriers.....	88	9	3		100	81	19			100	88	11	1		100	84	12	2	2	100				
Techniciens, dessinateurs.....	64	26	5	5	100						63	25	12		100	59	36	5		100				
Employés des services administratifs	42	46	12		100	25	69	3	3	100	76	19	5		100	92	8			100				
Employés de bureau.....	43	37	19	1	100	37	41	20	2	100	66	22	10	2	100	49	34	15	2	100				
Employés de commerce.....	99		1		100	100				100	96	3		1	100	99		1		100				
Employés de banque et d'assurance	73	27			100	84	16			100	72	26	2		100	90	10			100				
Personnel d'enseignement.....	38	50	6	6	100	16	69	14	1	100	45	26	27	2	100	10	78	12		100				
Personnel de la santé.....	53	37	10		100	51	36	7	6	100	30	62	7	1	100	33	57	10		100				
Personnel des services sociaux.....	52	39	9		100	42	50	8		100	45	44	8	3	100	32	50	12	6	100				

Public : 1. : Fonctionnaire et fonctionnaire stagiaire.

2. : Contractuel et auxiliaire.

3. : Vacataire.

ment, de loin le poste le plus important chez ceux qui ont entrepris d'autres études, et les emplois administratifs ou de bureau.

Les emplois d'ouvriers d'autre part, mais également ceux du commerce, des banques, des assurances, relèvent essentiellement du secteur privé. On soulignera cependant la situation particulière des emplois de la santé pour lesquels, en cas de réussite au baccalauréat, la possession d'un diplôme spécialisé renforce singulièrement la part du secteur privé.

On constate que les femmes travaillent en plus grand nombre que les hommes dans le secteur public : 43 % de celles qui n'ont pas poursuivi d'études, s'y retrouvaient après avoir échoué définitivement au baccalauréat.

Sans doute, pour chaque sexe, la possession du baccalauréat assure-t-elle la prédominance du secteur public. Ce dernier ne s'en ouvre pas moins assez largement aux non-bacheliers (40 %). Au demeurant cette relative importance du secteur public pour celles qui ont poursuivi des études après avoir échoué au baccalauréat, procède en partie du fait que les diplômées de la santé (infirmières en majorité) se dirigent par priorité vers des établissements publics.

L'orientation des différentes populations vers le secteur public ou le secteur privé, qu'on ne saurait en toute rigueur présenter comme la résultante d'un choix délibéré quand on connaît la réalité concrète de fonctionnement du marché du travail et le poids des nécessités qui s'imposent aux jeunes à leur entrée dans la vie active, ne peut être interprétée qu'avec prudence. Une plus grande formalisation des règles de recrutement, fondée sur un certain type de correspondance entre niveau de formation et niveau d'emploi, joue incontestablement un rôle dans le premier cas, ne serait-ce que pour dissuader ceux qui ne se trouvent pas en possession des certifications exigées. Mais il faut ajouter que pour certaines catégories sociales (ouvrières et moyennes) dont les enfants ont parcouru la totalité du second cycle du secondaire mais qui ne disposent guère d'informations ou de relations, le secteur public peut offrir l'image d'une stabilité plus grande, voire l'espoir d'une progression régulière.

On voit se développer d'autre part dans le secteur tertiaire privé un certain nombre d'opérations de récupération de ceux qui, bacheliers ou non, ne disposent que de la formation générale acquise au cours de leur séjour dans le deuxième cycle du secondaire. Au terme de stages de courte durée, cette main-d'œuvre se trouve intégrée à l'entreprise et affectée à des tâches qui n'en font pas moins appel à des dispositions ou à des connaissances développées au cours de la scolarité ultérieure (1).

---

(1) N. de Maupéou-Abboud. **Entre l'école et l'entreprise**. Etude des dix actions de formation en alternance destinées à des publics jeunes sans qualification initiale. Groupe de Sociologie du Travail. CNRS. Université Paris VII. 1977.

## 4. La quête du premier emploi

### a) LE TEMPS DE RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI

Moins qu'une mesure à proprement parler de la difficulté d'accès au marché du travail, le temps de recherche constitue, dans le meilleur des cas, une donnée indicative. Non seulement il s'agit là du produit d'une estimation individuelle, comme telle soumise à la variabilité des critères (à partir de quel moment l'intéressé se considère-t-il en recherche d'emploi ?), mais surtout cette notion ne revêt nullement la même importance selon le type d'emploi, de formation, ou même l'appartenance sociale. Qu'on ne puisse l'apprécier de la même manière dans le cas d'une formation supérieure ou dans celui d'une formation de moindre niveau, c'est l'évidence ; certaines écoles d'autre part ménagent à leurs élèves (si du moins le marché du travail s'y prête) des possibilités d'insertion quasi immédiate ; enfin de l'origine sociale, à travers les modèles culturels et le niveau de ressources, dépend d'une certaine manière, le degré d'exigence à l'égard des emplois éventuels. On se bornera donc, connaissant ces phénomènes, à repérer des écarts sans leur accorder pour autant une valeur absolue.

Si l'on considère qu'une durée de recherche inférieure à un mois signifie un accès quasi immédiat au marché du travail, on constate que 42 % des non-bacheliers sans poursuite d'études ont trouvé sans trop de difficulté leur premier emploi. La comparaison avec le reste des sous-populations montre que c'est moins la possession ou non du baccalauréat que la poursuite d'autres études qui renforce les chances d'une entrée rapide dans la vie active : ainsi 54 % des non-bacheliers dotés d'une autre formation mettent moins d'un mois avant d'accéder à leur premier emploi, pourcentage qui atteint par ailleurs 52 % pour les bacheliers dans la même situation. En moins de deux mois, c'est une forte majorité (entre 57 % et 69 %), quels que soient le résultat final au baccalauréat et l'itinéraire ultérieur de formation, qui a réussi à trouver du travail. Au-delà les seules différences de quelque importance concernent la tranche de 3 mois à moins de 6 mois où l'absence de poursuite d'études exerce un effet défavorable (17 et 18 %, non-bacheliers et bacheliers ; 13 et 11 % quand s'y ajoute la poursuite d'études).

On ne saurait cependant méconnaître, qu'au sein des diverses populations isolées par l'étude, des proportions non négligeables d'anciens élèves ont dû attendre 6 mois ou plus avant de trouver un emploi : 16 % des non-bacheliers sans poursuite d'études, et tout de même 11 % des bacheliers qui ont entrepris d'autres études.

L'interprétation d'une semblable distribution doit tenir compte bien sûr du type de formation mais tout autant des emplois occupés. Pour qui entend seulement s'assurer un emploi de subsistance, pour payer ses études ou se donner le temps de choisir, la durée de recherche, en raison d'un faible niveau d'exigence, en sera vraisemblablement raccourcie : 64 % des bacheliers qui ont poursuivi des études et occupé un emploi d'ouvrier spécialisé ou de manœuvre ont trouvé leur travail en moins d'un mois. Dans une perspective distincte, les

diplômés de la santé accèdent aussi rapidement aux emplois d'auxiliaires médicaux (78 % en moins d'un mois).

L'analyse par sexe met en évidence plusieurs différences. Mais là encore celles-ci intéressent d'abord ceux, bacheliers ou non, qui n'ont pas entrepris d'études ultérieures. Si 49 % des bacheliers trouvent ainsi leur premier emploi en moins d'un mois, la proportion n'est plus pour les non-bacheliers que de 38 %. Par ailleurs 11 % des premiers ont recherché du travail pendant 6 mois et plus, contre 23 % des secondes. A peu de chose près ces écarts se retrouvent dans le cas des bacheliers.

Atténués, ces écarts n'en subsistent pas moins chez ceux qui ont poursuivi d'autres études, toujours au détriment des femmes dont la position s'avère à cet égard nettement plus difficile.

## b) LES MODALITÉS D'OBTENTION DE L'EMPLOI

Les diverses modalités invoquées ne s'excluent pas nécessairement.

Pour les non-bacheliers sans autre formation, les démarches personnelles représentent la modalité la plus courante ; ce sont également celles qui l'emportent ailleurs, sauf pour les bacheliers qui ont entrepris d'autres études.

Si les relations personnelles arrivent en deuxième position (32 % dans le cas des bacheliers sans poursuite d'études) on voit, à la différence de l'item précédent, s'accuser un assez net clivage entre bacheliers et non-bacheliers. Avec ou sans poursuite d'études, ces derniers jouent plus souvent de leur réseau de relations. Sans doute la notion de relations personnelles mériterait-elle d'être éclaircie ; on peut penser toutefois que leur importance traduit ici une vulnérabilité spécifique par rapport au marché du travail.

Les autres modalités n'atteignent pas l'importance des deux premières. Leur analyse n'est pourtant pas sans intérêt. On constate tout d'abord que l'Agence Nationale pour l'Emploi joue dans tous les cas un rôle modeste, au demeurant très semblable d'une sous-population à l'autre (5 à 7 %). Il s'agit là néanmoins d'une place de beaucoup supérieure à celle qui lui est réservée dans une autre enquête du CEREQ consacrée aux étudiants sortis de l'Université (1), sans qu'on puisse imputer la différence des pourcentages au seul décalage des périodes de référence.

En bonne logique le placement par l'école ne concerne que ceux qui ont poursuivi d'autres études ; et là rien ne distingue les bacheliers des non-bacheliers (12 % dans chaque cas).

A l'opposé les concours et examens sont plus fréquemment mentionnés par ceux qui n'ont pas poursuivi d'études.

L'importance respective des différentes modalités de recherche d'emploi ne varie pas seulement en fonction du résultat final au baccalauréat et de l'existence ou non d'une poursuite d'études.

---

(1) Dossier 14, *Les Universités et le marché du travail*, op. cit.

Ainsi les hommes jouent plus souvent que les femmes de leurs relations personnelles et accèdent davantage à leur premier emploi par des concours ou examens. En revanche les secondes entreprennent en plus grand nombre des démarches personnelles mais surtout bénéficient, assez fréquemment, quand elles ont poursuivi des études sans obtenir le baccalauréat, d'un placement par l'intermédiaire d'une école. Cette dernière constatation doit être rapprochée de l'importance pour les non-bacheliers des études para-médicales, d'infirmière particulièrement.

On notera toutefois que dans la situation la plus défavorable, échec au baccalauréat non corrigé par la poursuite d'autres études, les différences d'un sexe à l'autre se réduisent considérablement.

L'origine sociale exerce-t-elle d'autre part une influence sur les modalités de recherche d'emploi ? Ou plus précisément, pour se limiter aux relations personnelles, item singulièrement pertinent en ce domaine, celles-ci jouent-elles d'autant plus de rôle qu'on s'élève dans l'échelle sociale ? Pour deux sous-populations, au moins, on peut répondre sans hésiter par l'affirmative : qu'il s'agisse des non-bacheliers sans poursuite d'études ou des bacheliers simples un écart très net sépare les enfants issus des professions libérales et des cadres supérieurs, des enfants d'ouvriers. Si respectivement 41 % et 34 % des premiers soulignent le rôle des relations personnelles celles-ci n'interviennent pour les seconds que dans 25 et 19 % des cas.

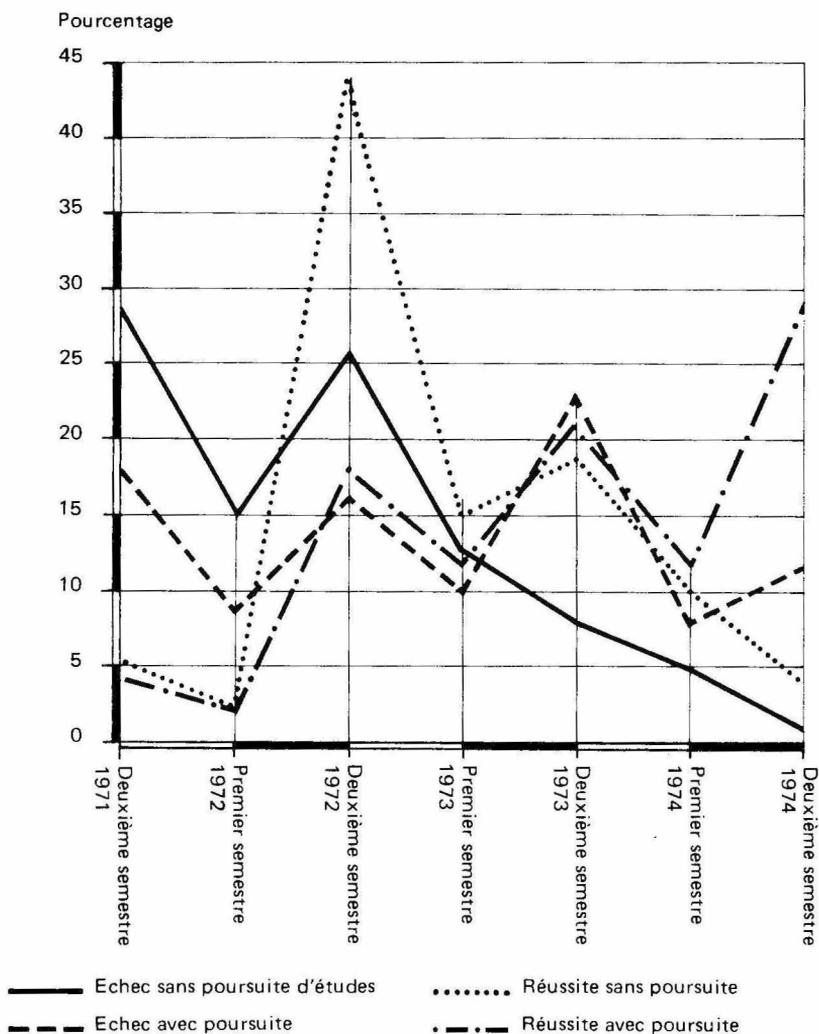
## **5. L'échelonnement des entrées sur le marché du travail**

La date d'entrée dans la vie active, assimilée à celle de l'embauche dans le premier emploi, doit être interprétée de manière nuancée. Un certain nombre, on l'a souligné, qui ont exercé une activité professionnelle, et figurent donc dans la rubrique « premier emploi », ne travaillent plus au moment de l'enquête. Pour une grande partie d'entre eux, il s'agit peut-être moins d'une entrée véritable dans la vie active que d'un premier contact avec le marché du travail dont on peut suspecter à bon droit, l'influence sur l'itinéraire ultérieur. Ainsi en va-t-il des emplois destinés avant tout à permettre la poursuite d'études, ou de ceux occupés dans l'attente du service militaire.

Un an après leur échec de 1971 ceux qui n'ont pas en définitive obtenu le baccalauréat ni poursuivi d'études exercent, dans la proportion de 44 %, une activité professionnelle ; deux ans plus tard ils sont 83 %.

La courbe des arrivées sur le marché du travail, découpées en tranches de six mois, dessine deux sommets caractéristiques : le premier correspond à la période juillet-décembre 1971, et suit donc de très près l'échec subi en 1971 ; on peut supposer qu'il s'agit là d'élèves qui n'ont pas représenté l'examen ; le second sommet correspond à la période de juillet-décembre 1972, qui représente l'arrivée sur le marché du travail d'une population relativement semblable à la précédente, différente toutefois, dans la mesure où elle a tenté une nouvelle fois de passer l'examen.

### ECHELONNEMENT DES ENTREES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL SELON LE RESULTAT ULTERIEUR AU BACCALAUREAT ET LA POURSUITE D'AUTRES ETUDES



On constate une arrivée beaucoup plus progressive sur le marché du travail de ceux qui, tout en ayant échoué au baccalauréat, ont poursuivi d'autres études. La période juillet-décembre reste toujours celle où les arrivées sur le marché du travail se font en plus grand nombre, mais les vagues présentent une moindre ampleur et surtout s'étalent plus avant dans le temps. Si l'on tient compte du

fait qu'après leur échec de 1971, la très grande majorité de ceux qui ont pu représenter l'examen n'ont guère renouvelé plus d'une fois leur tentative, et que d'autre part la durée moyenne des études poursuivies n'excède pas deux années, on constate qu'une proportion importante a effectivement occupé un emploi pendant tout ou partie de ces diverses scolarités, ce qui confirme ce qui a été dit plus haut des conditions de poursuite d'études.

L'examen des dates d'entrée dans la vie active de ceux qui sont devenus bacheliers sans aller au-delà révèle que la première entrée importante s'opère entre juillet et décembre 1972, soit plus d'un an après leur échec de 1971 : 44 % ont commencé, au cours de cette période, d'exercer une activité professionnelle.

La poursuite d'études chez les bacheliers retarde les entrées sur le marché du travail : 42 % n'ont pas occupé d'emploi avant 1974 ; et parmi ces derniers plus des deux tiers ont attendu la période juillet 1974. Un tel résultat ne doit pas en masquer un autre tout autant, sinon plus significatif : 18 % ont commencé à travailler entre juillet et décembre 1972, mais 33 % au cours de l'année 1973. C'est dire que pour une proportion importante les études, en majorité universitaires, ont été poursuivies de concert avec l'occupation d'un emploi. Ainsi se trouve confirmé ce qu'une récente étude du CEREQ (1) a mis en évidence : le nombre relativement élevé des étudiants salariés.

D'un sexe à l'autre les différences n'apparaissent qu'en l'absence de poursuite d'études, et ceci quel que soit le résultat final au baccalauréat. S'il faut invoquer dans le cas des hommes le rôle du service militaire, préalable pour beaucoup à la prise d'activité, d'autres facteurs doivent être pris en considération. Ainsi les femmes, dont les résultats l'emportent sur ceux des hommes en 1971, hésitent davantage à représenter l'examen : 42 % des hommes, on l'a vu, échouent en définitive au baccalauréat pour ne s'y être présenté qu'une fois, contre 55 % des femmes.

Un an après l'échec de 1971, 58 % des non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'études ont occupé un emploi ; la proportion ne dépasse pas 36 % pour les non-bacheliers.

L'écart s'accroît encore lorsqu'il s'agit des bacheliers sans autre formation. Entre juillet 1972 et juin 1973, 37 % des hommes ont travaillé, contre 78 % des femmes.

---

(1) CEREQ. Dossier n° 14. « Les Universités et le marché du travail », op. cit.

## LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

### 1. Le cadre d'analyse

La description des emplois d'embauche a permis de définir, pour les diverses populations concernées, des points d'accès sur le marché du travail. Certaines limites ont été soulignées dues notamment à l'imprécision des nomenclatures, tout spécialement de celles qui recensent les emplois tertiaires. Au-delà, un problème spécifique se trouvait posé, d'une urgence toute particulière en raison du caractère des populations étudiées et des modalités de leur insertion : quelle signification accorder au premier emploi ? Dans quelle mesure celui-ci apparaît-il déterminant pour le cheminement professionnel ultérieur ?

Très généralement l'entrée dans la vie active ne s'opère pas nécessairement selon un processus linéaire et continu. On connaît la vulnérabilité des jeunes aux fluctuations de la conjoncture, quand surtout ceux-ci abordent le marché du travail sans qualification professionnelle reconnue. Sans doute ne saurait-on considérer de ce point de vue que les candidats malheureux au baccalauréat se rangent parmi les plus défavorisés : accéder en terminale constitue déjà, on l'a dit, un privilège réservé à une minorité. Bien plus, le seul fait de pouvoir séjourner dans l'appareil scolaire au-delà de dix-huit ans « évite une entrée dans la vie active à un âge où les conditions d'insertion professionnelle sont les plus défavorables » (1). Deux éléments toutefois doivent être pris en considération : la formation reçue lors des cycles d'études préparant au baccalauréat général ne saurait être qualifiée, en l'état actuel des pratiques qui régissent le marché du travail, de « professionnelle » ; l'échec ressenti à un moment de la trajectoire scolaire introduit des perturbations de nature à accroître l'instabilité souvent caractéristique, à certains niveaux du moins, de la période de passage de l'inactivité à l'activité. De fait, une proportion relativement importante, variable selon chaque population, de ceux qui ont exercé à un moment ou à un autre une activité ne travaille plus au moment de l'enquête. On ne saurait imputer seulement au chômage, et pour les hommes au service national, ces interruptions d'activité. Elles semblent plutôt signifier, dans nombre de cas, que les emplois déclarés doivent être moins envisagés en eux-mêmes que par rapport aux

(1) Cf. *L'entrée dans la vie active*. Cahiers du Centre d'études de l'Emploi, n° 15, PUF, 1977, p. 52.

objectifs de ceux qui les occupent : assurer la subsistance avant une reprise d'études ou un départ au service militaire, permettre aussi de prolonger le séjour au sein de l'appareil scolaire.

Dans ces conditions, l'étude de la mobilité apparaît de nature à réduire quelques-unes de ces incertitudes ; elle permet en tout cas, par la confrontation de l'emploi tenu au moment de l'interrogation et du premier emploi (là où tout au moins elle est possible) de dépasser la notion singulièrement restrictive de points d'accès.

Une telle analyse commande en préalable une définition aussi claire que possible de ses limites et de ses perspectives.

Si l'on s'interroge sur la notion de mobilité on constate tout de suite qu'elle est en effet « susceptible de recevoir des contenus très divers » (1). Cette diversité renvoie à l'évidence à la multiplicité des phénomènes concernés comme à leur étroite imbrication. On a choisi de centrer l'analyse sur trois aspects : le changement d'emploi, défini comme changement de dénomination d'emploi (sans préjuger du fait qu'à des dénominations identiques peuvent correspondre des contenus différents) ; le changement d'établissement ; le changement de statut (passages du public au privé ou du privé au public).

L'étude de la mobilité qui concerne un nombre d'individus plus restreint que celui du premier emploi en raison des interruptions d'activité, ne revêt pas la même signification ni n'atteint la même portée d'une population à l'autre. Il faut en effet compter avec les inégalités de la durée de la vie professionnelle. Or cette durée, chez ceux qui occupent un emploi à la date de l'interrogation, dépend au premier chef de leur itinéraire scolaire : représentation ou non du baccalauréat, poursuite d'autres études. Encore cette dernière, on l'a constaté, peut-elle coexister, particulièrement chez ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat, avec l'exercice d'une activité. Un tel phénomène explique du reste que 33 % des bacheliers qui ont entrepris d'autres études déclarent une durée de vie professionnelle supérieure à deux années. Quoiqu'il en soit ce sont tout de même les non-bacheliers sans poursuite d'études qui, en majorité (55 %), exercent leur activité depuis plus de deux ans. Loin derrière, 33 % des bacheliers sans poursuite ou des non-bacheliers avec poursuite se trouvent dans la même situation. L'identité des pourcentages pour ces deux dernières populations montre bien que la représentation de l'examen dans le premier cas, la poursuite d'autres études dans le second, opère un effet d'égalisation. A l'opposé, 53 % des bacheliers qui ont continué leurs études déclarent une durée de vie professionnelle inférieure à une année.

Les écarts entre les hommes et les femmes, celles-ci depuis plus longtemps engagées dans la vie professionnelle, répercutent les conséquences du service national. On observera toutefois qu'ils ne se creusent vraiment qu'en l'absence de poursuite d'autres études. Dans le cas contraire tout se passe comme si cette contrainte spécifiquement masculine n'exerçait qu'une influence limitée.

---

(1) A. Chenu. **L'accès aux emplois industriels**. Effets de l'aménagement régional : Fos - Etang de Berre - Marseille. Volume n° 9 de la Bibliothèque du CEREQ, Juin 1975, La Documentation Française.

A la date de l'interrogation, c'est donc seulement plus d'un tiers (37 %) qui exerce depuis plus de deux ans une activité. Dans ces conditions l'analyse de la mobilité ne saurait, semble-t-il, dépasser le stade des données seulement indicatives et ceci d'autant plus que les durées de vie professionnelle, n'apparaissent nullement homogènes d'une sous-population à l'autre.

## 2. Les emplois d'embauche et les retours à l'inactivité

Avant même d'aborder l'étude de la mobilité proprement dite, il est nécessaire d'appeler l'attention sur un phénomène dont l'importance doit être reconnue : 17 % de ceux qui ont échoué au baccalauréat en 1971 et ont exercé à un moment ou à un autre une activité professionnelle, ont cessé de travailler à la date de l'enquête.

Or toute interruption d'activité procède de causes multiples. L'une des plus facilement invoquées est évidemment le chômage. Jeunes, et pour la plupart sans diplôme ni formation dite « professionnelle », ceux qui ont échoué au baccalauréat constituent une population vulnérable. Pour les hommes d'autre part, du moins pour ceux qui n'en sont pas exemptés, le service militaire entraîne, l'espace d'une année, une interruption d'activité. On ne saurait oublier par ailleurs le rôle de la poursuite d'études, entreprises après un premier contact avec la vie professionnelle. Enfin pour les femmes, les « raisons familiales » (mariage, charges de toute sorte...) ne sont pas sans importance.

Sans poursuivre plus loin l'énumération, on voit que l'interruption d'activité relève de contraintes qui s'imposent à l'intéressé (chômage, service militaire...) ou de décisions individuelles ; encore celles-ci se dégagent-elles malaisément d'une multiplicité de déterminants.

De la description des premiers emplois occupés, il ressortait qu'on pouvait opposer — sommairement sans doute — aux emplois plus « qualifiés » (tels du moins qu'ils figurent dans les nomenclatures), les emplois moins « qualifiés » ou qui offrent de toute évidence peu de chances de progression ultérieure. Avec toutes les réserves d'usage, on se demandera si parmi les emplois qui ne sont plus occupés à la date de l'enquête, les moins « qualifiés » n'occupent pas une place relativement plus importante.

Pour les non-bacheliers n'ayant pas poursuivi d'autres études, la cessation d'activité est particulièrement fréquente pour ceux qui, à l'embauche, occupaient des emplois d'auxiliaire médical non-diplômé, de surveillant ou d'adjoint d'enseignement, d'ouvrier spécialisé ou de manœuvre.

Parmi les bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'autres études, les interruptions d'activité concernent particulièrement les emplois du commerce ou des services sociaux. A l'opposé, ces interruptions d'activité se révèlent beaucoup moins nombreuses dans les emplois d'enseignants et les emplois administratifs, qu'il importe à cet égard de distinguer nettement des emplois de bureau.

En cas de poursuite d'études, les non-bacheliers, mais surtout les bacheliers, retournent plus souvent à l'inactivité. Celle-ci concerne pour les non-bacheliers les emplois du commerce, de l'enseignement et des services sociaux ; on y ajoutera ceux des professions para-médicales, accessibles sans diplôme ou de l'industrie (essentiellement OS et manœuvres). Pour les bacheliers qui ont entrepris d'autres études, ce sont également les emplois du commerce ou les emplois para-médicaux qui connaissent la plus forte déperdition. Par ailleurs, fait relativement exceptionnel, une proportion importante de ceux qui ont occupé des emplois de bureau ne travaillent plus au moment de l'interrogation.

Il semble donc, qu'au moins dans certains cas, les interruptions d'activité les plus nombreuses correspondent aux emplois qu'on a désignés précédemment, non sans réserve, comme moins qualifiés : on le voit avec les emplois d'OS ou de manœuvres mais également avec ceux de l'enseignement, où il s'agit alors d'emplois de surveillance occupés pour subvenir à la poursuite d'études ou dans l'attente de réorientations ultérieures.

Est-ce à dire qu'on puisse établir sur ces bases une typologie des itinéraires ? Les éléments rassemblés ne le permettent guère, car aux incertitudes des nomenclatures s'ajoutent celles d'une chronologie difficilement recomposable pour une période qui figure avant tout une transition entre l'inactivité et l'activité.

Etudiant la « discontinuité de la vie professionnelle » chez les femmes, un Cahier du Centre d'Etudes de l'Emploi (1) révèle que cette discontinuité se manifeste particulièrement pour certains types de premier emploi, au nombre desquels figure celui de vendeuse. Or les résultats montrent ici, qu'à tous les niveaux de formation, les femmes qui ont commencé de travailler comme employés de commerce (cette dénomination recouvrant essentiellement des activités de vente), interrompent en assez grand nombre par la suite leur activité : 26 % d'entre elles en cas d'échec ultérieur au baccalauréat sans poursuite d'autres études ; de 34 à 42 % ailleurs. A l'inverse il semble bien, toujours conformément aux conclusions de l'étude précitée, qu'elles fassent preuve dans les emplois de bureau d'une assez grande stabilité.

L'activité masculine, en regard, ne connaît dans les emplois du commerce, à l'exception toutefois du cas des jeunes gens qui ont entrepris d'autres études après un échec au baccalauréat, qu'une baisse nettement inférieure à la moyenne. On éclairera ce résultat en rappelant, qu'au moins dans certains cas, (échec au baccalauréat avec ou sans poursuite d'études), une proportion importante des hommes occupe des postes de représentants (VRP).

Il est clair enfin qu'aucune différence dans la cessation d'activité ne distingue dans l'enseignement les hommes des femmes quand ils y exercent majoritairement, comme c'est le cas des bacheliers sans autre formation, des emplois d'instituteurs ou de maîtres auxiliaires.

---

(1) A. Labourie-Racapé, M. Th. Letablier, A. M. Vasseur. **L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle.** Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, PUF, 1977, p. 93.

Existe-t-il enfin un lien entre les interruptions d'activité et le statut de l'emploi ? Ou encore l'appartenance au secteur public, signe jusqu'à un certain point et sous certaines conditions, d'une plus grande sécurité d'emploi, s'accompagne-t-elle d'une moindre discontinuité de l'activité professionnelle ? Il le semble. Le phénomène se manifeste du reste avec une netteté plus grande pour les bacheliers, dont la majorité, on l'a vu, exercent leur activité dans le secteur public. Ainsi 23 % des bacheliers sans poursuite d'études qui occupaient un emploi dans le privé ont cessé de travailler à la date de l'enquête, contre 11 % de ceux qui appartenaient au secteur public. On interrompt d'ailleurs plus souvent dans ce dernier secteur son activité quand on n'y bénéficie pas du statut de fonctionnaire.

### 3. Les changements d'emploi

Le changement d'emploi, dans l'acception retenue ici, se réduit en changement de dénomination de l'emploi. Encore les nécessités de l'analyse, et notamment celles de raisonner sur des effectifs suffisants, ont-elles contraint à un regroupement en grandes rubriques (emplois d'administration, de bureau, du commerce) au préjudice d'une analyse plus discriminante. C'est dire qu'il s'agit d'une approche schématique qui ne prend nullement en compte la mobilité dans l'emploi.

Dernière précision enfin, dans la mesure où l'étude de la mobilité se fonde essentiellement sur la comparaison du premier emploi et de l'emploi actuel, elle exclut un recensement exhaustif des emplois qui ont été exercés depuis l'entrée dans la vie active. C'est là du reste un inconvénient mineur, car il est peu probable que le nombre des emplois effectivement tenus soit, dans la majorité des cas, supérieur à deux, l'emploi actuel, pour ceux qui ont commencé tardivement à travailler, se confondant le plus souvent avec le premier emploi.

TABEAU N° 13

**Changements d'emploi selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe**

(en pourcentage)

Résultat au bacc. et poursuite d'études \ Sexe	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite	Ensemble
Hommes.....	21	27	32	37	30
Femmes.....	10	20	28	29	21
Ensemble.....	15	23	30	34	26

Quel que soit l'itinéraire de formation et le niveau atteint, on constate une forte mobilité d'emploi. Si celle-ci apparaît d'autant plus élevée que le niveau de formation est demeuré faible, il ne faut pas oublier l'inégalité des durées de vie professionnelle. On remarquera par ailleurs parmi les non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'études une proportion particulièrement élevée de changement d'emplois coïncidant avec un moindre taux d'interruption d'activité.

Les hommes changent plus souvent d'emploi que les femmes, et ceci quel que soit leur itinéraire ultérieur. Ce résultat peut être éclairé par le fait que celles-ci occupent en beaucoup moins grand nombre des emplois d'ouvriers mais par contre dominant largement dans les emplois de la santé, eux-mêmes particulièrement « stables », du moins quand il s'agit d'emplois accessibles seulement aux diplômés de cette spécialité.

L'analyse par types d'emplois en effet appelle plusieurs remarques.

Les emplois industriels, essentiellement d'ouvriers, occupés surtout par ceux qui n'ont pas poursuivi d'études, se signalent par une très forte mobilité, qui concerne alors plus de la moitié des individus. Cette mobilité s'effectue exclusivement en direction du secteur tertiaire et confirme bien qu'il s'agissait au départ d'emplois occasionnels et de faible portée sur le cheminement professionnel ultérieur.

Les emplois administratifs s'affirment nettement plus « stables » que les emplois de bureau. L'écart se réduit pourtant sensiblement chez ceux qui ont poursuivi d'autres études.

Dans le commerce, en revanche, la mobilité atteint des taux relativement élevés, particulièrement pour les bacheliers sans autre formation.

Quant aux emplois de l'enseignement, ils témoignent d'une situation contrastée : déperdition très forte pour les non-bacheliers sans poursuite d'études (dont 72 % changent d'activité après avoir occupé essentiellement des postes de surveillants et d'adjoints d'enseignement), mais singulièrement faible ailleurs (de 6 à 11 % — il s'agit d'instituteurs et de maîtres auxiliaires).

Enfin les auxiliaires médicaux diplômés font preuve d'une grande stabilité.

#### **4. Les changements d'établissement**

Plus d'un tiers de ceux qui ont échoué au baccalauréat en 1971, et continuent lors de l'enquête à travailler, ont changé d'établissement. S'il s'agit d'un taux particulièrement élevé, compte tenu encore une fois du fait que dans le meilleur des cas la durée de vie professionnelle n'excède pas deux ans et demi, les variations d'une population à l'autre n'atteignent qu'une faible amplitude. De la même manière, à l'exception des bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'autres études, peu d'écart s'écartent les hommes des femmes. La comparaison avec les taux précédents (changements d'emploi) révèle que les changements d'éta-

blissement l'emportent largement sur les changements d'emploi. Encore change-t-on plus souvent d'établissement dans certains emplois que dans d'autres : ainsi pour les emplois de l'enseignement les taux oscillent-ils de 42 % (bacheliers qui ont poursuivi d'autres études) à 58 % (non-bacheliers sans poursuite). Ces changements d'établissement sont enfin davantage associés à des changements d'emploi chez ceux qui n'ont pas poursuivi d'autres études.

TABLEAU N° 14

**Les changements d'établissement selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe**

*(en pourcentage)*

Résultat au bacc. et poursuite d'étude Sexe	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite	Ensemble
Hommes.....	31	34	35	36	35
Femmes.....	27	35	45	33	34
Ensemble.....	30	35	41	35	34

Interprétera-t-on les changements d'établissement comme des changements d'employeur ? Dans bien des cas, compte tenu du type d'emploi occupé comme de son niveau et des caractéristiques des populations étudiées, il apparaît légitime de le faire.

## 5. Les changements de statut

La description du premier emploi l'a montré : c'est moins la poursuite d'études que le résultat ultérieur au baccalauréat qui influence au départ le statut de l'emploi. Tandis que les bacheliers se retrouvent en majorité dans le secteur public ceux qui n'ont pu surmonter leur échec travaillent, pour plus de la moitié d'entre eux, dans le secteur privé. Ce résultat s'explique à la fois par les règles en vigueur dans le secteur public, où le diplôme continue de jouer un rôle relativement important (régulant l'accès à certains postes ou concours qui exigent au minimum le baccalauréat). — c'est le cas tout particulièrement ici des emplois d'enseignement. Par ailleurs les emplois d'ouvriers, tenus dans des proportions non négligeables par ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat relèvent essentiellement du secteur privé.

Or il est clair que les changements de statut s'effectuent surtout dans l'ensemble au bénéfice du secteur privé. Tout se passe comme si pour ceux qui ne suivent pas l'itinéraire en quelque sorte « traditionnel » au terme des études secondaires (baccalauréat puis études supérieures) le privé offrait davantage de

possibilités. Sans doute la possession du baccalauréat, non assortie de poursuite d'autres études contribue-t-elle à réduire considérablement les écarts : si 21 % quittent le public, 14 % effectuent le trajet inverse, confirmant ainsi les conclusions tirées de l'analyse du premier emploi.

TABLEAU N° 15

**Changements de statut de l'emploi selon le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'études**

*(en pourcentage)*

Changement de statut \ Résultat ultérieur au bac poursuite d'étude	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite
Passage du secteur public → vers le secteur privé.....	8	19	21	20
Passage du secteur privé → vers le secteur public.....	6	6	14	9

**6. Le bilan de l'emploi à la date de l'interrogation**

Qu'il s'agisse des interruptions d'activité ou de la mobilité, qu'on vient brièvement d'esquisser, plusieurs phénomènes ont affecté, avec une ampleur et une intensité inégales, les diverses populations entre leur entrée sur le marché du travail et le moment de l'interrogation. Quel bilan peut-on dresser dès lors de cette évolution ?

**a) LES EMPLOIS**

Une première analyse, qui ne fait pas acception des diverses sous-populations, confirme que dans ses grandes masses, la distribution n'a guère évolué : même prédominance des emplois tertiaires (dont émergent particulièrement les emplois de bureau et d'administration) ; même sous-représentation des emplois industriels (ouvriers et techniciens).

Avant toute décontraction des rubriques d'emploi, la comparaison inter-populations décèle peu de différences significatives. En cas d'échec au baccalauréat, sans poursuite d'autres études, la structure se révèle très semblable du premier emploi à l'emploi actuel. Il en va de même ailleurs, avec une exception, celle des bacheliers sans autre formation, parmi lesquels les enseignants occupent une place nettement plus importante.

Au-delà pourtant on s'aperçoit que plusieurs groupes d'emplois subissent des transformations internes. Ainsi assiste-t-on à une hausse des emplois les plus

« qualifiés » au sein des emplois de bureau et d'administration. Cette hausse connaît son score le plus élevé pour les non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'autres études. La désignation de la rubrique bénéficiaire de cet accroissement, telle qu'elle figure dans la nomenclature commune à l'INSEE et au Ministère du Travail — « autres employés de bureau qualifiés ayant une formation générale ou une pratique professionnelle leur permettant de remplir les fonctions d'un agent de bureau dont le niveau de qualification correspond au CAP » — incline à ne pas surestimer un tel phénomène. Car ici encore les emplois d'encadrement, qu'on ne saurait assimiler tels quels à ceux du cadre, même si les conventions collectives leur attribuent certains avantages, constituent l'exception : 1 % des emplois de bureau et d'administration chez les non-bacheliers sans autre formation, ils ne dépassent pas ailleurs (poursuite d'études après échec ultérieur au baccalauréat) 4 %.

Cette hausse des emplois « plus qualifiés » intéresse également les emplois du commerce. Mais la situation apparaît diversifiée selon chaque sous-population. Ainsi pour les non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'autres études, la part des emplois d'encadrement (« cadres techniques du commerce et des services commerciaux », « personnel technique d'inspection, de contrôle et de services d'achat ») représente-t-elle 15 % des effectifs du groupe commerce — contre 9 % au premier emploi. Ces mêmes emplois d'encadrement connaissent également une poussée, plus nette encore en cas d'échec au baccalauréat avec poursuite d'autres études, passant de 21 % à 31 %.

Pour les bacheliers sans autre formation la montée des emplois plus qualifiés ne s'accompagne pas pour autant de l'apparition d'emplois d'encadrement, déjà absents au moment de l'entrée dans la vie active. Enfin le renforcement de la représentation des cadres techniques du commerce parmi les bacheliers qui ont poursuivi d'autres études coexiste avec une augmentation cette fois des emplois moins « qualifiés ».

Si les différences entre le premier emploi et l'emploi actuel apparaissent relativement mineures pour les hommes (et ne concernent surtout que les emplois de techniciens et de dessinateurs dont l'accroissement, relatif, paraît général) elles s'accusent par contre pour les femmes. Encore les emplois concernés, comme les écarts, varient-ils d'une sous-population à l'autre. Chez les non-bacheliers sans poursuite d'études on assiste à une montée relativement forte des emplois des services administratifs et d'administration mais à une baisse de ceux du commerce. Ces derniers déclinent également dans le cas des bacheliers qui n'ont pas entrepris d'autres études tandis que les emplois d'enseignants augmentent de 11 points.

Ailleurs les changements paraissent de moindre ampleur, concernant les emplois de la santé (en augmentation parmi celles qui tout en ayant échoué au baccalauréat ont poursuivi d'autres études) ou de l'enseignement (baccalauréat avec autres études).

## b) LA RELATION ENTRE LES EMPLOIS ET LE TYPE D'ÉTUDES POURSUIVIES

La mise en perspective des formations acquises et des emplois occupés par ceux qui, bacheliers ou non, ont entrepris d'autres études, fournit des éclaircissements supplémentaires. On limitera pourtant l'analyse aux seuls groupes d'emplois de quelque importance.

Dans le cas des non-bacheliers ce sont ceux qui possèdent un Brevet de technicien supérieur qui occupent deux fois plus souvent des emplois de techniciens. Les diplômés d'une école de gestion, quant à eux, exercent à près de 45 % des emplois du commerce. Enfin la correspondance entre la formation et l'emploi s'affirme nettement pour les diplômés para-médicaux : 97 % des titulaires de diplôme d'infirmier se déclarent effectivement infirmiers.

Pour les bacheliers qui ont poursuivi d'autres études, la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (BTS-DUT) accroît la probabilité d'exercer un emploi de technicien. L'influence du diplôme sur l'emploi s'affirme encore en Lettres pures, où 62 % des titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire et 99 % de ceux qui possèdent une formation d'instituteur, exercent dans l'enseignement.

On sait par ailleurs qu'à la date de l'interrogation une proportion importante de ceux qui ont suivi une autre formation n'ont pu (abandon, échec ou scolarité non encore terminée) obtenir de diplôme. Ils occupent ainsi une situation intermédiaire entre les diplômés et ceux qui, bacheliers ou non, n'ont pas poursuivi au-delà leurs études. Davantage, une définition limitative du niveau de formation, qui ne prend en compte que la seule possession du diplôme, permet de comparer des sous-populations dont l'absence de certification post-secondaire, qu'elle soit due à l'interruption d'études au niveau du baccalauréat ou à l'échec lors de la fréquentation de cycles ultérieurs, constitue le dénominateur commun.

A quelques exceptions près, la poursuite d'études distinctes de celles du baccalauréat et non sanctionnées par un diplôme, ne bouleverse guère les distributions.

Est-ce à dire qu'il faille tenir pour sans conséquences sur l'emploi la prolongation d'études au-delà du baccalauréat quand elle ne débouche pas sur un diplôme ? L'état des informations disponibles ne permet pas de se prononcer. Car il faudrait d'une part procéder à une analyse plus qualitative de l'emploi, et notamment des possibilités de formation professionnelle continue qui lui sont éventuellement associées ; et d'autre part mener l'analyse en terme de cheminement professionnel et donc couvrir un nombre d'années beaucoup plus important.

## c) LE STATUT DE L'EMPLOI

Du premier emploi à l'emploi actuel, on conclura à une grande stabilité : prépondérance du secteur public pour les bacheliers, du secteur privé pour les autres. C'est donc moins la poursuite d'études que la possession du baccalauréat qui continue de favoriser l'orientation vers le secteur public.

La distribution par sexe confirme également que le secteur public accueille en plus grand nombre les femmes. Est-ce uniquement dû au fait qu'elles occupent davantage que les hommes des emplois d'enseignement, publics en très forte majorité ? Il ne semble pas, car au sein de la fonction publique, la représentation des femmes « apparaît d'autant plus élevée que la catégorie statutaire est basse » (1). Or la plupart des emplois tenus par ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat, relèvent, à l'exception de ceux d'enseignants proprement dits, des catégories inférieures de la hiérarchie et correspondent pour le public aux niveaux C et D.

Entre l'appartenance sociale et le statut de l'emploi, un lien évident se manifeste. Si l'on adopte la partition schématique, mais cependant significative en trois grandes catégories, « supérieures », « moyennes », « inférieures », on vérifie que la part du secteur public ne cesse de croître de la première à la dernière. Ainsi pour les non-bacheliers sans poursuite d'études passe-t-elle de 35 % à 46 %. L'augmentation est encore plus importante — 30 % à 54 % — chez ceux qui ont échoué au baccalauréat ultérieurement mais ont poursuivi d'autres études. Attribuera-t-on là encore ces différences à la plus ou moins grande concentration de chacune de ces catégories dans certains types d'emplois ? Ce serait oublier que les enfants issus des catégories « supérieures », pour exercer en plus grand nombre des activités commerciales, ne s'en retrouvent pas moins en majorité dans des emplois de bureau et d'administration tout en occupant, quand ils ont réussi par la suite à obtenir leur baccalauréat, mais pas davantage que les autres, des emplois d'enseignants.

Il se pourrait donc que le moindre jeu des relations personnelles, comme en témoigne la plus faible part qu'ils attribuent à celles-ci dans leur recherche d'un emploi, incite les enfants issus des catégories « moyennes » ou à plus forte raison « inférieures », à orienter de préférence leurs démarches vers le secteur public dans l'espoir qu'une plus grande formalisation des règles de recrutement et de promotion leur assurera, par-delà la réussite à un concours, un minimum de garanties.

Selon les régions, d'autre part, l'importance respective du secteur public et du secteur privé subit des modifications sensibles. C'est dans la Région parisienne tout d'abord que la part du secteur privé atteint ses plus forts pourcentages. L'écart avec le reste de la France s'accuse particulièrement dans le cas d'une réussite ultérieure au baccalauréat ; il n'en demeure pas moins important chez ceux qui au contraire y ont échoué définitivement.

A l'inverse, le secteur public apparaît fortement représenté dans le Sud-Ouest mais surtout en Méditerranée.

L'importance du secteur privé correspond, pour la Région parisienne essentiellement, à un éventail plus large des emplois.

---

(1) A. Darbel et D. Schnapper. Les Agents du système administratif. 1. Cahiers du Centre de Sociologie européenne, Mouton, 1969, p. 50.

## LES SALAIRES

Le salaire constitue un indicateur important de la place d'une formation ou d'un emploi sur le marché du travail, mais il constitue une donnée complexe, intégrant de multiples déterminants.

Or ces déterminants apparaissent particulièrement nombreux dans le cas de populations qui ont suivi une formation générale et dont à un moment particulièrement important un échec a plus ou moins profondément perturbé l'itinéraire. Si dans de nombreux cas le diplôme ne suffit pas à garantir un niveau de rémunération, à plus forte raison en va-t-il d'une formation non assortie de sanction officielle. On ne saurait attendre, dans un tel contexte une trop grande précision ni l'établissement de véritables correspondances entre les emplois et les rémunérations. On attachera plus d'importance aux niveaux et aux écarts qu'aux valeurs absolues, toujours plus ou moins grevées d'incertitude.

L'exposé s'ordonnera en deux rubriques : le salaire à l'embauche, c'est-à-dire au moment du premier contact avec la vie professionnelle ; le salaire actuel, dans certains cas peu distinct du premier voire identique.

### 1. Les salaires à l'embauche

Si l'on tient compte de la date d'embauche dans l'emploi, qui mesure moins l'ancienneté dans l'emploi que le moment de l'entrée dans la vie active, car un certain nombre ont arrêté de travailler ou ont changé d'emploi, on constate, après réactualisation des sommes sur la base de l'année 1974, que les salaires sont dans l'ensemble d'autant plus élevés que l'accès à la vie professionnelle s'est montré plus tardif. Sans doute doit-on tenir compte, pour ceux qui ont entrepris d'autres études, de l'existence alors d'une formation qui améliore leur situation à l'égard du marché du travail : un tel phénomène se vérifie pourtant chez ceux qui, bacheliers ou non, n'ont pas poursuivi au-delà leurs études. Tout se passe donc comme si, en deçà d'un âge minimum, la prise d'activité s'opérait, au moins en ce qui concerne le salaire, dans des conditions qu'il n'est pas exagéré de qualifier comme nettement plus défavorables. Une telle constatation rejoint celles d'autres études. (1).

(1) En particulier celle, citée plus haut, du Centre d'Etudes de l'Emploi.

On ne saurait du reste interpréter les écarts ou les ressemblances d'une population à l'autre sans tenir compte du fait, qu'au moins pour les entrées les plus précoces et pour les populations qui ont suivi une autre formation, il s'agit en grande partie d'emplois de subsistance ou d'emplois d'attente avant le départ pour le service militaire.

Il ne semble pas d'autre part, pour les non-bacheliers qui n'ont pas entrepris d'autres études, qu'une entrée plus précoce sur le marché du travail, associée tout particulièrement ici à une durée plus longue de la vie professionnelle, vienne compenser l'absence de tout diplôme.

Généralement les salaires des hommes l'emportent sur ceux des femmes sans qu'on puisse affirmer vraiment que la poursuite d'études ou la possession du baccalauréat atténue des écarts de toute manière assez faibles.

L'emploi lui-même, pas plus que son statut (public ou privé) ne paraissent jouer un rôle important. Ici également les écarts atteignent une trop faible amplitude (de l'ordre de 100 F) pour qu'on puisse leur attribuer une quelconque signification.

L'analyse régionale, centrée sur la comparaison Paris-Province, confirme un phénomène bien connu, la supériorité des salaires de la Région parisienne. Pour certains emplois, particulièrement ceux de l'administration ou du commerce, les écarts peuvent atteindre de 300 à 400 F. On avancera pourtant une restriction d'importance : ces écarts intéressent avant tout ceux, bacheliers ou non, qui ont poursuivi au-delà du baccalauréat des études.

Ils se réduisent considérablement au contraire pour les simples bacheliers, et davantage encore chez ceux qui ont échoué au baccalauréat et ont interrompu par la suite leurs études.

TABLEAU N° 16

**Salaires d'embauche pour quelques emplois selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et la région**

(en francs)

Résultat ultérieur Poursuite d'études Région	Réussite et poursuite		Echec et poursuite		Réussite sans poursuite		Echec sans poursuite	
	Paris	Province	Paris	Province	Paris	Province	Paris	Province
Sexe								
Emplois de l'administration	1 900	1 500	1 600	1 300	1 000	1 300	1 400	1 200
Emplois de bureau	1 300	1 200	1 300	1 100	1 400	1 100	1 200	1 100
Emplois du commerce . . . . .	1 800	1 400	1 800	1 400	1 300	1 000	1 400	1 500
Emplois de l'enseignement	1 400	1 400	1 100	1 100	1 300	1 300	—	—
Emplois para-médicaux . . .	1 500	1 600	1 800	1 600	—	—	—	—

## 2. Les salaires actuels

Si on le compare aux salaires d'embauche antérieurs à 1974, c'est-à-dire essentiellement de 1972 et 1973, le salaire actuel moyen s'établit à un niveau légèrement supérieur. L'écart s'accuse particulièrement pour les non-bacheliers qui n'ont pas entrepris d'autres études ; il est en revanche particulièrement faible pour les bacheliers dotés d'une autre formation.

TABEAU N° 17

**Salaires actuels moyens selon le sexe, le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'études**

(en francs)

Sexe \ Résultat au bacc. et poursuite d'études	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite
Hommes .....	1 600	1 900	1 700	1 800
Femmes .....	1 500	1 700	1 500	1 600
Ensemble .....	1 600	1 800	1 600	1 700

L'inégalité des durées de vie professionnelle, d'une sous-population à l'autre ne paraît pas à première vue se traduire par des écarts équivalents en matière de salaire. Sans doute rappellera-t-on que chez ceux qui ont poursuivi des études, une moindre durée de vie professionnelle peut se trouver compensée par la possession d'une formation capable de renforcer la position sur le marché du travail.

Aussi les faibles écarts renvoient-ils en réalité à des situations fort différentes et contribuent-ils à dissimuler des handicaps, ceux par exemple des non-bacheliers qui n'ont pas poursuivi d'études et qu'un accès plus précoce à la vie professionnelle ne favorise guère.

Le croisement avec quelques emplois, parmi les plus importants, met en évidence des différences significatives. En premier lieu, et dans tous les cas, les employés des services administratifs disposent d'un salaire moyen supérieur à celui des employés de bureau. L'écart est particulièrement net (400 F) quand il y a poursuite d'autres études. Mais ce sont, sans comparaison, aux emplois du commerce que correspondent les salaires les plus élevés : leur éventail se trouve compris entre 1 900 F (bacheliers sans poursuite) et 2 300 F (non-bacheliers avec poursuite).

Partout les salaires des hommes dépassent ceux des femmes. Pour celles-ci, plus encore que pour les hommes, l'absence de formation représente un handicap difficile à surmonter : ainsi doit-on interpréter le faible niveau des salaires déclarés par les non-bachelières sans autre formation et ceci d'autant plus que ces dernières sont entrées beaucoup plus tôt dans la vie professionnelle.

# CONCLUSION

L'échec scolaire constitue un phénomène si important et multiforme qu'on ne prétendra pas ici, sur une population et pour un type de formation limités, en avoir recensé tous les aspects ou toutes les conséquences. Pourtant à la lumière de ce qui vient d'être exposé, un certain nombre d'enseignements essentiels peuvent être dégagés, qui constituent autant d'éléments de réponse aux interrogations soulevées en tête de la présente étude et dont il n'est pas interdit de penser qu'ils revêtent une signification plus générale.

Si l'on considère les conséquences scolaires de l'échec à une session du baccalauréat d'enseignement général, on constate qu'en dépit de celui-ci, plus de la moitié des recalés se retrouvent en définitive bacheliers trois ans et demi plus tard. C'est dire d'une part que le baccalauréat reste plus que jamais, pour ceux qui ont suivi un enseignement de type secondaire, l'objectif minimal à atteindre, la propension à représenter l'examen, l'année suivante principalement, demeurant particulièrement forte ; d'autre part que la sélection qui s'opère à ce stade n'apparaît pas, pour le moins, d'une excessive sévérité. Si l'on ajoute en effet aux bacheliers de l'année, les candidats malheureux de cette même année qui par la suite ont obtenu leur diplôme, on arrive à une forte probabilité objective de réussite, supérieure à huit chances sur dix. Rapproché des estimations selon lesquelles 21,5 % des élèves entrés en sixième deviennent par la suite bacheliers, un tel résultat montre bien que la sélection ne joue pas tant au niveau du baccalauréat que lors des étapes antérieures, où s'effectuent les véritables « délestages ». Tout se passe comme si la difficulté essentielle demeurerait d'accéder aux classes terminales, et d'échapper aux bifurcations, réorientations, abandons qui jalonnent l'histoire scolaire et dont l'effet, moins brutal ou moins spectaculaire, apparaît tout autant sinon plus déterminant.

De cette faible sélectivité de l'examen, pour une population qui encore une fois, a déjoué les multiples obstacles antérieurs, et au demeurant subi, pour certaines catégories du moins, une sur-sélection, on ne conclura pas qu'un échec au baccalauréat soit dénué de conséquences. Encore s'appliquera-t-on à les hiérarchiser selon le résultat ultérieur à l'examen.

Il est clair en premier lieu que l'échec au baccalauréat, nommé dans ce dossier « définitif », sur la base d'une situation observée plus de trois années après, et qui a fort peu de chances à cet égard de se modifier, perturbe profondément l'itinéraire scolaire : si 53 % poursuivent malgré tout des études, les autres quittent à ce moment l'appareil scolaire. Minoritaires sans doute par rapport à l'ensemble des candidats d'une année donnée, ces 47 % n'en abordent pas moins le marché du travail sans diplôme, dotés d'une formation que rien ne

prépare traditionnellement à jouer un rôle professionnel. L'importance de la proportion de ceux qui s'engagent, sans le baccalauréat, dans d'autres études s'inscrit du reste dans le contexte de la relative dévalorisation du baccalauréat. Car si cette formation sanctionnée par le diplôme n'est pas jugée suffisante par plus de 80 % des bacheliers, à plus forte raison en ira-t-il de ceux qui ont essuyé un échec définitif. Celui-ci bien sûr mais tout autant la représentation d'une faible valeur d'échange sur le marché du travail constituent de fortes incitations à ne pas interrompre des études et à les orienter au contraire en fonction d'objectifs à court terme et directement professionnels : en témoignent l'absence d'études universitaires, à l'exclusion de celles menées dans les instituts universitaires de technologie, mais également la multiplicité des enseignements suivis, souvent difficiles à isoler, dont le dénominateur commun apparaît avant tout d'être accessible aux non-bacheliers et de ménager une transition rapide vers la vie active.

Il s'en faudrait pourtant, que pour ceux qui ont obtenu par la suite leur baccalauréat, l'échec se révèle sans incidence. Pour être moins flagrantes, et non révélées dans toute leur ampleur en raison de la poursuite d'études au moment de l'interrogation d'un nombre important de bacheliers, celles-ci n'en existent pas moins : sous-représentation des classes préparatoires aux grandes écoles, part plus importante de l'enseignement supérieur court.

Si l'on ne tient plus seulement compte du type d'études poursuivies au-delà du baccalauréat mais de la réussite dans ces études, il apparaît que pour 35 % des non-bacheliers comme des bacheliers celles-ci n'ont pas été, ou ne sont pas encore sanctionnées par un diplôme.

Comment l'échec subi en 1971 se répercute-t-il, directement ou indirectement, sur l'activité professionnelle ?

On distinguera la prise d'activité elle-même, du type d'emploi occupé.

Le moment de l'entrée dans la vie active dépend bien sûr de l'itinéraire scolaire ultérieur : représentation ou non du baccalauréat, poursuite d'autres études. Celle-ci cependant, quand elle est le fait des non-bacheliers s'effectue plus souvent de pair avec l'occupation d'un emploi. On constate pourtant un certain échelonnement des entrées sur le marché du travail. Plus que d'un passage brusque de l'inactivité (au sens statistique du terme) à l'activité, il s'agit plutôt d'une période de transition, où les interruptions d'activité occupent une place relativement importante. 17 % en effet des jeunes qui à un moment ou à un autre ont exercé une activité professionnelle ne travaillent plus à la date de l'interrogation. Or ces retours à l'inactivité montrent bien que l'accès à la vie professionnelle ne s'opère pas nécessairement selon un processus linéaire et irréversible. Si ce phénomène n'est sans doute pas spécifique des populations étudiées, il prend cependant ici une signification toute particulière, qu'on rapprochera évidemment de l'échec subi à l'examen du baccalauréat et des perturbations engendrées par celui-ci.

La notion de premier emploi prend ainsi, en fonction de la formation suivie mais aussi de la multiplicité des particularités individuelles et sociales, des significations différentes, qu'il n'est pas facile de démêler.

La prépondérance, dans tous les cas, des emplois tertiaires, avec au premier rang les emplois de bureau et d'administration, n'a rien pour surprendre ; elle confirme qu'il s'agit là du débouché essentiel des formations générales de ce niveau. Sans parler, au sens étroit, de correspondance entre la formation et l'emploi, on reconnaîtra que les filières suivies, mais aussi les aspirations des candidats au baccalauréat, rendent largement compte de l'exclusion des emplois industriels, ou de leur faible représentation (1).

Ce résultat doit être également rapproché du phénomène général de la croissance de l'emploi tertiaire, et du fait par exemple qu'au sein de la population active les emplois (de bureau particulièrement), ont connu une progression considérable.

Des groupes émergent de cet ensemble dont l'importance varie selon le niveau de formation atteint et l'itinéraire suivi. Ainsi les emplois de bureau et d'administration rassemblent-ils à eux seuls près de la moitié des emplois de ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat sans poursuivre d'autres études, mais plus du tiers également des simples bacheliers. Encore ces derniers — et c'est ce qui les distingue essentiellement des autres populations — se retrouvent-ils à proportion de 25 % dans l'enseignement comme instituteurs ou maîtres auxiliaires. La poursuite d'autres études n'entraîne évidemment pas les mêmes conséquences selon qu'il s'agit des non-bacheliers ou des bacheliers. Dans le premier cas, elle provoque une montée relativement forte des emplois de la santé ; dans le second une chute très sensible des emplois de bureau au profit essentiellement de ceux de l'enseignement. Tout donne à penser pourtant, pour cette dernière population, qu'il s'agit d'emplois de portée limitée, singulièrement dans l'enseignement où les postes de surveillants l'emportent largement.

De l'analyse du niveau de l'embauche, d'autre part, on conclura que l'immense majorité se retrouve employés ou cadres moyens. Dominants, les premiers régressent sensiblement au bénéfice des seconds en cas de poursuite d'études ou de réussite au baccalauréat. Pour les bacheliers enfin, la montée des cadres moyens procède essentiellement de celle des emplois d'enseignement classés à ce niveau (instituteurs).

Quant à la mobilité, elle paraît avant tout traduire la relative instabilité d'une période de recherche et d'ajustement. Elle ne dépasse pas celle qui peut être constatée pour les populations d'âge sensiblement équivalent mais de moindre niveau de formation. Le profil général des emplois demeure d'ailleurs relativement semblable du premier emploi à l'emploi occupé au moment de l'enquête.

---

(1) On rappellera qu'il existe cependant une différence sensible entre les séries littéraires où les emplois industriels sont avant tout des emplois d'ouvriers et les séries scientifiques, particulièrement la série E, qui se distinguent par des proportions plus ou moins importantes d'emplois de techniciens.

Il faut enfin tenir compte des variables qui introduisent des différenciations capables d'accentuer ou d'atténuer les conséquences de l'échec. On soulignait au début de cette étude que le baccalauréat d'enseignement général ne constituait nullement un tout homogène et qu'à chaque série correspondait une hiérarchie des espérances scolaires. Or les résultats au baccalauréat postérieurs à un échec confirment cette constatation : ce sont dans les séries « scientifiques », en C particulièrement, que les candidats malheureux conservent le plus de chances de surmonter par la suite leur échec ou de pouvoir, en partie, le compenser par la poursuite d'autres études. L'analyse par sexe d'autre part révèle que les meilleurs résultats initiaux des femmes s'atténuent quelque peu en raison de leur moindre propension à présenter de nouveau l'examen. Par ailleurs, quand elles ont réussi à surmonter leur échec initial, elles poursuivent en moins grand nombre d'autres études. Ces constatations du reste ne font que confirmer des phénomènes plus généraux et qu'un certain nombre d'études ont mis en évidence.

On a déjà noté la correspondance entre le niveau de formation atteint, l'itinéraire scolaire et les emplois occupés. Si on tente de mettre en évidence le rôle de la série, en se limitant dans un souci de rigueur, à ceux qui n'ont pas poursuivi d'autres études, on constate que les emplois industriels (ouvriers, techniciens, dessinateurs...) sont davantage occupés par ceux qui appartiennent aux séries C et E. Cette dernière semble au demeurant offrir des débouchés relativement distincts et confirmer en ce domaine ses ressemblances avec les séries du baccalauréat de technicien dont on a rappelé la création récente.

Les différences entre les deux sexes, à formation égale, se répercutent sur les types d'activité. Beaucoup plus souvent ouvriers, les hommes se concentrent moins que les femmes dans les emplois de bureau, de santé ou d'enseignement.

Ce diagnostic sur les conséquences de l'échec au baccalauréat plus de trois ans après celui-ci, rencontre cependant certaines limites. Si l'étude de la scolarité, pour demeurer fidèle à la réalité, ne peut s'opérer qu'en termes de dynamique, à plus forte raison en est-il de même pour celle de l'activité, où s'évalue le « rendement » professionnel des formations. Aussi bien des positions semblables au départ peuvent-elles évoluer de manière très différente et révéler seulement par la suite ce qui les distinguait véritablement. La relative similitude des types d'emploi ou des niveaux d'embauche et de rémunération ne doit donc pas préjuger de l'avenir, ni surtout conduire à ramener l'ensemble des itinéraires et des formations à un même dénominateur.

Non exhaustif, ce bilan n'en éclaire pas moins sur les conséquences d'un échec au baccalauréat et montre qu'en ce domaine on ne saurait porter de jugement tranché ou définitif. Il semble que la réussite ultérieure au baccalauréat, la poursuite d'autres études ou leur conjugaison, constituent des atouts. On rappellera cependant la variété des situations dont une telle étude ne peut pas rendre compte. Le seul fait d'avoir séjourné dans l'appareil scolaire et d'y avoir reçu jusqu'au baccalauréat une formation générale, même non sanctionnée par un

diplôme, apparaît non négligeable. Au total, compte tenu des réserves qu'on a eu maintes fois l'occasion de formuler, les écarts qui séparent les différentes sous-populations, au moment du moins où celles-ci ont été interrogées, ne sauraient faire oublier que plusieurs points communs les rapprochent.

Cependant, les zones d'indétermination qui subsistent ne peuvent être seulement imputées aux limites de l'étude. Elles posent en réalité le problème des modalités d'utilisation professionnelle des formations générales de ce niveau dans un contexte de compétition croissante sur le marché du travail, mais aussi d'élévation du niveau de formation de la population active. Or si ces modalités peuvent certes être éclairées par l'analyse des itinéraires individuels, elles n'en dépendent pas moins largement des politiques d'emploi et de formation appliquées par les entreprises.

**ANNEXE**

## Echantillonnage et méthode d'enquête

### LA POPULATION CONCERNÉE

La population de référence se compose de l'ensemble des candidats qui ont échoué au baccalauréat d'enseignement général en 1971, eux-mêmes distribués selon la série : A, B, C, D, D' (ces deux dernières regroupées en une seule, DD', en raison de la faiblesse en D' des effectifs considérés) et E ; les conditions de préparation de l'examen : candidats issus des établissements publics et privés, ou « libres », c'est-à-dire n'ayant pas séjourné, l'année précédant leur échec, dans un établissement scolaire.

Etudier les conséquences scolaires et professionnelles d'un échec au baccalauréat imposait la constitution d'une cohorte dont on suivait ultérieurement l'itinéraire, en choisissant une année scolaire donnée. Or cette année devait être assez éloignée dans le temps pour qu'une période suffisante sépare la date de l'échec de celle de l'interrogation. Encore devait-on prendre en compte un certain nombre d'exigences précises en matière de collecte d'adresses, d'accès aux fichiers, ou de mobilité géographique éventuelle de la population concernée. Le choix de l'année 1971 répondait à un souci d'équilibrer ces différents impératifs.

### LA MÉTHODE D'ENQUÊTE

Dans le courant de l'année 1974, on a procédé à un tirage national au un cinquième des candidats malheureux en 1971 au baccalauréat d'enseignement général, dont les effectifs atteignaient alors 73 569 personnes. L'échantillon ainsi constitué, 14 241 questionnaires postaux furent envoyés. Au terme du premier envoi, opéré à la fin de 1974 et au début de 1975, deux rappels ont été décidés. Compte tenu des adresses inconnues (1 726), ce sont au total 12 515 individus qui ont été touchés. Comme 7 874 questionnaires exploitables furent retournés, le taux de réponse peut être estimé, pour l'ensemble, à 63 %.

A titre de test, un certain nombre d'interviews à domicile ont été réalisées auprès de non-répondants parisiens de la série A. Ils n'ont pas fait apparaître de différences significatives par rapport au profil de la sous-population correspondante de répondants à l'enquête postale.

### L'EXPLOITATION

Le souci de raisonner en effectifs et structures réels a conduit au redressement de l'échantillon. Le calcul des coefficients a été effectué sur la base des données concernant la population de référence, déjà connues en dehors de l'enquête par sexe, série, conditions de préparation du baccalauréat (établissement privé, public, « candidats libres »), et région (ZEAT (1)). Par ailleurs, en relation avec l'hypothèse admise que le profil des répondants se rapproche de plus en plus, au fur et à mesure des rappels successifs, de celui des non-répondants, il a été tenu compte de la répartition dans le temps des réponses.

(1) Zone d'études et d'aménagement du territoire.

TABLEAU N° 18

## Premier emploi occupé par ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat selon la poursuite d'autres études et le sexe

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'étude et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
			Hommes		Femmes		H. + F.		Hommes		Femmes		H. + F.	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>24 TECHNICIENS ET AGENTS TECHNIQUES DES SERVICES, ESSAIS, CONTROLES, LABORATOIRES ET PRODUCTION</b>														
241 - Spécialistes du bâtiment et des travaux publics ...	6		7		13		78						78	
244 - Spécialistes de l'électronique.....	42				42		58						58	
247 - Géomètres, topographes .....	64				64		14						14	
Autres emplois du groupe 24 .....	48				48		94		64				158	
TOTAL.....	160	2	7	€	167	1	244	5	64	1			308	3
<b>28 DESSINATEURS INDUSTRIELS</b>														
286 - Dessinateurs d'études et de petites études (Bâtiment, architecture, TP) .....	56				56		45		25				70	
287 - Dessinateurs d'études et de petites études (Autres spécialités et polyvalents) .....	45				45		25						25	
Autres emplois du groupe 28 .....	81				81		30						30	
TOTAL.....	182	3			182	1	100	2	25	€			125	1
<b>39 OUVRIERS QUALIFIÉS EN ÉLECTRICITÉ, RADIO ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE</b>														
391 - Monteurs électriciens .....	113		9		122		51						51	
395 - Electroniciens, radio électriciens et assimilés .....	21				21		13						13	
Autres emplois du groupe 39 .....	26				26		20						20	
TOTAL.....	160	2	9	€	169	1	84	2					84	1
<b>47 AUTRES OUVRIERS</b>														
471 - Ouvriers spécialisés .....	239		143		382		108		36				144	
472 - Manœuvres .....	339		13		352		100		11				111	
Autres emplois du groupe 47 .....	33				33		22						22	
TOTAL.....	611	8	156	3	767	6	230	5	47	1			277	2
<b>50 MÉTIERS DU MAGASINAGE, DE LA MANUTENTION ET DU CONDITIONNEMENT</b>														
501 - Ouvriers et employés qualifiés du magasinage, du conditionnement et de la manutention .....	138		12		150		30						30	
502 - Ouvriers et employés non qualifiés des services de magasinage et de manutention .....	317		38		355		80		57				137	
Autres emplois du groupe 50 .....														
TOTAL.....	455	6	50	1	505	4	110	2	57	1			167	1

TABLEAU N° 18 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'étude et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
			Hommes		Femmes		H. + F.		Hommes		Femmes		H. + F.	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>51 MÉTIERS DES TRANSPORTS</b>														
513 - Agents de conduite de transport routier .....	93				93				15				15	
514 - Conducteurs de véhicules automobiles .....	42				42				55				55	
Autres emplois du groupe 51 .....	48		8		56				104				104	
TOTAL .....	183	3	8	c	191	2		174	3			174	2	
<b>60 - 61 MÉTIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'ADMINISTRATION</b>														
604 - Personnel d'encadrement .....	33		12		45			19		82		101		
605 - Employés qualifiés des services administratifs et contentieux .....	120		40		160			8		11		19		
606 - Personnel qualifié des services comptables .....	40		28		68			75		39		114		
608 - Standardistes .....	30		160		190			27		163		190		
607 - Aides-comptables, teneurs de livres, encaisseurs .....	21		32		53			66		71		137		
609 - Secrétaires spécialisées .....	7		52		59				311		311		311	
610 - Personnel du secrétariat .....	65		393		458			26		921		947		
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	537		435		972			245		195		440		
612 - Employés de bureau non qualifiés .....	1 614		1 744		3 358			614		771		1 385		
Autres emplois du groupe 60 - 61 .....								11		44		55		
TOTAL .....	2 467	33	2 896	58	5 363	43	1 091	21	2 608	41	3 699	32		
<b>62 MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE</b>														
621 - Programmeurs .....	23				23			96		20		116		
622 - Opérateurs .....	49		19		68			32				32		
623 - Calculateurs .....	37		25		62			12		14		26		
Autres emplois du groupe 62 .....	19		15		34			25				39		
TOTAL .....	128	2	59	1	187	2	165	3	34	1	199	2		
<b>70 MÉTIERS DU COMMERCE ET DES SERVICES COMMERCIAUX</b>														
701 - Cadres techniques du commerce et des services commerciaux .....	41				41			123		7		130		
702 - Personnel technique d'inspection de contrôle et des services d'achat .....	43		25	37	68			92				92		
703 - VRP .....	276		43	13	319			186		15		201		
704 - Autre personnel technique des services de vente .....	112				112			138		9		147		
707 - Personnel qualifié de la vente .....	166		295	64	461			106		157		263		
708 - Autres employés des services commerciaux .....	82		151	65	233			52		110		162		
Autres emplois du groupe 70 .....	44				44			67		9		76		
TOTAL .....	764	10	514	10	1 278	10	764	15	307	5	1 071	9		

TABLEAU N° 18 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'étude et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
	Hommes		Femmes		H. + F.		Hommes		Femmes		H. + F.			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
<b>71 MÉTIERS DE LA BANQUE</b>														
713 - Employés qualifiés .....	151		71		222		157		55		212			
Autres emplois du groupe 71 .....	24				24		8		14		22			
TOTAL .....	175	2	71	1	246	2	165	3	69	1	234	2		
<b>72 MÉTIERS DES ASSURANCES</b>														
723 - Personnel spécialisé des assurances .....	25		56		81		84		23		107			
Autres emplois du groupe 72 .....	119		14		133		50				50			
TOTAL .....	144	2	70	1	214	2	134	3	23	€	157	1		
<b>74 MÉTIERS DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES</b>														
743 - Personnel chargé des fonctions d'accueil .....	32		87		119				197		197			
Autres emplois du groupe 74 .....	33		35		68				11		11			
TOTAL .....	65	1	122	2	187	2			208	3	208	2		
<b>82 ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ</b>														
822 - Surveillants, adjoints d'enseignement .....	237		195		432		77		118		195			
824 - Instituteurs .....	6				6									
825 - Maîtres auxiliaires .....	6				6		12		95		107			
TOTAL .....	249	3	195	4	444	4	89	2	213	3	302	3		
<b>85 ACTIVITÉS ARTISTIQUES</b>														
850 - Professeurs des arts, du dessin et de la peinture, artistes professionnels, dessinateurs .....	31		7		38		58		35		93			
852 - Artistes professionnels et professeurs des arts de la musique et du chant .....	67				67		34		15		49			
853 - Artistes professionnels et professeurs des autres arts du spectacle .....	6				6		31		22		53			
Autres emplois du groupe 85 .....	8		26		34		19		13		32			
TOTAL .....	112	2	33	1	145	1	142	3	85	1	227	2		
<b>90 - 91 MÉTIERS DE LA SANTÉ</b>														
904 - Auxiliaires médicaux diplômés .....	10		20		30		75		954		1 029			
907 - Préparateurs en pharmacie professionnels .....			39		39		28		128		156			
910 - Autres personnels des métiers de la santé .....	40		114		154		149		269		418			
Autres emplois du groupe 90 - 91 .....							39		64		103			
TOTAL .....	50	1	173	3	223	2	291	6	1 415	22	1 706	15		

TABLEAU N° 18 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'étude et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
	Hommes		Femmes		H. + F.		Hommes		Femmes		H. + F.			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
<b>93 - MÉTIERS DE L'HOTELLERIE</b>														
932 - Personnel qualifié de l'hôtellerie .....	13		48		61		29		33		62			
933 - Autre personnel .....	66		45		111		26		9		35			
Autres emplois du groupe 93 .....			12		12				17		17			
TOTAL .....	79	1	105	2	184	1	55	1	59	1	114	1		
<b>94 MÉTIERS DES SERVICES A CARACTÈRE SOCIAL</b>														
941 - Personnel diplômé des services sociaux .....							91		265		356			
942 - Educateur spécialisé non diplômé .....	168		277		445		126		403		529			
943 - Professionnels des activités culturelles .....	39				39		37		23		60			
TOTAL .....	207	3	277	6	484	4	254	5	691	11	945	8		
<b>95 MÉTIERS DES AGENTS DE SERVICE ET DE LA SÉCURITÉ</b>														
950 - Employés de maison .....					26				37		37			
951 - Personnel de gardiennage .....	15				15		11				11			
952 - Personnel de ménage de bureau .....	21		22		43		7		21		28			
953 - Personnel des services de sécurité (secteur privé) .....	22				22		6				6			
TOTAL .....	58	1	48	1	106	1	24		58	1	82	1		
<b>99 MÉTIERS A CARACTÈRE MILITAIRE</b>														
991 - Gendarmes .....	81				81		6				6			
992 - Militaires .....	103				103		62				62			
993 - Agents de police d'état .....	16		9		25		6				6			
994 - CRS .....	45				45		23				23			
TOTAL .....	245	3	9	€	254	2	97	2			97	1		
Autres emplois .....	927	12	154	4	1 081	9	901	17	357	6	1 258	11		
<b>TOTAL .....</b>	<b>7 421</b>	<b>100,0</b>	<b>4 956</b>	<b>100,0</b>	<b>12 377</b>	<b>100,0</b>	<b>5 114</b>	<b>100,0</b>	<b>6 320</b>	<b>100,0</b>	<b>11 434</b>	<b>100,0</b>		
Sans réponse .....	38		15		53		98		82		180			
<b>ENSEMBLE .....</b>	<b>7 459</b>		<b>4 971</b>		<b>12 430</b>		<b>5 212</b>		<b>6 402</b>		<b>11 614</b>			

TABLEAU N° 19

## Premier emploi occupé par ceux qui ont obtenu le baccalauréat selon la poursuite d'études et le sexe

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'études et sexe		Non poursuite d'études				Poursuite d'études					
			Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>24 TECHNICIENS ET AGENTS TECHNIQUES DES SERVICES, ESSAIS, CONTROLE, LABORATOIRE ET DE LA PRODUCTION</b>												
244 - Spécialistes de l'électronique .....							53		27		80	
247 - Géomètres, topographes .....							65		7		72	
Autres emplois du groupe 24 .....							61		59		120	
TOTAL .....							179	4	93	2	272	2
<b>28 DESSINATEURS INDUSTRIELS</b>												
Ensemble du groupe 28 .....							90		12		102	
TOTAL .....							90	2	12	€	102	1
<b>39 OUVRIERS QUALIFIÉS EN ÉLECTRICITÉ, RADIO-ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE</b>												
Ensemble du groupe 39 .....	86				86		88		13		101	
TOTAL .....	86	4			86	2	88	2	13	€	101	1
<b>47 AUTRES OUVRIERS</b>												
471 - Ouvriers spécialisés .....	51		29		80		59		43		102	
472 - Manceuvres .....	90		18		108		100		21		121	
Autres emplois du groupe 47 .....	6				6		19				19	
TOTAL .....	147	6	47	2	194	4	178	4	64	1	242	2
<b>50 MÉTIERS DU MAGASINAGE, DE LA MANUTENTION ET DU CONDITIONNEMENT</b>												
501 - Ouvriers et employés qualifiés du magasinage, du conditionnement et de la manutention .....							24				24	
502 - Ouvriers et employés non qualifiés des services du magasinage et de la manutention .....	72		6		78		84		7		91	
Autres emplois du groupe 50 .....	30				30							
TOTAL .....	102	4	6	€	108	2	108	2	7	€	115	1

TABLEAU N° 19 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'études et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
			Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>60 - 61 MÉTIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'ADMINISTRATION</b>														
604 - Personnel d'encadrement .....										26			26	
605 - Employés qualifiés des services administratifs et contentieux .....	73		47		120		71		43				114	
606 - Personnel qualifié des services comptables .....							29		72				101	
607 - Aides-comptables, teneurs de livres, encaisseurs ..	27		16		43		27		40				67	
608 - Standardistes .....	30		17		47		25		48				73	
609 - Secrétaires spécialisées .....							7		133				140	
610 - Personnel de secrétariat .....				166		166		41		419			460	
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	247		184		431		134		229				363	
612 - Employés de bureau non qualifiés .....	332		688		1 020		454		618				1 072	
Autres emplois du groupe 60 - 61 .....	8		46		54		24		15				39	
<b>TOTAL .....</b>	<b>717</b>	<b>31</b>	<b>1 164</b>	<b>42</b>	<b>1 881</b>	<b>37</b>	<b>812</b>	<b>18</b>	<b>1 643</b>	<b>30</b>	<b>2 455</b>	<b>25</b>		
<b>62 MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE</b>														
621 - Programmeurs .....								59		41			100	
Autres emplois du groupe 62 .....								29		22			51	
<b>TOTAL .....</b>							<b>88</b>	<b>2</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>151</b>	<b>2</b>		
<b>70 MÉTIERS DU COMMERCE ET DES SERVICES COMMERCIAUX</b>														
701 - Cadres techniques du commerce et des services commerciaux .....								41		10			100	
704 - Autre personnel technique des services de vente ..								56		21			77	
707 - Personnel qualifié de la vente .....	45		112		157		23		259				282	
708 - Autres employés des services commerciaux .....	8		49		57		45		58				103	
Autres emplois du groupe 70 .....	35		8		43		85		34				119	
<b>TOTAL .....</b>	<b>88</b>	<b>4</b>	<b>169</b>	<b>6</b>	<b>257</b>	<b>5</b>	<b>250</b>	<b>5</b>	<b>382</b>	<b>7</b>	<b>681</b>	<b>6</b>		

TABLEAU N° 19 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'études et sexe		Non poursuite d'études						Poursuite d'études					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
<b>71 MÉTIERS DE LA BANQUE</b>														
713 - Employés qualifiés .....	58		27		85		79		40		119			
Autres emplois du groupe 71 .....							12							
TOTAL .....	58	2	27	1	85	2	91	2	40	1	131	1		
<b>72 MÉTIERS DES ASSURANCES</b>														
723 - Personnel spécialisé des assurances .....	38		42		80									
Autres emplois du groupe 72 .....	26				26									
TOTAL .....	64	3	42	2	106	2								
<b>74 MÉTIERS DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES</b>														
743 - Personnel chargé des fonctions d'accueil .....							11		166		177			
Autres emplois du groupe 74 .....									6		6			
TOTAL .....							11	€	172	3	183	2		
<b>82 ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ</b>														
822 - Surveillants, adjoints d'enseignement .....	112		223		335		936		622		1 558			
824 - Instituteurs .....	79		161		240		370		350		720			
825 - Maîtres auxiliaires .....	117		608		725		254		799		1 053			
Autres emplois du groupe 82 .....									7		7			
TOTAL .....	308	13	992	36	1 300	25	1 560	34	1 778	32	3 338	34		
<b>91 MÉTIERS DE LA SANTÉ</b>														
904 - Auxiliaires médicaux diplômés .....							9		132		141			
907 - Préparateurs en pharmacie professionnels .....	27		27		54		25		170		195			
910 - Autres personnels des métiers de la santé .....							70		94		164			
Autres emplois du groupe 90 - 91 .....	27		23		47				12		12			
TOTAL .....	51	2	50	2	101	2	104	2	408	7	512	5		

TABLEAU N° 19 (suite)

Emplois détaillés selon la nomenclature des emplois de l'INSEE et du ministère du Travail (1970)	Poursuite d'études et sexe		Non poursuite d'études				Poursuite d'études							
			Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
<b>94 MÉTIERS DES SERVICES A CARACTÈRE SOCIAL</b>														
941 - Personnel diplômé des services sociaux.....										68		68		
942 - Educateur spécialisé non diplômé.....	71		158		229		123		222		345			
Autres emplois du groupe 94.....	12		21		33		31		7		38			
TOTAL.....	83	4	179	6	262	5	154	3	297	5	451	5		
<b>99 MÉTIERS A CARACTÈRE MILITAIRE</b>														
992 - Militaires.....							81				81			
Autres emplois du groupe 99.....									7		7			
TOTAL.....							81	2	7	€	88	1		
<b>AUTRES EMPLOIS</b> .....	632	27	103	3	735	14	768	17	391	7	1 159	12		
TOTAL.....	2 336	100	2 779	100	5 115	100	4 562	100	5 370	100	9 932	100		
<b>SANS RÉPONSE</b> .....	21		29		50		222		195		417			
<b>ENSEMBLE</b> .....	2 357		2 808		5 165		4 784		5 565		10 349			

# LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau n° 1	Devenir scolaire de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général. .... 11
Tableau n° 2	Taux de réussite ultérieure au baccalauréat d'enseignement général de ceux qui ont échoué en 1971 à cet examen, selon le sexe et la série du baccalauréat ..... 23
Tableau n° 3	Taux de réussite après 1971 au baccalauréat par région et par sexe. .... 27
Tableau n° 4	Taux de poursuite d'études par série selon le résultat final au baccalauréat et selon le sexe. .... 34
Tableau n° 5	Diplôme ou examen le plus élevé obtenu par ceux qui ont échoué au baccalauréat après 1971 et ont poursuivi des études ..... 42
Tableau n° 6	Diplôme, examen ou concours le plus élevé obtenu par ceux qui ont réussi au baccalauréat après 1971 et ont poursuivi des études ..... 43
Tableau n° 7	Diplômes possédés par ceux qui ont poursuivi d'autres études selon le résultat ultérieur au baccalauréat et la série (en %) ..... 45
Tableau n° 8	Probabilités objectives de réussite à l'examen des candidats au baccalauréat d'enseignement général selon la série et le sexe (en %) ..... 51
Tableau n° 9	Taux de prise d'activité selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe ..... 58
Tableau n° 10	Proportion de ceux qui, ayant exercé à un moment ou à un autre une activité professionnelle, ne travaillent plus au moment de l'enquête selon le sexe, le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'autres études ..... 61
Tableau n° 11	Principaux premiers emplois occupés par ceux qui ont échoué au baccalauréat d'enseignement général en 1974 selon le résultat ultérieur à cet examen et la poursuite d'autres études (en %) ..... 66

Tableau n° 12	Statut des principaux premiers emplois occupés par ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général selon le résultat ultérieur à cet examen et la poursuite d'autres études.....	71
Tableau n° 13	Changements d'emploi selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe (en%).....	83
Tableau n° 14	Changements d'établissement selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe (en %).....	85
Tableau n° 15	Changements de statut de l'emploi selon le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'études (en %).....	86
Tableau n° 16	Salaires d'embauche pour quelques emplois selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et la région.....	92
Tableau n° 17	Salaire actuel moyen selon le sexe, le résultat ultérieur au baccalauréat et la poursuite d'études .....	93
Tableau n° 18	Premier emploi de ceux qui ont échoué définitivement au baccalauréat selon la poursuite d'autres études et le sexe .	104
Tableau n° 19	Premier emploi occupé par ceux qui ont obtenu le baccalauréat selon la poursuite d'autres études et le sexe .....	108

*La composition, l'impression  
et le brochage de ce livre ont été effectués  
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue*



*Achevé d'imprimer en novembre 1978  
Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1978 N° 2214*

**SERVICES DU CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15 - Tél : 577.10.04 - 577.20.55

**CONSEILLERS**

**Conseiller scientifique :** Vincens (Jean) professeur à l'Université de Toulouse I.

**Conseillers pédagogiques :** Bégarra (Raphaël), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Cénat (Jean-Luc), inspecteur pédagogique régional ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Janod (Robert), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Philippe (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Biencourt (Louis), inspecteur principal de l'enseignement technique.

**DIRECTION**

- **Secrétariat de direction**  
Mlle Ménage (Catherine)
- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Mission des liaisons internationales**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives.**  
M. Sommaire (Jean-Claude), administrateur civil.
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**  
Mlle Soullisse (Odette)

**SERVICES**

- **Service administratif et financier**  
Chef du service :  
Mme Ferrari (Sylviane), conseiller administratif des services universitaires
- **Service d'information et de documentation**  
Chef du service :  
Mlle Meylan (Françoise) inspectrice d'information et d'orientation.
- **Service informatique**  
Chef du service :  
M. Iagolnitzer (Edmond)

**DEPARTEMENTS**

- **DEPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**  
Chef du département : M. Foubert (Jean-Claude), directeur du travail  
Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.  
**Répertoire français des emplois :**  
M. Bertrand (Olivier)
- **DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PREVISIONS**  
Chef du département : M. Menu (Dominique)  
Questions régionales : M. Biret (Jean)  
Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en oeuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.
- **BUREAU DES STATISTIQUES PROFESSIONNELLES**  
Chef de bureau : Virville (Michel)  
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapprochement et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.
- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES**  
Chef du département : Mme Pagès (Josette), maître assistant à l'Université.  
Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification : d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes : d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.  
**Observatoire national des entrées dans la vie active. :**  
Mme Padieu (Claudine), administrateur de l'INSEE
- **MISSION PEDAGOGIQUE**  
Chef de la mission : Mlle Lantier (Françoise)  
Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations : d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer : d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.

**Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ  
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél. : 577.10.04 - poste 203)  
Réalisation technique des publications : Mme Le Neveu (Francine)**



**centre d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications**

9, rue Sextius Michel 75732 Paris Cedex 15

**LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31 QUAI VOLTAIRE - 75340 PARIS CEDEX 07  
TEL : 261-50-10 - TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS**

Prix : 30 F

Imprimé en France

ISBN 2-11-000198-4

AM 1855